



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

m

1694, 2

Eur. 511^m — 1694, 2

Mercur

<36624560670016

<36624560670016

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

FEVRIER 1694.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grand' Salle
du Palais, au Mercure Galant.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du *Mercur*e Galant le
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra Trente sols relié en Veau
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

Et MICHEL BRUNET, Grand' Salle du
Palais, au *Mercur*e Galant.

M. DC. XCIV.

Avec Privilege du Roy

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google



A V I S.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour le Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desoblignent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoient, & sur

A ij

A V I S.

*tout ceux qui n'écrivent que pour
faire employer leurs noms dans l'ar-
ticle des Enigmes , & affranchir leurs
Lettres de port , s'ils veulent qu'on
fasse ce qu'ils demandent. C'est fort
peu de chose pour chaque particulier,
& le tout ensemble est beaucoup pour
un Libraire.*

*Le sieur Brunet qui debite pre-
sentement le Mercure , a rétably les
choses de maniere qu'il est toujours
imprimé au commencement de chaque
mois. Il avertit qu'à l'égard des
Envois qui se font à la Campagne ,
il fera partir les paquets de ceux
qui le chargeront de les envoyer avant
que l'on commence à vendre icy le
Mercure. Comme ces paquets seront
plusieurs jours en chemin , Paris ne
laissera pas d'avoir le Mercure long-
temps avant qu'il soit arrivé dans*

A V I S.

Les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme & de les faire

A iij

A V I S.

porter à la Poste ou aux Messagers sans nul intérêt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose généralement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront.

Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'estre content.



MERCVRE GALANT

FEVRIER 1694.

IE ne puis mieulx com-
mencer ma Lettre que
par le Sonnet que je
vous envoie. Il convient assez
à la situation des affaires d'au-
jourd'huy.

A iiij

8 MERCURE

222SSS2S22S2SSS22

S O N N E T.

A U R O Y.

Grand Roy, plein de tendresse, &
dont la prévoyance
Est sans cesse occupée au bien de ses
Sujets,
L'on estoit menacé d'une disette en
France,
Et par tout la frayeur grossissoit les
objets.

L'Etranger attentif, flaté par l'appar-
ence,

GALANT. 9

Sur ce malheur public formoit de
grands projets ,
Mais , grace à ton amour , tes soins
& ta prudence ,
Les Bleds vont devenir moins rares
que jamais.

S

Nous voilà delivrez de cette inquiet-
tude ;
Mais , grand Roy , de l'Hiver la saï-
son estant rude ,
Les Peuples ont souffert un nouvel
embarras.

Z

Ils se sont veus du froid la victime
& la proye.

10 MERCURE

*Leurs buchers pour la gloire , & des
heureux Combats,
Ont esté cette année uséz en feux de
joye.*

Ce Sonnet est de M^r des
Lutinières, Senechal de Bour-
gueil. Quoy que l'usage & la
Poésie autorisent l'espece
d'exageration qui s'y trouve,
il est néanmoins constant que
les Victoires du Roy ayant
esté continuelles pendant
l'Esté dernier, ont fait chan-
ter plusieurs *Te Deum* pour
les avantages remportez en
Allemagne, en Italie, en Ca-
talogne, & sur Mer. Ce sont

GALANT. II

de ces faits qui doivent confondre les Ennemis, lors qu'ils s'efforcent de rabaisser la gloire de la France. Si la disette des bleds l'a fait souffrir, les Ennemis n'ont pas l'avantage d'avoir contribué à son mal par la force de leurs armes, n'estant certain qu'ils ne peuvent se vanter d'avoir remporté aucun avantage sur nous, ny de nous avoir pris un pouce de terre.

Puis que la premiere partie du Traité de M^r Marigner, que je vous envoyay le mois

12 **MERCURE**

passé sur les Creatures des Elements , a esté si bien receuë dans vostre Province , je ne veux pas differer à vous faire part de la seconde. Vous y trouverez des choses tres curieuses , qui ne vous satisferont pas moins que les raisonnemens que vous avez leus , touchant les sujets invisibles , tant spirituels que corporels. L'erudition de l'Auteur y paroist par tout , & on ne peut luy donner trop de loüanges.

ॐ नमो भगवते वासुदेवाय ॥

SUR LES STRYGES

DE RUSSIE.

Après vous avoir expliqué mes sentimens sur les Creatures des Elemens, & autres sujets invisibles corporels, ou spirituels, il faut vous parler des Stryges de Russie. Ces Stryges sont communs & frequens parmy les habitans de cette Province. Ils les appellent Upierz, & croient qu'ils sont des Demons qui vien-

14 MERCURE

nent la nuit leur succer le sang pendant leur sommeil. Ces Peuples les comparent à des Oiseaux carnassiers & nocturnes, que nous appellons Chevesche ou Orfraye, & en Latin, *Strix*, qui fait au pluriel *Striges*. Et afin que nous ne m'en croiyez pas scub, voyez la Relation Antierre qui nous en a esté envoyée d'un Polonois, par défunt nostre Amy Monsieur Desnoyers, & certifiée par des Prestres de probité connue de ces quartiers là, de laquelle il a mesme esté parlé dans le Mercure Galant.

GALANT. 15

du mois de May dernier. Voicy en quels termes il en a écrit.

Il se trouve en ce Pays, & principalement en Russie des corps morts, que l'on appelle en Latin Stryges, & en Langue du Pays, Upierz, lesquels ont en soy une certaine humeur, que le commun Peuple, aussi-bien que plusieurs personnes sçavantes, dit estre du sang, lequel on veut que le Demon tire ou succe des corps de quelques personnes vivantes, ou de quelques bestiaux, & le porte dans ce corps mort, parce qu'on dit que ce Demon sort de ce cada-

16 MERCURE

vre en certains temps, & fait beaucoup de vexation, & qu'il en sort depuis midy jusques à minuit; après il retourne dans ce cadavre, & y met ce sang qu'il a amassé, lequel sang se trouve dans ce cadavre par la longueur du temps en si grande quantité, que si l'on n'y met ordre, il sort par la bouche, par le nez, & principalement par les oreilles, en telle abondance que ce cadavre nage dans son cercueil; & le cadavre a une telle faim, qu'il mange les linges qui sont autour de luy; & en effet on les trouve dans sa bouche. Ce Demon qui

*sort du cadavre, va la nuit trou-
 bler en dormant ceux avec les-
 quels le cadavre pendant sa vie
 avoit eu le plus de familiarité, &
 leur fait beaucoup de peine, leur
 representant la figure du corps
 mort, quand il estoit vivant; &
 comme s'il les embrassoit, il les
 serre. & affoiblit de telle maniere,
 qu'ils s'éveillent. & crient au se-
 cours, auquel temps on dit que ce
 Demon leur succe le sang, pour
 le porter dans le cadavre, &
 ceux qui sentent ces vexations,
 deviennent maigres & attenuéz,
 & mesme en meurent; & ce
 Demon continuë jusques à ce que*

Fevrier 1694.

B

18 MERCURE

tous ceux de cette Famille en meurent l'un après l'autre. Il faut aussi sçavoir qu'il y a deux sortes de ces Esprits, & que les uns vont aux bestes, & les autres vont aux hommes, & y succent le sang, & le portent dans les cadavres humains, & ces bestiaux aussi en meurent; ce qui causeroit un grand ravage, tant sur les hommes que sur les bestes, si on n'y apportoit pas de remede. Or le remede dont on se sert, c'est de porter avec soy du pain, & mesme d'en manger, frais pestry, & cuit avec le sang qui sort de ces cadavres, & l'on s'en trouve

soutagé, & préservé de ce mal.

Il est à remarquer que quand on fait la visite, ou la revue de ces corps morts, qui représentent la figure de ceux qui ont paru en songe, on les trouve dans leurs cercueils mols, flexibles, enflés, & rubiconds, & non secs & arides, comme les autres corps morts, quoy qu'il y ait fort longtemps qu'ils soient morts; & à ceux que l'on trouve dans les sepulcres qui sont de cette nature, on leur coupe la teste, & on leur ouvre le cœur, d'où il sort une tres-grande abondance de sang, que l'on ramasse & miste avec de

B ij

20 MERCURE

la farine, que l'on paistrit pour en faire du pain, dont on se sert dans la necessité pour se garantir d'une telle vexation. Il faut encore remarquer qu'après leur avoir coupé la teste, cet esprit ne va plus troubler en dormant ceux auxquels il apparoissoit auparavant, lesquels se guerissent, & se portent bien ensuite. Ceux qui font cette execution connoissent souvent les vivans qui sont vexez, sans que ces derniers en sçachent la cause. Novissime his diebus, une Fille a esté tourmentée de cet Esprit en dormant, & la douleur qu'elle a ressentie

L'a éveillée en criant à l'aide.
 Elle a dit que cet Esprit luy a
 représenté la figure de sa Mere,
 qui estoit morte il y a long-temps.
 Cette Fille déperissoit à vûe d'œil
 & devenoit maigre & atténuée.
 On a esté déterrier cette Mere,
 que l'on a trouvée, comme nous
 avons déjà dit, molle, enflée, &
 rubiconde. On luy a coupé la teste
 & ouvert le cœur, d'où il est sorti
 une grande abondance de sang;
 après quoy cette Fille est revenue
 à elle, & se porte presentement
 fort bien. Et qui vidit hoc, te-
 stimonium perhibuit quia
 verum est. Des Prestres ver-

22 MERCURE

meux & dignes de foy ont esté
presens à cette execution, & ont
parlé à la Fille, qui leur a ra-
conté toute l'histoire, & ont veu
couper la teste du cadavre de la
Mere, & le sang qui en est
sorty en abondance, & cela est
ordinaire dans la Province de
Russie.

Cette histoire, si elle est ve-
ritable, nous produit plusieurs
questions tres-difficiles à é-
claircir & à resoudre, c'est
pourquoy avant que d'y en-
trer, il est bon de commen-
cer par la verité du fait. Il
n'y a pas lieu d'en douter,

puis que c'est une chose connue en Pologne, & particulièrement en Russie, non seulement au vulgaire, mais aux plus intelligens & circonspects, qui ont confirmé cette relation, & sont autant de témoignages auxquels on ne doit pas résister. Il y auroit quelque sujet de douter si c'estoit un cas singulier, que l'on dit estre arrivé depuis peu, sans en avoir eu d'exemple par le passé; mais comme pareille chose est arrivée en Russie depuis tres-longues années, l'on ne peut dire que

24 MERCURE

ce soit de ces sortes d'avantures qui ont donné lieu à plusieurs Fables & Histoires Romanesques.

Nous aurions peine à croire les diverses Histoires qui sont dans l'Ecriture, si le respect ne nous y obligeoit pas. Par exemple, les persecutions de Job par le Demon, les prodiges faits par Moyse en presence de Pharaon, & de ses Magiciens ; son passage de la mer rouge ; les forces de Samson ; la parole de l'asne de Baalam ; Nabuchodonosor, l'engloutissement de Jonas dans

GALANT. 25

dans le ventre de la Balcine;
l'enlevement d'Abakuc de Ju-
dée en Chaldée, pour porter à
manger à Daniel; le transport
du corps de S. Philippes en
Azot après avoir baptisé l'Eu-
nuque; le Diable chassé du
corps d'un possédé par J. C.
& envoyé dans le corps d'u-
ne bande de pourceaux, &
une infinité d'autres faits mi-
raculeux.

Quelques anciens Auteurs
profanes & nouveaux, com-
me Homere, Horace, Ovide,
Appollonius Thyaneus, Phi-
lostrate, & quelques Peres de
Fevrier 1694. C

26 MERCURE

l'Eglise mesme , nous ont rapporté plusieurs Histoires arrivées au dessus des routes ordinaires de la nature corporelle. Il y en a mesme qui nous faisant l'histoire fabuleuse du Roy Phynée , ont décrit les Oyseaux que l'on nomme Harpies , qui enlevoient la viande de la table de ce Roy, & le faisoient mourir de faim, que ces Harpies & des Sorciers aussi, déroboient de jeunes Enfans, les suffoquoient & leur sucçoient le sang, & faisoient tomber en langueur les hommes & les bestiaux.

GALANT. 27

Toutes ces diverses fables & autres, ne sont pas tout à fait sans fondement, & il y a eu des realitez qui ont servi de sujet à ces sortes de discours.

Nous pouvons donc sans crainte de surprise entrer dans la recherche des principales causes des effets extraordinaires que les Stryges font en Russie, & examiner si cette maladie qui est particuliere au Pays, est une possession ou une obsession du Demon, ou une vexation de quelque autre Esprit, quel qu'il soit.

C ij

28 MERCURE

Les Medecins veulent attribuer ces sortes de souffrances à la melancolie seule, & pretendent traiter toutes les maladies qui ont des causes cachées & extraordinaires, de la mesme methode & maniere que celles qui proviennent des fumées grossieres & malignes de la rate ou de quelque autre partie infectée de bile brulée, ou de melancolie, ainsi que dans les Incubes & Succubes, les suffocations de matrice, & autres maladies approchantes de celles dont leur Hipocrate

GALANT. 29

& leur Galien ont parlé, mais ils n'y ont pas réussi , par exemple, dans certaines Religieuses possédées ou obsédées, qui n'ont reçu aucun soulagement des remèdes propres pour les maladies atrabillaires & melancoliques, & qui n'ont cédé qu'aux exorcismes & secours spirituels de l'Eglise ; & partant vous conclurez avec moy que le remède que l'on a trouvé en Russie de couper la teste à un Cadavre , & de se servir de son sang pour se deffendre de la persecution des Stryges ,

C. iij

30 MERCURE

n'est pas une chose qui soit de l'ordre des remèdes naturels , & qu'il nous marque que c'est plutôt une obsession du Demon , ou de quelque autre Esprit malfaisant & reprouvé, que toute autre maladie.

De croire que ce soit une obsession du Demon , il n'y a guère d'apparence , puisqu'elle a toujours cessé en coupant la tète au Cadavre, duquel l'image estoit représentée pendant le sommeil. Il reste donc de sçavoir de quelle autre sorte d'Esprit

GALANT. 31

peut venir la cause immédiate de cette vexation.

Comme j'ay eu recours à la Physique, pour vous expliquer les causes du mouvement de la Baguette, je me sens obligé de suivre cette route & de vous faire concevoir les proportions qu'il y a en general entre les choses corporelles & spirituelles créées, & par conséquent, entre les facultez des sens extérieurs & intérieurs dans l'homme, & dans les puissances supérieures à nostre imagination, comme aussi le

C iiij

32 **MERCURE**

pouvoir que nostre ame exerce sur ces puissances inferieures & corporelles, & en mesme temps celuy que nostre corps a reciproquement sur les puissances de l'ame.

J'ay fait remarquer dans la Physique, que la substance ou matiere generale n'a esté renduë differente dans tous les sujets generaux & particuliers du grand monde, que par les diverses participations du mouvement primitif, ou impressions qui ont estably les quatre qualitez premieres Elementaires, & que c'est la

CALANT. 33

cause des differens degrez de perfection des choses corporelles, jusque dans l'homme mesme, à proportion des différentes qualitez actives & passives que chacun des sujets corporels possede, les inanimez ayant moins de qualitez actives que de passives; que dans les vegetaux les qualitez actives commencent à surmonter les passives, & continuent en montant & augmentant jusques au genre sensitif des animaux auquel les actives, & principalement la chaleur, l'emportent sur les

8 MERCURE

22255525225255522

S O N N E T.

A U R O Y.

Grand Roy, plein de tendresse, &
dont la prévoyance
Est sans cesse occupée au bien de ses
Sujets,
L'on estoit menacé d'une disette en
France,
Et par tout la frayeur grossissoit les
objets.

L'Etranger attentif, flaté par l'appar-
ence,

GALANT. 9

Sur ce malheur public formoit de
grands projets ,
Mais , grace à ton amour , tes soins
& ta prudence ,
Les Bleds vont devenir moins rares
que jamais.

S

Nous voilà délivrez de cette inquié-
tude ;
Mais , grand Roy , de l'Hiver la saï-
son estant rude ,
Les Peuples ont souffert un nouvel
embarras.

Z

Ils se sont veus du froid la victime
& la proye.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant le
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra Trente sols relié en Veau
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

Et MICHEL BRUNET, Grand' Salle du
Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCIV.

Avec Privilege du Roy

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google



A V I S.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoient, & sur

A ij

A V I S.

*tout ceux qui n'écrivent que pour
faire employer leurs noms dans l'ar-
ticle des Enigmes , & affranchir leurs
Lettres de port , s'ils veulent qu'on
fasse ce qu'ils demandent. C'est fort
peu de chose pour chaque particulier,
& le tout ensemble est beaucoup pour
un Libraire.*

*Le sieur Brunet qui debite pre-
sentement le Mercure , a rétabli les
choses de maniere qu'il est toujours
imprimé au commencement de chaque
mois. Il avertit qu'à l'égard des
Envois qui se font à la Campagne ,
il fera partir les paquets de ceux
qui le chargeront de les envoyer avant
que l'on commence à vendre icy le
Mercure. Comme ces paquets seront
plusieurs jours en chemin , Paris ne
laissera pas d'avoir le Mercure long-
temps avant qu'il soit arrivé dans*

A V I S.

Les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La première, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme & de les faire

A iij

A V I S.

porter à la Poste ou aux Messagers sans nul intérêt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose généralement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront.

Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tous cela sera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'estre content.



MERCURE GALANT

FEVRIER 1694.

IE ne puis mieulx com-
mencer ma Lettre que
par le Sonnet que je
vous envoie. Il convient assez
à la situation des affaires d'au-
jourd'huy.

A iijj

8 MERCURE

222SSS2S22S2SSS22

S O N N E T.

A U R O Y.

Grand Roy, plein de tendresse, &
dont la prévoyance
Est sans cesse occupée au bien de ses
Sujets,
L'on estoit menacé d'une disette en
France,
Et par tout la frayeur grossissoit les
objets.

L'Etranger attentif, flaté par l'appar-
ence,

GALANT. 9

Sur ce malheur public formoit de
grands projets ,
Mais , grace à ton amour , tes soins
& ta prudence ,
Les Bleds vont devenir moins rares
que jamais.

S

Nous voilà delivrez de cette inquiet-
tude ;
Mais , grand Roy , de l'Hiver la saï-
son estant rude ,
Les Peuples ont souffert un nouvel
embarras.

Z

Ils se sont veus du froid la victime
& la proye.

10 MERCURE

*Leurs bouchers pour la gloire , & leurs
heureux Combats,
Ont esté cette année uséz en feux de
joye.*

Ce Sonnet est de M^r des
Lutinières, Senechal de Bour-
gucil. Quoy que l'usage & la
Poésie autorisent l'espece
d'exageration qui s'y trouve,
il est néanmoins constant que
les Victoires du Roy ayant
esté continuelles pendant
l'Esté dernier, ont fait chan-
ter plusieurs *Te Deum* pour
les avantages remportez en
Allemagne, en Italie, en Ca-
talogne, & sur Mer. Ce sont

GALANT. II

de ces faits qui doivent confondre les Ennemis, lors qu'ils s'efforcent de rabaisser la gloire de la France. Si la disette des bleds l'a fait souffrir, les Ennemis n'ont pas l'avantage d'avoir contribué à son mal par la force de leurs armes, étant certain qu'ils ne peuvent se vanter d'avoir remporté aucun avantage sur nous, ny de nous avoir pris un pouce de terre.

Puis que la premiere partie du Traité de M^r Marigner, que je vous envoyay le mois

12 **MERCURE**

passé sur les Creatures des Elements , a esté si bien receuë dans vostre Province , je ne veux pas differer à vous faire part de la seconde. Vous y trouverez des choses tres curieuses , qui ne vous satisferont pas moins que les raisonnemens que vous avez leus , touchant les sujets invisibles , tant spirituels que corporels. L'erudition de l'Auteur y paroist par tout , & on ne peut luy donner trop de loüanges.

SUR LES STRYGES

DE RUSSIE.

Après vous avoir expliqué mes sentimens sur les Creatures des Elements, & autres sujets invisibles corporels, ou spirituels, il faut vous parler des Stryges de Russie. Ces Stryges sont communs & frequens parmy les habitans de cette Province. Ils les appellent Upierz, & croient qu'ils sont des Demons qui vien-

14 MERCURE

nent la nuit leur succer le sang pendant leur sommeil. Ces Peuples les comparent à des Oiseaux carnaffiers & nocturnes, que nous appellons Chevesche ou Oifraye, & en Latin, *Strix*, qui fait au pluriel *Striges*. Et afin que vous ne m'en croiyez pas sub, voyez la Relation curieuse qui nous en a esté envoyée de Pologne, par défunt nostre Amy Monsieur Desnoyers, & certifié par des Bistres de probité connue de ces quartiers là, de laquelle il a mesme esté parlé dans le *Mercur Galant*

GALANT. IS

du mois de May dernier. Voicy en quels termes il en a écrit.

Il se trouve en ce Pays, & principalement en Russie, des corps morts, que l'on appelle en Latin Stryges, & en Langue du Pays, Upierz, lesquels ont en soy une certaine humeur, que le commun Peuple, aussi-bien que plusieurs personnes sçavantes, dit estre du sang, lequel on veut que le Demon tire ou succe des corps de quelques personnes vivantes, ou de quelques bestiaux, & le porte dans ce corps mort, parce qu'on dit que ce Demon sort de ce cada-

16 MERCURE

vre en certains temps, & fait beaucoup de vexation, & qu'il en sort depuis midy jusques à minuit; après il retourne dans ce cadavre, & y met ce sang qu'il a amassé, lequel sang se trouve dans ce cadavre par la longueur du temps en si grande quantité, que si l'on n'y met ordre, il sort par la bouche, par le nez, & principalement par les oreilles, en telle abondance que ce cadavre nage dans son cercueil; & le cadavre a une telle faim, qu'il mange les linges qui sont autour de luy; & en effet on les trouve dans sa bouche. Ce Demon qui

*sort du cadavre, va la nuit trou-
 bler en dormant ceux avec les-
 quels le cadavre pendant sa vie
 avoit eu le plus de familiarité, &
 leur fait beaucoup de peine, leur
 représentant la figure du corps
 mort, quand il estoit vivant; &
 comme s'il les embrassoit, il les
 serre & affoiblit de telle maniere,
 qu'ils s'éveillent & crient au se-
 cours, auquel temps on dit que ce
 Demon leur succe le sang, pour
 le porter dans le cadavre, &
 ceux qui sentent ces vexations,
 deviennent maigres & atténuez,
 & mesme en meurent; & ce
 Demon continuë jusques à ce que*

Fevrier 1694. B

18 MERCURE

tous ceux de cette Famille en meurent l'un après l'autre. Il faut aussi sçavoir qu'il y a deux sortes de ces Esprits, & que les uns vont aux bestes, & les autres vont aux hommes, & y succent le sang, & le portent dans les cadavres humains, & ces bestiaux aussi en meurent; ce qui causeroit un grand ravage, tant sur les hommes que sur les bestes, si on n'y apportoit pas de remede. Or le remede dont on se sert, c'est de porter avec soy du pain, & mesme d'en manger, frais pestry, & cuit avec le sang qui sort de ces cadavres, & l'on s'en trouve

soutagé, & préservé de ce mal.

Il est à remarquer que quand on fait la visite, on la revuë de ces corps morts, qui représentent la figure de ceux qui ont paru en songe, on les trouve dans leurs cercueils mols, flexibles, enflex; & rubiconds, & non secs & arides, comme les autres corps morts, quoy qu'il y ait fort longtemps qu'ils soient morts, & à ceux que l'on trouve dans les sepulchres qui sont de cette nature, on leur coupe la tēte, & on leur ouvre le cœur, d'où il sort une tres-grande abondance de sang, que l'on ramasse & mise avec de

20 MERCURE

la farine que l'on paistrit pour en faire du pain, dont on se sert dans la necessité pour se garantir d'une telle vexation. Il faut encore remarquer qu'après leur avoir coupé la teste, cet esprit ne va plus troubler en dormant ceux auxquels il apparoissoit auparavant, lesquels se guerissent, & se portent bien ensuite. Ceux qui font cette execution connoissent souvent les vivans qui sont vexez, sans que ces derniers en sçachent la cause. Novissime his diebus, une Fille a esté tourmentée de cet Esprit en dormant, & la douleur qu'elle a ressentie

GALANT. 21

L'a éveillée en criant à l'aide.
Elle a dit que cet Esprit luy a
representé la figure de sa Mere,
qui estoit morte il y a long-temps.
Cette Fille déperissoit à vûë d'œil,
& devenoit maigre & attenuée.
On a esté déterrer cette Mere,
que l'on a trouvée, comme nous
avons déjà dit, molle, enflée, &
rubiconde. On luy a coupé la teste
& ouvert le cœur, d'où il est sorti
une grande abondance de sang;
après quoy cette Fille est revenue
à elle, & se porte presentement
fort bien. Et qui vidit hoc, te-
stimonium perhibuit quia
verum est. Des Prestres ver-

22 MERCURE

meux & dignes de foy ont esté
presens à cette execution, & ont
parlé à la Fille, qui leur a ra-
conté toute l'histoire, & ont veu
couper la teste du cadavre de la
Mère, & le sang qui en est
sorty en abondance, & cela est
ordinaire dans la Province de
Russie.

Cette histoire, si elle est vé-
ritable, nous produit plusieurs
questions tres-difficiles à é-
claircir & à résoudre, c'est
pourquoy avant que d'y en-
trer, il est bon de commen-
cer par la verité du fait. Il
n'y a pas lieu d'en douter,

puis que c'est une chose connue en Pologne, & particulièrement en Russie, non seulement au vulgaire, mais aux plus intelligens & circonspects, qui ont confirmé cette relation, & sont autant de témoignages auxquels on ne doit pas résister. Il y auroit quelque sujet de douter si c'estoit un cas singulier, que l'on dit estre arrivé depuis peu, sans en avoir eu d'exemple par le passé; mais comme pareille chose est arrivée en Russie depuis tres-longues années, l'on ne peut dire que

24 MERCURE

ce soit de ces sortes d'avantures qui ont donné lieu à plusieurs Fables & Histoires Romanesques.

Nous aurions peine à croire les diverses Histoires qui sont dans l'Ecriture, si le respect ne nous y obligeoit pas. Par exemple, les persecutions de Job par le Demon, les prodiges faits par Moyse en presence de Pharaon, & de ses Magiciens ; son passage de la mer rouge ; les forces de Samson ; la parole de l'asne de Baalam ; Nabuchodonosor, l'engloutissement de Jonas dans

dans le ventre de la Baleine; l'enlèvement d'Abakuc de Judée en Chaldée, pour porter à manger à Daniel; le transport du corps de S. Philippes en Azot après avoir baptisé l'Eunuque; le Diable chassé du corps d'un possédé par J. C. & envoyé dans le corps d'une bande de pourceaux, & une infinité d'autres faits miraculeux.

Quelques anciens Auteurs profanes & nouveaux, comme Homere, Horace, Ovide, Appollonius Thyaneus, Philostrace, & quelques Peres de
Fevrier 1694. C

26 MERCURE

l'Eglise mesme , nous ont rapporté plusieurs Histoires arrivées au dessus des routes ordinaires de la nature corporelle. Il y en a mesme qui nous faisant l'histoire fabuleuse du Roy Phynée , ont décrit les Oyseaux que l'on nomme Harpies , qui enlevoient la viande de la table de ce Roy, & le faisoient mourir de faim , que ces Harpies & des Sorciers aussi , déroboient de jeunes Enfans, les suffoquoient & leur sucçoient le sang , & faisoient tomber en langueur les hommes & les bestiaux.

Toutes ces diverses fables & autres, ne sont pas tout à fait sans fondement, & il y a eu des realitez qui ont servi de sujet à ces sortes de discours.

Nous pouvons donc sans crainte de surprise entrer dans la recherche des principales causes des effets extraordinaires que les Stryges font en Russie, & examiner si cette maladie qui est particuliere au Pays, est une possession ou une obsession du Demon, ou une vexation de quelque autre Esprit, quel qu'il soit.

C ij

28 MERCURE

Les Medecins veulent attribuer ces sortes de souffrances à la melancolie seule, & pretendent traiter toutes les maladies qui ont des causes cachées & extraordinaires, de la mesme methode & maniere que celles qui proviennent des fumées grossieres & malignes de la rate ou de quelque autre partie infectée de bile brulée, ou de melancolie, ainsi que dans les Incubes & Succubes, les suffocations de matrice, & autres maladies approchantes de celles dont leur Hippocrate

& leur Galien ont parlé, mais ils n'y ont pas réussi , par exemple, dans certaines Religieuses possédées ou obsédées, qui n'ont reçu aucun soulagement des remèdes propres pour les maladies atrabillaires & melancoliques, & qui n'ont cédé qu'aux exorcismes & secours spirituels de l'Eglise ; & partant vous conclurez avec moy que le remède que l'on a trouvé en Russie de couper la teste à un Cadavre , & de se servir de son sang pour se deffendre de la persecution des Stryges ,

30 MERCURE

n'est pas une chose qui soit de l'ordre des remèdes naturels , & qu'il nous marque que c'est plutôt une obsession du Demon , ou de quelque autre Esprit malfaisant & reprouvé, que toute autre maladie.

De croire que ce soit une obsession du Demon , il n'y a guère d'apparence , puisqu'elle a toujours cessé en coupant la teste au Cadavre, duquel l'image estoit représentée pendant le sommeil. Il reste donc de sçavoir de quelle autre sorte d'Esprit

GALANT. 31

peut venir la cause immédiate de cette vexation.

Comme j'ay eu recours à la Physique, pour vous expliquer les causes du mouvement de la Baguette, je me sens obligé de suivre cette route & de vous faire concevoir les proportions qu'il y a en general entre les choses corporelles & spirituelles créées, & par consequent, entre les facultez des sens extérieurs & intérieurs dans l'homme, & dans les puissances supérieures à nostre imagination, comme aussi le

C iij

32 MERCURE

pouvoir que nostre ame exerce sur ces puissances inferieures & corporelles, & en mesme temps celuy que nostre corps a reciproquement sur les puissances de l'ame.

J'ay fait remarquer dans la Physique, que la substance ou matiere generale n'a esté renduë differente dans tous les sujets generaux & particuliers du grand monde, que par les diverses participations du mouvement primitif, ou impressions qui ont estably les quatre qualitez premieres Elementaires, & que c'est la

cause des differens degrez de perfection des choses corporelles , jusque dans l'homme mesme , à proportion des différentes qualitez actives & passives que chacun des sujets corporels possede , les inanimiez ayant moins de qualitez actives que de passives; que dans les vegetaux les qualitez actives commencent à surmonter les passives, & continuent en montant & augmentant jusques au genre sensitif des animaux auquel les actives , & principalement la chaleur, l'emportent sur les

34 MERCURE

passives à tel point, que dans le plus parfait Individu de l'espece humaine , il se rencontre trois quarts de qualitez actives, & un quart seulement de passives , & ainsi en diminuant peu à peu les qualitez actives en descendant vers les moins parfaits Individus de l'espece ; que cette differente participation de qualitez actives establit les degrez superieurs & inferieurs des facultez & puissances du corps de l'homme servant aux actions de l'ame , car dans les sens exterieurs, il

GALANT. 35

y a moins de qualitez actives
que dans l'imagination, &
moins dans l'imagination
que dans la puissance discurs-
sive ou raisonnement, &
moins dans cette derniere que
dans les esprits immediats à
l'ame, & qui luy servent à
connoistre tout d'un coup
les sujets de la nature sans
raisonner, ce qui est la sour-
ce des differens degrez qui se
rencontrent dans chaque fa-
culté des sens, & dans cha-
que puissance imaginative,
discursive & intellectuelle de
l'homme en general & en

36 MERCURE

particulier , d'où dependent les bonnes ou mauvaises inclinations, habitudes, actions, & mœurs de chacun des hommes.

Si vous voulez bien, Monsieur, observer en vostre particulier les mouvemens de vos actions corporelles & spirituelles , vous reconnoîtrez qu'elles se font par l'émission que vous faites de vos esprits naturels, vegetaux & animaux , au dehors, sur les sujets voisins , & qu'à mesure que vous agissez, les forces vous diminuent , si vous ne

GALANT. 37

faites acquisition de nouveaux esprits, pour en reparer la perte, par le moyen dequoy vos puissances continuent leurs fonctions, avec plus ou moins de perfection, à proportion de leur épurement & degagement de la matiere, & au contraire par opposition.

Cette reflexion jointe aux principes de Physique, vous aidera à concevoir, que dans les choses créées corporelles & spirituelles, il ne peut pas y avoir une distance infinie, & qu'au contraire ces choses

38 MERCURE

estant tout-à-fait finies en general & en particulier, le spirituel a son commencement & son termé final, & finit là où se rencontre le plus subtil du corporel, c'est à dire, que le plus parfait & le plus noble du corporel est continu au spirituel, lequel a plus d'aptitude & de disposition à avoir du commerce & de la société avec le corporel. C'est pourquoy le corps de l'homme, à raison de ses facultez & puissances, estant le plus parfait sujet de la nature corporelle, & l'ame raisonnable estant

immédiatement au dessous de la substance Angélique , c'est une nécessité que l'ame raisonnable serve de moyen continu entre la nature corporelle & la purement spirituelle créée, qui connoist sans raisonner, qui est l'Ange, & par conséquent que cette ame raisonnable soit jointe au corps humain , pour composer l'homme parfait, & participant des deux extrêmes des choses créées, l'ame estant infuse & créée au mesme instant que la disposition du corps est suffisante pour rece-

40 MERCURE

voir l'ame spirituelle , raisonnable & immortelle. *Infundendo creatur, & creando infunditur.* Ainsi , l'homme est un double tout, & ces deux tous ayant reccu de Dieu l'avantage d'estre créez l'un pour l'autre , la separation n'en sçauroit estre faite absolument par la mort mesme.

Estant donc constant d'un costé que l'ame, selon l'ordre des choses créées , est spirituelle & simple immédiatement au dessous de l'Ange, & n'est pas par consequent composée de parties différentes, &

contraires les unes aux autres, ainsi que sont les corps qui sortent du mélange des Elements sujets à corruption; & d'un autre costé remarquant qu'il n'y a que le corps, qui soit corruptible, & que dans ce corps il y a mesme du plus ou du moins corruptible, selon la grossiereté ou subtilité des parties qui le composent, nous devons conclure que dans la conjonction & liaison étroite qui se fait de l'ame avec le corps, le moins composé, & par consequent le moins corruptible, est ce qu'il

Fevrier 1694.

D

42 MERCURE

y a de plus proportionné à l'ame , & que le plus grossier ne peut avoir aucune liaison ny commerce avec l'ame, que par le moyen du plus subtil corporel; & c'est ce plus subtil & moins composé , qui est comme l'Evestre & l'enveloppe delicate & proportionnée à la simplicité de l'ame , qui sert à retenir dans l'homme pendant sa vie , non seulement les esprits naturels vegetatifs , sensitifs, & imaginatifs , pour les actions corporelles , mais encore les discursifs , & intellectuels pour les notions &

connoissances spirituelles de
l'ame.

Cet Evestre pendant la vie
temporelle consiste tantost
dans les esprits les plus subtils
& les plus épurez qui servent
à l'entendement ; tantost c'est
dans l'esprit discursif, tantost
dans l'imaginatif, & tantost
dans le sensitif ou naturel, se-
lon que l'ame s'applique à des
objets plus ou moins corpo-
rels, ou à de plus & moins
spirituels, s'habituant ain-
si avec les uns & les autres,
ou avec les uns plus qu'avec
les autres, ce qui fait les estats

D ij

44 MERCURE

différens de l'homme, jusques à l'heure de sa mort.

Pendant que ces esprits demeurent affectez des qualitez élémentaires qui leur conviennent, & qui ont esté remarquées dans la Physique, l'homme continuë sa vie temporelle, mais lors que les proportions de ces qualitez premières viennent à cesser par l'arrivée d'une trop grande quantité de chaleur, ou de froideur, d'humidité, ou de secheresse, les esprits qui se trouvent alors les plus intimes à l'ame, quittant &

abandonnant les autres, demeurent attachez à l'ame, & partant le corporel grossier ne retient que les esprits les plus grossiers, & non proportionnez à la vie; & ainsi l'homme semble mourir, parce que sa vie corporelle cesse; mais ces esprits ne sçauroient estre separez les uns des autres, qu'en souffrant une extrême violence & douleur, estant tres-sensitifs, comme il se voit ordinairement à l'approche du moment de la mort.

Or l'ame par l'habitude

46 MERCURE

qu'elle contracte pendant la vie avec ces Esprits , communique de l'incorruptibilité à ceux qui se trouvent unis étroitement avec elle , au moment de la mort , & il n'y a que le corps grossier , & les esprits attachés à ce corps , qui soient sujets à une totale corruption , c'est à dire la mort.

Les quintessences que l'on tire des mixtes deviennent si pures & si dégagées de la matière par diverses distillations reiterées , qu'elles sont comme spirituelles & incorrupti-

bles, à comparaison des mixtes d'où elles sortent. Elles ont plus de vertu qu'elles n'en avoient dans leurs corps; leur simplicité réunit leurs forces, & les rend plus actives, à proportion que la grossièreté & la composition diminuë, à plus forte raison les esprits du corps de l'homme qui en sont naturellement les parties les plus subtiles & moins grossieres en general, qui auront esté ordinairement, ou tres-souvent jointes à l'ame, contractent une subtilité si grande qu'elles de-

48 MERCURE

viennent incorruptibles & approchent de la spiritualité de l'ame.

Nous voyons dans la Physique, que les puissances, les objets, & les moyens, doivent estre de nature proportionnée, c'est à dire, que la puissance spirituelle se portant vers un objet corporel, en tire des especes presque immaterielles, qu'elle spiritualise, & se sert pour cela d'esprits ou moins proportionnez à sa spiritualité, & qu'à force de se servir de ces moyens ou esprits corporels, elle

elle les rend comme spirituels, & non sujets à la corruptibilité, lesquels attendu leur extrême convenance, sont si étroitement attachez à l'ame, qu'elle ne sçauroit les quitter.

La société de l'ame est donc une société indissoluble & nécessaire, qui ne pouvoit pas dans l'ordre des choses créées, estre d'une manière plus parfaite, selon le dessein que Dieu a eu dans la creation de les faire retourner à luy, comme à leur source, par le canal & le commerce de cette société.

Février 1694.

E

50 MERCURE

pour glorifier le corps & l'ame de l'homme , ou pour les précipiter dans l'abîme, selon le bon ou le mauvais usage qu'ils en auront fait pendant la vie, dans le cours de leur société.

Si nous voulons considérer le commerce perpétuel d'entre notre ame & notre corps, leur étroite société nous sera très-connuë & sensible ; car lors que l'ame veut pénétrer la nature des choses corporelles, elle est obligée de descendre dans les puissances corporelles, accompagnée des es-

GALANT. 61

prits qui servant à l'intellective & à la discursive , & arrivant dans l'imagination , elle reçoit les Images des choses corporelles , revestues seulement de leur couleur & de leur figure. Elle descend ensuite dans les sens & y considère les especes qui les enlèvent de la surface des sujets sensibles & corporels , par le canal & commerce des esprits émissaires , que les organes des sens envoient par un mouvement direct , aux objets extérieurs & presens , car ces esprits émissaires y ayant enlevé

E ij

52 MERCURE

ces especes, s'en retournent chargez de ces especes dans leurs puissances & organes, ce qui est la route de la descente de l'ame vers les sujets corporels; mais lors que l'ame ne fait pas cette operation, & qu'elle attend les progrès des puissances qui luy sont inferieures, les sens exterieurs enlevent, comme on a dit, les especes & images des corps, les presentent à l'imagination, & celle cy à la puissance discursive, qui en forme les connoissances essentielles tout à fait dépoüillées des especes

corporelles , desquelles essences connuës , l'entendement forme ensuite ses idées & ses connoissances abstraites & spirituelles dont elle se sert, sans avoir besoin de recourir davantage pour cela , aux puissances corporelles , ny aux sens , ny aux especes des corps, pour connoistre leurs essences, & en former des idées spirituelles. Ainsi l'ame, soit en montant, soit en descendant, est toujours accompagnée, & comme revestue de tous les esprits de ses puissances supérieures & inférieures , de sorte

54 MERCURE

neanmoins qu'ils obeissent & se joignent à ceux de la puissance , dont l'ame a besoin alors , pour sentir & imaginer, ou pour raisonner des essences des choses , ou pour les connoître sans raisonner , ny avoir besoin des especes corporelles sorties des objets corporels. Ces especes ne sont pas des fictions, elles sont réelles , & sortent du fond de l'interieur des corps. Elles s'arrestent à la verité sur la surface, l'exterieur dépendant de l'interieur; & quoy qu'elles soient tres-subtiles , &

GALANT 55

comme immortelles, elles se rendent quelquefois sensibles dans l'air, entre l'objet & la puissance, ou organe. J'en ay fait l'experience par le moyen d'un miroir concave, qui ramasse les rayons de la lumiere, qui est le vehicule des especes de la couleur & de la figure; car me presentant devant ce miroir, je vois ma figure & la couleur representées dans le corps de l'air, à un pied & demy ou deux en deçà du miroir, plus ou moins, selon la grandeur & concavité du miroir. Cela nous fait donc

E iiii

56 **MERCURE**

connoistre que ces especes, avant que d'estre receuës dans la puissance & organe, passent & voltigent dans l'air sans y estre naturellement apperçûës, quoy qu'elles y soient réellement, & abondamment répandues & fournies par les corps qui s'y rencontrent, & elles sont tellement subtiles qu'elles passent au travers des corps transparens, & les penetrent sans les briser ny ouvrir.

Ce grand nombre & presque infiny d'especes ainsi confonduës dans l'air, quoy qu'elles soient corporelles, ne se font

GALANT. 57

point obstacle les unes aux autres, & se penetrent reciproquement, sans troubler l'ordre & l'arrangement, dans lequel elles se trouvent dans l'air, à la sortie de leur tout, dont voicy la démonstration par une autre experience. Je me plaçay, comme dessus, au devant de ce miroir, & deux autres personnes se placerent, l'une à droit, & l'autre à gauche du mesme miroir, à même distance que moy, c'est à dire, à trois pieds ou environ du miroir. Cela ainsi disposé, celuy qui est à la gauche du

58 MERCURE

miroir, voit la figure de celuy qui est à la droite, & celuy du costé droit, voit la figure de celuy qui est à la gauche; & à mon égard, parce que je suis en plein devant le miroir, j'apperçois ma figure de face. Ainsi nos trois figures se voyent ensemble en l'air hors du miroir, dans un même point de rencontre, tres-nettes, & aussi parfaitement, que s'il n'y avoit qu'une figure, & au travers de ces figures aériennes l'on a beau passer un corps solide & opaque, pendant les broüiller & confon-

dre, elles paroissent toujours nettes & entieres, aussi-tost que le corps solide & opaque est retiré de l'endroit de l'air, où le point de rencontre de ces differentes especes se trouve; ce qui doit servir de regle pour des apparitions extraordinaires dans l'air, & peut même estre appliqué à certaines fascinations, qui se font par le moyen de ces especes recueillies, lesquelles forment dans l'air un fantôme ou corps aérien, qui n'est point sensible au tact, mais seulement à la veüe, & un pareil fantôme se

60 MERCURE

rend quelquefois sensible à l'imagination seule, pendant la veille, mais plus souvent dans les songes, ou dans le sommeil, selon la force & la vertu de l'imagination, ou de l'esprit, qui ramasse ces especes, pour les envoyer à l'imagination.

La liaison reciproque du corps & de l'ame paroist encore dans les divers flux & reflux du commandement, ou obeissance qui se font entre le corps & l'ame ; car tantost l'ame est la maistresse, & tantost l'imagination & les sens.

Par exemple , dans les femmes enceintes , lors qu'elles desirent de quelque viande ou fruit , ou qu'elles rencontrent quelque spectacle , ou chose extraordinaire , dont elles ayent de l'horreur ou du plaisir , leur imagination se rend la maistresse de l'ame , & des puissances corporelles , & s'en sert pour imprimer la couleur, la figure , & les qualitez qu'elles auront apperceuës dans ces sujets , & en marquer leur enfant , embrion ou fœtus dans leur matrice , & cela paroist à la naissance de l'enfant, qui

62 MERCURE

conserve pendant sa vie ces marques & ces qualitez.

Nous rendons nostre corps leger, & marchons sans bruit, lors que nous le voulons, & que nos forces le permettent, & cela par le moyen de l'imagination qui dirige le mouvement des esprits animaux à une agilité si subtile, qu'il semble quelquefois que le corps vole en l'air, avec une promptitude si grande, que son mouvement se rend invisible, & échape aux sens, comme aux tours de main des Basteleurs, & autres de cette

nature, dans lesquels l'imagination est supérieure tout à fait aux sens, & lie leurs facultez comme par une espèce de fascination.

Lors que nous appliquons fortement quelqu'un de nos sens à un objet, tous les autres sens sont perclus, & ne font point leur fonction, à raison que leurs esprits les abandonnent pour suivre la puissance, qui est alors le plus en mouvement.

Quelquefois aussi les puissances supérieures, & l'ame l'emportent absolument sur

64 MERCURE

les inferieures, & sur le corps mefme , quelque refiftance qu'il puiſſe faire. Nous en avons l'exemple dans les extaſes auxquelles les eſprits ſenſitifs, les imaginatifs & les diſcurſifs montent & deviennent intellectuels , & ainſi ſ'attachent immediatement à l'ame, pour l'aider & faire ſes meditations & operations tout à fait ſpirituelles. Les eſprits inferieurs aux intellectuels , abandonnent les ſens, l'imagination, & la puiſſance diſcurſive , lesquelles trois puiſſances demeurent alors

GALANT. 65

sans action, & comme percluses pour un temps, & jusques à ce que la forte applicarion de l'ame à son objet spirituel se soit un peu relâchée, & ait donné aux esprits des sens de l'imagination & du raisonnement, la liberté de retourner à leurs puissances, & de recommencer leurs fonctions.

Il y a même deux extases si extrêmes & si profondes, qu'elles obligent les esprits les plus grossiers du corps, & qui luy sont les plus attachez, à suivre les esprits superieurs & plus subtils, & comme si l'a-

Fevrier 1694.

F

66 MERCURE

me devoit en ce rencontre
sortir hors de son domicile
grossier , elle enleve le corps
au dessus de la terre, & le tient
suspendu en l'air , sans mou-
vement , sans sentiment , ny
chaleur apparente, roide com-
me un pieu , & quelquefois
tout droit en perpendicule ,
ainsi qu'il arrive à des person-
nes tres-pures & détachées de
la matiere , qui s'appliquent
fortement à la contempla-
tion des choses purement spi-
rituelles , saintes & divines.

L'on a veu aussi de saints
Personnages , qui annonçant

la parole divine, prêchoient au peuple avec tant de ferveur & d'enthousiasme, que comme nostre ame est toujours presente, du moins par la vertu, aux corps qu'elle anime, & qu'elle irradie au delà de son corps grossier, qui la circonferoit en apparence, il sembloit que leur ame fust attachée aux Esprits de leurs puissances discursive & imaginative qui accompagnoient leurs paroles jusques dans l'organe de l'ouye de leurs Auditeurs, de sorte que ces Esprits ne pouvant estre que lumineux, &

F ij

68 MERCURE

plus subtils mesme que la lumiere du Soleil, parce qu'ils partent d'une substance plus subtile, formoient autour de leur visage & de leur teste des corpuscules lumineux, & sensibles à la veüe. C'est ce qui a donné lieu à ceux qui ont représenté l'effigie de ces saints Personnages de faire paroistre un cercle de lumiere autour de leur teste. *Ignitum eloquium tuum.* En effet, la parole de l'homme est une image vivante & sensible de ses notions, idées & pensées les plus secretes & spirituel-

les, imprimée par la volonté de l'ame, dans les esprits corporels de la puissance discursive, poussée au dehors par le canal de la voix.

Il arrive quelquefois presque la même chose à ceux qui parlent publiquement avec ferveur, ou vehemence; car de leur bouche, de leurs yeux & de leur visage, l'on voit comme des étincelles & des flammes d'un feu très-subtil, qui en sortent & semblent éclairer l'air immédiat d'autour de leur teste, & qui se trouve mêlé avec les es-

70 MERCURE

prits du feu de leur imagination , & de leur puissance discursive & intellectuelle ; car la parole est un corps animé des esprits de l'une de ces trois puissances , ou de toutes les trois ensemble , sans quoy elle demeureroit sans aucun mouvement, effet, ny vertu , à mesme proportion que le corps privé de son ame ; & au contraire la parole estant remplie de la vie de ces Esprits , elle se communique toute entiere à chacun des Auditeurs , selon leur capacité, sans se diviser , pourveu

qu'ils soient à une distance proportionnée, & qu'il n'y ait point d'obstacle dans le milieu, de même que l'ame dans le corps, influant à toutes les parties de ce corps en même temps, leur donne de la vie & du mouvement selon leur capacité & leur disposition; car toutes sortes d'agens naturels agissent nécessairement & non volontairement. Ils agissent ou reçoivent tout autant qu'ils peuvent, & quoy que l'ame agisse en l'homme sur une matiere étendue, elle agit pour

72 MERCURE

tant sur toutes les parties en un mesme instant , de mesme que le point qui seroit dans le centre d'un globe composé de points & de lignes mobiles , agiroit sur toutes les lignes qui aboutissent à la circonference & remueroit en mesme temps toute la circonference aussi-tost qu'il seroit meu dans le centre.

Mais lors que la matiere & la grossiereté ou corruption du corps est devenuë à tel point , qu'elle l'emporte sur la spiritualité de l'ame , elle en interdit les puissances superieures

perieuses , & empesche leurs fonctions. Par exemple , un homme dont le cerveau est rempli de fumées grossieres & corrompuës du vin qu'il aura beu par excès, ou autrement, se trouve hors d'estat de raisonner & d'user de son intelligence , parce que ces fumées se meflant dans son cerveau avec les esprits des puissances imaginative & discursive, les degradent de leurs qualitez actives , les enveloppent & les absorbent de sorte qu'il n'y a plus de fonction pour l'intelligence , ny

Feurier 1694. G

74 MERCURE

pour le raisonnement, ny pour l'imagination, ny mesme quelquefois pour les sens extérieurs, ou une partie, & ils demeurent en cet estat au dessous des brutes les plus grossieres, comme des souches qui n'ont que la vegetation.

Et supposé que l'excés du dereglement n'aille pas si loin, & qu'il ne corrompe que les esprits de l'imagination, sans blesser les sens extérieurs, l'appetit concupiscible & irascible, prenant le dessus, entraîne l'ame en des passions corporelles & vicieuses, qui

GALANT 75

sont autant d'obstacles à ses actions spirituelles, & par cette voye ils habituent l'ame à se contenter des esprits corrompus de l'imagination, & elle ne scauroit plus se servir de la raison & de son intelligence, à moins que par un secours spirituel, elle ne combatte & surmonte les passions corporelles, & empêche que les sens & l'imagination ne l'emportent sur la raison & sur l'intelligence, autrement elle demeure soumise aux vices & imperfections du corps sans pouvoir s'en deffendre, &

G ij

76 MERCURE

ainsi la fin dans laquelle la société de l'ame avec le corps a esté faite, arrive à un terme tout à fait opposé & contraire, elle ne sçauroit aider à glorifier son corps, au contraire le corps attaché inseparablement à l'ame, l'entraîne dans un estat malheureux qui la rend indigne & incapable de la gloire & de la beatitude éternelle pour laquelle ils avoient esté tous deux créez.

Nous voyons pendant cette vie, la puissance & les effets du corps sur l'ame, & de l'ame sur le corps. Un jeune En-

fant ou adolescent d'un bon
temperament , a d'ordinai-
re la phyfionomie douce. La
voix & les traits de fon vifa-
ge qui font les miroirs de l'a-
me, & mefme de l'interieur
du corps , font tout à fait a-
greables & bien formez. Auffi
en ce temps-là , fon ame par
fa pureté & fon innocence
répond aux qualitez exte-
rieures & interieures de fon
corps, mais'il arrive, comme
cela ne fe fait que trop fou-
vent, que la frequentation de
gens vicieux vienne à com-
muniquer au corps premiere-

78 MERCURE

ment, & ensuite à l'esprit de ce jeune homme leurs mauvaises qualitez & passions vicieuses, son corps & son ame en demeurent alterez, & ensuite l'ame se familiarisant & s'habituant avec ces passions & ces vices du corps, elle en change peu à peu les bonnes qualitez exterieures & interieures en mauvaises, & augmente ces dernieres à un point que sa figure & sa physionomie changent à proportion du changement & de la depravation des qualitez premieres & naturelles, qui le

constituoient dans son enfance & adolescence. Elle marque enfin sur son visage & sur les autres parties de son corps les vices qu'elle a contractez & habituez, de sorte que ce jeune homme, qui avant sa corruption avoit une physionomie d'agneau, de douceur, de benignité, & de vertu exemplaire, devient comme un Lyon devorant, ou comme une cruelle Panthere, ou comme un Loup affamé, ou comme un infame Bouc, & en acquiert la physionomie qui designe l'ambition, l'in-

80 MERCURE

justice, la cruauté, la tyrannie, l'avarice & les autres vices dont la nature humaine est capable.

Et au contraire, un jeune homme dont la nativité & les qualitez de son temperament sont malheureuses & ont de la pente vers les vices, peut se dégager & se deffendre de ses mauvaises inclinations par le secours des remedes spirituels, en dirigeant sa volonté à suivre les exemples des ames vertueuses & bien Chrestiennes, & cherchant leur conversation & familia-

rité, par le moyen de laquelle les esprits corporels des gens sages puissent leur estre communiquez, & prendre la place des esprits corporels, & des qualitez vicieuses, dont ils seroient naturellement affectez; car par ces sortes de conversations, d'habitudes & communications d'esprits, souvent repetées & pratiquées, le corporel se rectifie & perfectionne les actions & habitudes de l'ame, & alors on voit sur le visage de ce jeune homme, aussi bien que dans ses paroles & ses actions,

82 MERCURE

les signes extérieurs , & les preuves de l'innocence & de la bonne disposition de son ame. C'est pourquoy on a dit de tout temps avec vérité que l'habitude est une seconde nature.

Les preuves & remarques qui viennent d'estre faites nous font voir clairement, que dans cette société du corps & de l'ame, le bonheur, ou le malheur des deux associez dépend toujours de l'un d'entre eux ; le malheur , si l'ame se laisse gouverner par le corps , & si elle ne se fait

GALANT. 83

que des esprits naturels vegetaux & sensitifs , car elle demeurera toujours prisonniere dans la sphere d'activité de son imagination & de ses sens, & partant soumise avec les puissances superieures , aux imperfections & emportemens de ces deux puissances brutales, sans pouvoir s'élever dans les puissances discursive & intellectuelle , auquel estat elle demeurera accablée de tous les vices & de toutes les passions, dont l'homme déreglé, & sans raison, a esté capable pendant sa vie tem-

84 MERCURE

porcelle, & cet estat malheureux luy durera non seulement jusques à sa mort, mais encore après la mort, car les esprits des sens & de l'imagination estant corrompus par le mauvais usage que l'homme en a fait, servant comme d'évestre à son ame, qui ne les quitte pas, luy font souffrir d'une maniere spirituelle & transcendante, le tourment des passions qu'elle a habituées avec son corps, & outre cela elle reçoit par avance le juste jugement des peines qu'elle connoist fort claire-

ment estre deuës à ses crimes, & les souffre en attendant le grand & dernier jour, auquel ce jugement luy sera solennellement prononcé, & exécuté avec rigueur, selon que l'Eglise nous l'enseigne. Mais si pendant cette vie, nous ne laissons pas tout-à fait dominer les puissances superieures, nous ne souffrirons que des peines legeres, pour expier nos fautes de foiblesse, non malicieuses & affectées, & ainsi l'ame & ses esprits corporels seront purifiez de leurs taches.

86 MERCURE

Nous avons icy-bas l'image de ces punitions différentes, représentée dans la conduite des procédures & ordres de la Justice mondaine, laquelle punit les crimes à l'imitation de celle de Dieu, nous en ayant laissé une idée proportionnée à la foiblesse de nostre nature; car les hommes criminels, selon les loix ordinaires, sont d'abord enfermés dans les prisons ou cachots, selon la qualité de l'accusation & de leur crime, ce qui leur interdit le commerce ordinaire avec les au-

tres hommes, comme la mort le fait aux gens vicieux ; & outre la rigueur de la prison & du cachot, ils ont le regret de ne pouvoir executer les desirs pressans de leurs vices ordinaires, & ils sentent par avance, & se representent les tourmens, que la Justice mondaine, en examinant les procès, jugera estre deus & proportionnez à leurs crimes ; & enfin leur Arrest de condamnation estant conclu, il leur est prononcé, ensuite executé, sans remission ; mais les moins criminels en sont quittes pour

88 MERCURE

quelques peines legeres.

Au contraire, si pendant la vie temporelle l'ame fait sa retraite ordinaire dans ses puissances discursive & intellectuelle, & si elle ne descend dans les puissances inferieures, qu'afin d'en tirer les especes corporelles qu'elles luy fournissent, pour les spiritualiser, & convertir en idées & reflexions propres à nous faire connoître nostre Createur, & diriger nostre liberté, à une observation catholique des préceptes qu'il nous a donnez de bien user des choses,

qui nous sont soumises, & de
secourir nostre prochain, la
société de l'ame & du corps
sera tres-riche & avantageuse
pour l'un & pour l'autre des
associez; de sorte que se trou-
vant à l'heure de la mort tem-
porelle dans l'estat d'obeissan-
ce & d'amour pour Dieu, & de
charité pour le prochain, ils
souffriront tres-peu de vio-
lence par la separation du
groslier corporel d'avec leur
ame, n'ayant point eu de
fortes attaches pour ce cor-
porel, & s'estant disposéz peu
à peu à le quitter sans regret.

Fevrier 1694.

H

Ainsi ils feront tous deux glorifier.

Cependant la mort temporelle ne leur fera point sentir les peines deuës aux méchans & scelerats. Bien loin de cela, l'ame estant alors délivrée du fardeau le plus grossier de son corps, agira dans toute l'étendue de sa spiritualité, & jouira de la vue de Dieu par avance, en attendant la resurrection de son corps.

Cette resurrection est miraculeuse & nous est enseignée par l'Eglise; elle est décrite par Ezechiel Chap. 37.

GALANT. 91

elle est confirmée par S. Paul dans son Epistre aux Corinthiens Chap. 15. Au dernier son de la trompette les morts ressusciteront incorruptibles, & nous serons transmuez. L'incorruptible revestira le corruptible, & l'immortel le mortel; nous avons un corps spirituel & un autre sensuel, ce sont les termes de l'Ecriture.

Nous ne pouvons pas donc douter de la resurrection de nos corps, mais ce sera apparemment lors que toute la matiere corporelle créée

H ij

92 MERCURE

pour l'usage de l'homme seul, aura esté par luy consommée bien ou mal, car il est le canal par lequel cette matiere & toutes les choses qui en ont esté faites, doivent retourner à leur Createur, & alors le grossier du corps humain resuscitera & sera reconjoint au subtil de ce mesme corps & à son ame, & pour cela le grossier corruptible sera converty en incorruptible, c'est à dire le corps tres-sensuel en corps spirituel; car comme nous dit encore S. Paul en sa mesme Epistre Chapitre 5. il

nous faut comparoistre devant le Tribunal de Jesus-Christ, afin qu'un chacun rapporte les choses faites par son corps, selon qu'il a fait, soit bien, soit mal.

Nous avons dans les choses corporelles une espee d'idée, quoy que tres-confuse, de nostre resurrection future. Par exemple, les semences de certaines herbes ou plantes, & de certains animaux, souffrent une putrefaction tendant à generation, & le grossier se corrompt & se separe d'avec le subtil, lequel de-

94 MERCURE

meure recueilly comme dans un point , où l'esprit seminal pur & dégagé de ce grossier , se joint à un autre corps nouveau , qui luy convient , & produit un individu semblable en espee à celuy de qui la semence est sortie , se bastissant par le secours de l'esprit celeste univerversel un domicile de mesme nature que celuy de son pere.

L'on n'a pas mesme quelquefois besoin pour cela de la semence vegetale & actuelle. Il a esté experimenté qu'en quelques plantes ou herbes

GALANT. 99

simples , & en quelques animaux , comme les Ecrevices & autres , où la mixtion des Elemens n'est pas si exacte & parfaite que dans les especes superieures , les cendres qui s'en tirent par la calcination estant disposées par quelques petits arrolemens , le sel essentiel qui y est resté , fait naître des plantes & des animaux qui se revivifient & causent une maniere de resurrection.

Quercetan , Auteur veridique , nous assure d'avoir vu dans le Cabinet d'un Curieux,

96 MERCURE

des fioles bien closes , dans lesquelles il y avoit séparément des cendres de plantes à fleur , qui avoient esté préparées , desquelles , avec une chaleur douce , mise dessous , il sortoit l'effigie de la plante & de la fleur avec leurs couleurs ; & ainsi il faisoit paroître des plantes & des fleurs en tout temps.

L'on voit aussi dans la lessive des cendres d'une plante , entre autres de l'Ortie , estant glacée , paroître l'effigie de la plante en glace.

J'ay veu l'expérience des
cendres

GALANT. 97

Centres d'Ecrevices, des Ecrevices revivifiées, parmy lesquelles il y en avoit qui n'estoient qu'à demy formées, ou privées de quelque membre, par le défaut de l'operation.

Des Curieux travaillant sur le sang humain, ont vu paroistre dans leur vaisseau, un fantôme humain qui ruisselloit de sang, & ont trouvé dans les feux, comme le crâne d'un homme.

Le Chevalier Flud, Anglois, rapporte qu'un nommé la Pierre travaillant chymique-

Fevrier 1694.

I

98 MERCURE

ment sur le sang d'un homme qui avoit eu la teste tranchée par la main du Bourreau , entendit un cry & des hurlemens si étranges, que tous ceux de la maison en furent épouvantez aussi-bien que luy.

Trois Curieux travaillant sur la terre du Cimetiere des Saints Innocens de cette Ville de Paris , qui n'est que des chairs , ou autres parties des corps de ceux qui y ont esté enterrez , virent dans leur vaisseau quantité de fantômes humains, qui leur causerent une grande peur.

GALANT. 99

Dans ce Cimetiere, & autres, l'on a veu plusieurs fois des fantômes humains, que l'on prenoit pour les ames des morts, qui paroissoient obscurément lumineux, aussi bien que des feux, qu'on nomme des Follets.

Ces experiences nous font connoître que dans les cendres, ou terres de ces Cimetieres, il reste toujours un sel central, & comme incorruptible, dans lequel il reside un esprit fixe, où ces mixtes sont effigiez en puissance, & que cet esprit se reveillant par le

I ij

100 MERCURE

secours de quelque agent extérieur qui luy est convenant, il compose . & construit un corps organisé de mesme espèce que celuy duquel il est sorti , ce qui est une petite idée de la resurrection future.

Mais parce que le corps de l'homme est le plus noble de tous les corps , & qu'il n'est pas sujet aux conditions des autres , qui sont beaucoup au dessous de luy , il ne peut pas à la verité estre revivifié par les voyes remarquées. Neanmoins il est arri-

GALANT. 101

vé assez souvent que par l'amour que le grossier de son corps , a pour le subtil de tous les corps , les esprits fixes qui sont restez attachez au grossier lors de la mort temporelle , s'élevant dans l'air , & se condensant à la froideur de la nuit, representent le fantôme du corps mort, sans pouvoir aller au delà. C'est pourquoy la resurrection de son corps est miraculeuse & un effet de la Toute-puissance, par laquelle il conduit nostre ame & nostre corps dans leur réunion ,

I iij

102 MERCURE

à une récompense, ou à une peine éternelle.

Comme ces principes nous assurent que les vicieux ne scauroient éviter leur punition, selon le genre de leur crime, les vexations portées par la Relatiou de Pologne, nous marquent qu'elles sont justement deuës aux Peuples de Russie, pour les pechez qui leur sont particuliers & ordinaires; car Dieu n'est pas injuste, il les avertit mesme de s'en corriger par le succement de sang qui est fait aux vivans. L'on nous a encore

Écrit depuis peu que quelques instructions que nos Missionnaires ayent pu leur donner, ils ne leur sçauroient faire abandonner leur superstition, que leurs corps morts ont besoin de nourriture, & que nonobstant tout ce qu'ils leur ont pu remonter, le Peuple ne laisse pas d'y perséverer, & va mettre dans la bouche de ces corps morts de la terre, & l'emplissent pour empêcher qu'ils ayent faim, ou qu'ils mangent le linge qui est autour de leur village, ne voyant pas que c'est la pourriture qui

104 MERCURE

sort de leur bouche, plutoſt que d'une autre partie, qui conſume le linge. L'on ne ſçauroit donc douter que ces Peuples ne ſoient tres-groſſiers, & ſujets aux vices du ſang & de la chair par leur temperament general : plus humide que ſec, froid, ny chaud; car leur Province étant ſituée ſous le ſigne de la Balance du Zodiaque, qui leur influë, tant à leur nativité que pendant leur vie, cette qualité humide & groſſiere, tirant plus ſous la qualité froide du Nord, que vers la

GALANT. 105

chaleur du Sud , ny la seche-
resse de l'Est , cela fait que leur
imagination est fortément af-
fectée de cet humide grossier
& abondant , parce que leur
sang ne leur fournit pas des
esprits assez chauds & secs
pour les actions des puissan-
ces superieures , & ainsi leur
imagination estant en mou-
vement plus que la puissance
intellective , retient tous les
esprits des sens , les consom-
me sans cesse , à mesure qu'ils
luy arrivent , & ne permet pas
que ceux qui composent l'i-
magination soient subtiliez

106 MERCURE

& épurez pour pouvoir servir à la discursive, ny à l'intellective de l'ame; car quand il y auroit des esprits attachez actuellement à ces deux puissances superieures, ils sont rabattus & portez à l'imagination en mesme temps, pour fournir au grand nombre des actions qu'elle fait, ainsi que la Physique nous le démontre.

Ainsi leur ame ne trouvant pas ces puissances superieures bien disposées à luy servir d'instrumens pour ses actions, elle demeure abaissée dans

la puissance imaginative corporelle , qui ne va jamais à l'intellective , à moins qu'elle ne monte dans la discursive, comme il a esté dit.

Cela fait que ces Peuples sont tres-grossiers & attachez aux passions sensuelles & charnelles , que le sang leur produit , & il ne faut pas s'étonner s'il y en a beaucoup parmy eux qui soient attachez à l'Idolatrie ; car pendant que leur humidité molle & grossiere domine chez eux , & qu'ils la conservent soigneusement, ils ont peine

108 MERCURE

d'estre en estat d'élever leur esprit à Dieu , & d'obeir aux preceptes que son Eglise leur donne , n'ayant pour objet que les plaisirs corporels.

Quoy que les Russiens Catholiques soient la pluspart du nombre de ces hommes de sang & de chair , il ne s'ensuit pas qu'ils soient tous condamnez après leur mort aux peines éternelles. Il y en a toujours quelques-uns moins sensuels & moins coupables que les autres , & qui par cette raison sont destinez à des peines , qui peuvent estre redui-

GALANT. 109

tes à demeurer attachez intimement à des objets plus pleins de corruption charnelle & de sang , que n'estoit même leur corps vivant. *Per quæ peccat quis , per hæc torquetur*, dit S. Augustin après la Sapience , chap. II. ce qui leur fait souffrir un tourment tres . grand , reconnoissant alors la disproportion étrange où ils avoient réduit leur ame & leur corps pendant leur vie temporelle , par rapport à la pureté qu'ils avoient lors de la creation de l'ame & de la formation du corps.

110 MERCURE

Les Animaux immondes aiment la fange & la corruption, parce que chacun cherche son semblable. C'est pour cela que le Demon chassé par J.C. hors du corps du possédé, entra dans le corps d'une bande de pourceaux, comme il l'avoit demandé. Les parfums & bonnes odeurs, ainsi que la lumière, fait fuir le Demon. Par cette raison l'on allume des cierges & on brule de l'encens dans les Eglises, afin que le Demon n'y reste pas, & ne corrompe point les esprits corporels & intellec-

GALANT. III

tuels des Fidelles qui sont assemblez. Il n'est donc pas repugnant que lors que les esprits corporels & intellectuels sont joints intimement, ils ayent de l'amour pour des sujets infects & corrompus comme eux, & qu'ils s'y attachent, soit par inclination, soit par contrainte, & par une punition qui luy sera ordonnée.

Entre ces differens sujets destinez à ces peines passageres, il y en peut avoir qui aient péché par le trop d'amour d'eux-mêmes, & de leurs corps, &

112 MERCURE

ceux-là conservent quelque chose de leur mauvaise inclination. Il n'y a point d'inconvenient ny d'impossibilité qu'ils choisissent leur cadavre propre, pour y faire l'expiation de leurs fautes, & tâchent à le rendre moins proportionné à la spiritualité de leur ame, pour adoucir leurs peines. Ils peuvent donc pour cela sortir du cadavre où ils font leur retraite, & aller dans la nuit pendant le sommeil, embrasser leurs plus proches Parens, & Amis tres-intimes, leur faire voir leur image, &

GALANT. 113

leur succer le sang jusques à ce que la souffrance les éveille, & qu'à leurs cris l'on vienne à leur secours. Ce sang peut estre porté dans leur cadavre, pour rendre ce domicile moins infect & corrompu, mais il ne peut pasy estre venu tout seul, & sans y avoir esté introduit par quelque agent convenant. En effet, ce sang rend ce cadavre rubicond, mollet, flexible, & non dur ny sec, quoy qu'il y ait longtemps qu'il soit en terre; du moins on le trouve ainsi; lors que l'on va le déterrer;

Fevrier 1694.

K

114 MERCURE

& comme cette vexation ne se fait pas par permission expresse d'en haut , mais accidentellement , parce que le vexé n'a pas commis le crime qui en est la source , elle n'est pas perpétuelle , pourveu que l'on pratique l'extraordinaire & étrange remede porté par la Relation , qui est de couper la teste au cadavre, luy ouvrir le cœur , & de recueillir le sang, qui en sort en grande quantité , avec lequel il a esté meslé & pestry avec de la farine; l'on cuit du pain , dont l'on fait manger aux affligez , & on en

porte sur soy; & par ce moyen il n'y a plus de retraite, ny pour l'ame souffrante, ny pour le sang succé, qui ser voit apparemment à remplir le cadavre; & ainsi cet esprit ne va plus sucer le sang de ses Parens & Amis, qui se garantissent de cette vexation, en portant, ou mangeant de ce pain, & ils sont avertis de la peine qui les menace.

A l'égard de ceux qui sont réduits à sucer le sang des bestiaux, ils peuvent avoir esté fort gourmans, ou tres-delicieux dans leurs repas

K ij

116 **MERCURE**

extraordinaires, ou dans leurs alimens ordinaires ; & pour partie de leur punition , ils sont obligez de se contenter du sang crud & impur des bestes, au lieu des mets delicieux dont ils usoient avant leur mort. Ils expient en quelque façon leurs fautes, & dépouillent leur ame & leur corps spirituel de leurs inclinations de chair & de sang , pour pouvoir les uns & les autres comparoître au jour dernier du Jugement universel , afin d'estre rendus bienheureux avec les Enfans de

Dieu, qui ne sont venus, selon Saint Jean, ny de la corruption du sang, ny de la volonté de la chair, ny de la volonté de l'homme.

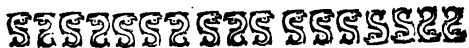
Voilà, Monsieur, ce que je pense sur la nature des Stryges, si la relation, comme je le croy, en est véritable; car cette vexation commune & ordinaire dans la Russie, & non ailleurs, n'est point une maladie naturelle, & il y a quelque chose de surnaturel qui y est mêlé. Ce n'est point aussi une possession ou obsession du Démon, puisque les

118 MERCURE

vexez n'ont point fait de pacte avec luy. Et ce qui m'y confirme encore plus, c'est que les remedes spirituels de l'Eglise, ny tous les remedes ordinaires que la Medecine a inventez, & que l'on a pratiquez, n'ont jamais réüssi sur ce fait. Neanmoins comme les secrets de la Justice & de la Misericorde divine sont inconnus à l'homme, & que je n'ay jamais esté opiniâtre dans mes sentimens, je me soumets entierement à la doctrine de l'Eglise, sur tout ce que j'ay dit, sans avoir aucun

dessein d'y resister, & je suivray mesme tres-volontiers les esprits relevez qui éclairciront mieux la matiere que je n'ay fait.

Tous les Ouvrages de M^r de Vin vous ont fait plaisir. C'est ce qui m'engage à vous en envoyer un nouveau, dont une copie m'est tombée entre les mains.



L'HOMME DE PAROLE

Ouy, vous avez raison, Tircis,
De goûter la douceur tranquille
Qu'offre Arcueil à vos vœux, & d'en
faire un asile
Contre les embarras & les cuisans
soucis
Que donnent la Cour & la Ville:
C'est là que sage & curieux
Vous méditez sans cesse aux divers
personnages
Qu'est contraint de jouer un jeune
ambitieux,
Qui d'un Peuple seditieux
Cherche, pour s'élever, à gagner les
suffrages.

C'est

CALANT. 121

C'est là que remontant jusqu'aux siècles passez,

Vous voyez que du Trône Herode trop avide,

Par les chemins secrets que son Pere a tracez,

T court d'un pas fourbe & perfide;

Qu'inhumain & jaloux du rang

Qu'il doit à son fer homicide,

Il immole sa femme, & vit en fratricide,

Et que jusqu'à la fin, tigre alteré de sang,

Il expire en Infanticide.

C'est là que ruminant au premier des Césars,

Vous riez de le voir sacrifier sa gloire,

Et de Claude oublier la scandaleuse histoire,

Fevrier 1694.

L

122 MERCURE

Pour, honoré d'un titre acquis par
cent hazards,

Succomber sous les coups de trente-
deux poignards.

Enfin c'est là qu'en Philosophe
Repassant de ces temps lointains
A ce que nous font voir maintenant
nos Voisins,

Vous pensez à la catastrophe
Que l'injuste Nassau doit craindre
des Destins.

Il est vrai que par ses largesses
Turin, Vienne & Madrid uniquement
gagnez,

Dans ses vastes projets se sont vus
entraînez ;

Mais comme l'or Anglois tiré par tant
d'adresses

S'épuise. & coule moins pour luy,

S'il en conserve encor l'appuy,

C'est par l'enchantement de ses hautes
promesses,

GALANT: 123

*Dant ce rusé Tarquin les amuse au-
jourd'huy.*

*De leur humeur ambitieuse,
Mercenaire, ou volupsueuse,*

*Instruit qu'il est, aux uns il promet
du bon vin,*

*Aux autres, des grandeurs le glorieux
partage,*

*A tous pendant l'Hiver, pour le Prin-
temps prochain,*

*Une Ville d'assaut prise & mise au
pillage,*

*Ou du moins un Combat suivi d'un
gros lutin,*

Et c'est par là qu'il les engage.

*Le piège est fort adroit, & chacun s'y
voit pris.*

Mais permettez, mon cher Tircis,

*Que je vous en apprenne une bur-
lesque histoire.*

Staremborg aimoit fort à boire,

L ij

124 MERCURE

*Et vous n'en serez point surpris,
Dés que vous aurez scéu qu'il estoit
d'Allemagne.*

*Or un jour chez Nassau convié d'un
festin ,*

*Ah ! Prince, luy dit-il , voilà de
mauvais vin.*

*Il est vray , mais avant la fin de la
Campagne ,*

Répond Nassau le prometteur ,

*Affurez-vous, dans la Champagne,
Que je vous en feray boire de bien
meilleur.*

*Staremborg sur cette parole ,
Du méchant qu'il boit se console ,
Et semblable à ces Curieux ,*

*Qui de Delphes cent fois trompez
par l'imposture ,*

*N'en consultoient pas moins cet Ora-
cle des Dieux ,*

*D'en voir bien-tost l'effet, trop cre-
dule, s'assure.*

GALANT. 125

*De s'y fier pourtant il n'avoit pas
grand tort.*

*Se voyant joint avec l'Espagne,
Et ses Drapeaux unis à ceux de l'Al-
lemagne,*

*Nassau se tenoit le plus fort,
Et sa formidable puissance
Luy faisoit esperer que son premier
effort*

*Feroit sentir ses coups jusqu'au cœur
de la France.*

*Ainsi dans cette douce erreur
Cherchant à s'en ouvrir la voye,
Par les champs de Senef il commence,
& déploie*

En 1674.

*Tout ce qu'il eut jamais & d'adresse
& de cœur.*

*Mais par malheur pour luy Condé sur
la frontiere*

*Au passage qu'il tente oppose une bar-
riere,*

L iij

126 MERCURE

*Et tout foible qu'il est, va de la
mesme ardeur*

*Qu'antrefois Lens le vit combattre,
L'insulter, l'attaquer, le battre,
Et semer dans son Camp l'épouvante
& l'horreur.*

Sur la vaineuse recompense

*Qu'on avoit promise à son sang,
Staremborg dans le choc se mit au pre-
mier rang,*

Et dans la vive impatience

*Qu'il eut d'arriver le premier,
Porta trop loin pour luy son insigne
vaillance,*

Et se fit prendre prisonnier.

*Conduit à Rheims, & là buvant
avec son Hoste*

*Le plus excellent vin que produise sa
Coste,*

*Tu ne t'es pas moqué de moy,
Nassau, s'écria-t-il, & tu tiens tes
paroles.*

Quelques gens les croyoient & vaines & frivoles ;

Mais témoin de ta bonne foy

J'en publieray par tout l'histoire ;

Et jure par ce vin que je suis prest de boire ,

De me fier toujours à toy.

A ta santé. Cette saillie,

Ou plutôt cette raillerie

A ceux qui l'écoutoient d'un goust si fin parut ,

Que le grand Condé, qui la scent,

En fit , pour de Senefrafraischir la memoire ,

Passer jusqu'à Nassau l'ingenieuse histoire.

Ce qu'il en eut de honte & de confusion ,

N'est , & ne fut pour lors que le petit prélude

De la juste punition.

L iiij

128 MERCURE

Que le Destin vangeur de son ingratitude

Prépare à son ambition.

Ce n'est pas sans raison qu'on donne à Padouë le surnom de docte, puisqu'elle est fameuse, non seulement par son Université, mais encore par son Academie, qui est aujourd'hui l'une des plus florissantes de toute l'Italie, tant par le mérite des personnes distinguées de l'un & de l'autre sexe qui la composent, que par les grands hommes qui en sont sortis. La Sapho

du siècle, connue sous le nom de Mademoiselle de Scudery, l'admirable Madame des Houlières, la sçavante Madame Dacier, fille de M^r le Fevre, & la spirituelle Madame de Saliez, Viguiere d'Alby, sont de cette fameuse Academie Italienne, qui dans sa derniere assemblée publique a reçu l'illustre M^{re} Flechier, Evêque de Nîmes, l'un des ornemens de l'Academie Francoise, & le digne Protecteur de celle de Nîmes. M^r Guyonnet de Vertron, qui écrit l'Histoire du Roy en prose

170 MERCURE

Latine, & qui est Academi-
cien de l'Academie Royale
d'Arles, & de celle des *Rico-*
vrati de Padouë, a accompa-
gné les Lettres Patentes d'un
compliment à M^r de Nismes,
qui luy a fait réponse en luy
envoyant ce qu'il a écrit à
Messieurs ses Confreres. Voi-
cy de fidelles copies de ces
honnestetez reciproques que
je vous envoie.

**A MR L'EVESQUE
DE NISMES.**

MONSEIGNEUR.

Paris & Nismes n'auront plus seuls l'avantage de vous avoir dans leurs illustres Academies. Padouë jalouse d'un si grand bonheur, a voulu vous donner une place dans la sienne; ainsi vous voyez que la France & l'Italie, qui sont les Etats de l'Europe les plus florissans en beaux Esprits, rendent également justice à vostre rare merite.

122 MERCURE

C'eust esté pour moy , Monseigneur , un plaisir tres-sensible de vous presenter moy-mesme , au nom de M^{rs} mes Confreres les Ricovrati , ces premieres marques d'estime & de distinction : mais la distance des lieux me prive de cette satisfaction. Je prie le sçavant M^r Graverol de vous mettre en mains ce nouveau Sceau d'immortalité, que vous meritez par vos éclatantes vertus , par vostre éloquence admirable , & par vos excellens Ecrits. C'est un dépost qui ne m'a esté confié que depuis peu de jours. Pour me consoler de ne pouvoir accompa-

gnor ce digne *Academicien*, agréer que je vous assure de ma joye, & de la continuation de mes respects, non seulement comme *Deputé*, & en cette qualité ayant l'honneur d'estre vostre *Confrere*, mais encore comme une personne qui vous honore infiniment, & qui fait sa principale gloire d'estre,

Monseigneur,

Vostre tres-humble &
tres-obeissant Serviteur,
GUYONNET DE VERTRON.

134 MERCURE

Voicy la réponse que M^r
l'Evêque de Nismes a faite à
M^r Guyonnet de Vertron.

*Je ne m'estois pas attendu, Mon-
sieur, à l'honneur que m'ont fait
Messieurs de l'Academie de Pa-
douë, en m'associant à leur Compa-
gnie. Je connois assez leur merite,
pour voir avec plaisir mon nom
meslé avec le leur, & je vous prie
de leur faire tenir la Lettre de re-
merciement que je leur écris. Je
n'ay receu que depuis peu de jours
celles qu'ils ont fait expedier
pour ma reception, quoy qu'elles
soient datées du mois de Mars.*

GALANT. 135

*Vous aurez la bonté de leur faire
connoître que je n'ay manqué ny
d'exactitude, ny de reconnoissan-
ce, & de croire qu'à vostre égard
je suis avec une estime, & une
consideration particuliere,
Monsieur,*

*Vostre tres-humble & tres-
obeissant Serviteur, ESPRIT,
Evesque de Nîmes.*

*À Narbonne ce 12.
Decembre 1693.*

*Avant que de vous parler
du Remerciement de M^r Fle-
chier, il faut vous faire part
d'un Distique de M^r de Ver-*

126 MERCURE

tron, pour mettre au bas d'un
Portrait de cet Illustre Prelat.
Ce Distique a du rapport à ses
noms & à son merite.

*Hic vir hic est, pietate suâ qui
pectora flectit,
Atque animos mirâ Spiritus
arte movet.*

Le remerciement de M^r l'E-
vêque de Nîmes à M^{rs} de
l'Academie des Ricovrati de
Padouë, a esté fait en ces ter-
mes.

MESSIEURS,

*J'ay esté agreablement surpris
de me trouver associé à vostre
illustre Compagnie par les suf-*

frages de tant de grands Hommes qui la composent. Mr Patin donne volontiers aux Personnes qu'il estime, les louanges qu'il merite luy-mesme; & vous croyez aisement le bien qu'on vous dit des autres, parce que l'on n'en sçauroit assez dire de vous. Vous avez écouté favorablement le témoignage qu'il vous a rendu de moy, & je reçois avec beaucoup de reconnoissance la grace que vous m'avez faite. L'inclination que j'ay eüe dès mon enfance pour les belles Lettres, m'a toujours fait honorer ceux qui les cultivent, comme

Fevrier 1694. M

138 MERCURE

vous, avec tant de succès, & tant de gloire. La reputation que vous avez acquise par vostre érudition & par vostre éloquence a passé jusqu'à nous, & la connoissance que nous avons du merite de vostre Academie nous fait voir avec joye nos noms mêlez avec les vôtres. Agreez donc, Messieurs, que je vous en fasse mes remercimens, & que je vous assure de l'estime & de la reconnoissance sincere avec laquelle je suis,

Messieurs,

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur, ESPRIT,
Evêque de Nismes.

J'ay à vous apprendre plusieurs morts, & pour cela je vous envoie les memoires que j'en ay receus. Ils contiennent des choses curieuses que tous les Avocats doivent aimer, & que vous ne serez pas fâchée de sçavoir.

Messire Clement de Cosnac, frere unique de M^r l'Archevêque d'Aix, est mort sans laisser aucun enfant de son mariage avec la Demoiselle de Cressé, & en luy finit une des plus anciennes Maisons du bas Limousin, que les Cartulaires des Monasteres & au

M ij

140 MERCURE

tres monuments authentiques
font remonter par une suc-
cession non interrompue jus-
qu'à l'onzième siècle, & au
temps de la première Croisa-
de sous le Roy Philippe pre-
mier. L'an 1095. Israël de Cos-
nac s'y distingua. Il est fait
mention de luy & de sa fem-
me Guinarde l'an 1088. dans
les Registres du Monastere
d'Uzerche, ainsi que l'a re-
marqué le sçavant M^r Baluze,
dans son nouveau & admira-
ble Livre *des Vies des Papes*
d'Avignon. De ce mariage sor-
tirent Pierre & Geraud de

Cosnac. Pierre continua la posterité, & eut de son mariage avec Belielde un fils nommé Gerauld II. qui s'estant marié avec une femme dont on ignore le nom, laissa un fils nommé Jean, dont il est fait mention dans les Registres de ce mesme Monastere d Uzerche, & il est dit qu'en l'an 1180. qui fut l'année de la mort du Roy Louis le Jeune, ledit Jean de Cosnac ceda à Audebert, qui en estoit alors Abbé, une partie de la Justice de sa Terre. Ce Jean laissa un fils nommé Guillaume, Seigneur de Cosnac, qui

142 MERCURE

dans le Testament de son fils, dont l'original subsiste dans le Tresor des Chartres de cette Maison, est qualifié Chevalier *Miles*, cet Acte est de l'an 1282. Guillaume vivoit encore sous Saint Louis, & servit le Roy Louis VIII. son Pers, dans les Guerres contre les Albigeois, & l'accompagna jusqu'au Chasteau de Montpensier en Auvergne, où ce Prince mourut. Il avoit épousé une fille de la Maison de Malafeyde, celebre par le merite & par les Negociations d'Emeric

de Malafeyde , Patriarche d'Antioche, qui du temps de Loüis le Jeune, maintint avec Saint Bernard, le Pape Innocent II. dans le Saint Siege , contre l'Antipape Pierre de Leon. Il eut de ce mariage un Fils nommé Hugue , qui continua la Posterité , & une Fille qui fut mariée à un Fabry , de la Maison dont sortit depuis le Cardinal Fabry, proche Parent des Papes Clement VI. & Grégoire XI. Hugue épousa Petronille d'Ornhac , & mourut vers l'an 1286. car il est parlé de

144 MERIOUR E

luy comme d'un homme qui
venoit de mourir, dans un
Acte de l'an 1287. De ce ma-
riage d'Hugue avec Petro-
nille fortirent plusieurs mâ-
les; à sçavoir Guillaume III.
du nom, qui fut le seul qui
continua la posterité; Gilbert,
à qui il ordonna par son testa-
ment de l'an 1282. d'estre d'E-
glise, & en effet il fut Cha-
noine de la Cathedral de
Toulouse, comme il paroist
par le Necrologe, ou Regis-
tre mortuaire de cette Eglise;
Pierre, Hugue. & Emeric;
auxquels il ordonne d'estre

Moines.

GALANT. 145

*Moinès, & de se faire Reli-
gieux, bon gré malgré qu'ils en
eussent ; ce qui fut executé se-
lon la Discipline Ecclesiasti-
que de ce temps-là, qui det-
claroit Apostats & Excom-
munez tous les Enfans, qui
ayant esté voüez à la Religion
ou aux Autels dès leur enfan-
ce, par leurs Peres & Mères,
ne se faisoient pas ensuite Re-
ligieux, ou Prestres, confor-
mement aux Canons 22. & 23.
du Concile de Worms, tenu
l'an 868. au Canon 48. du qua-
trième Concile de To'ede l'an
463. & à un autre Canon du
Février 1694.*

N

146 MERCURE

Concile de Tribur, Maison de plaisance des anciens Rois de France, sur le Rhin, l'an 893. *Monachum facit aut paterna devotio, aut propria professio.* Ca. *Monachum* 20. q. 1. ce qui est aussi conforme à la Regle de S. Benoist, chap. 38. & aux Constitutions des Papes Gregoite II. Alexandre III. & Clement III. en consequence desquelles les Enfans destinez au Monachisme, ou à la Clericature par leurs Peres & Meres, estoient ensuite exclus de leur succession, quand ils devenoient Majeurs ; ce qui

GALANT. 147

fit que Guillaume de Cognac
resta seul héritier. Il fut marié
étant encore tout enfant, à
Almodie de Malaguise, Fille
de Bernard de Malaguise, Ba-
ron de Douzenac, & de Ma-
rie de Vantadour. Ce Guil-
laume est célèbre dans les
Histoires de ce temps-là, qui
nous le dépeignent comme
un preux & vaillant Chevalier.
Il eut un grand nombre d'En-
fants de la Femme Almodie,
& entre autres Hugues II. du
nom, qui continua la succes-
sion, & Bertrand, qui fut fait
Cardinal l'an 1371. par Gre-

N ij

148 MERCURE

goire XI. son Parent, & qui se rendit celebre par ses Ambassades, & dans ses Legations en Italie, & fut fort cher aux Rois Charles V. & Charles VI. Ce Guillaume eut aussi un troisieme Fils, nommé comme luy pareillement Guillaume, qui dans tous les Titres, & Actes qui restent de luy, ne prend d'autre qualité, que celle d'*Avocat* & de *Juriconsulte*, dont il ne faut pas s'étonner; car comme la Cour de Rome estoit en ces temps-là à Avignon, & que les Legistes, Canonistes, Avocats,

& Jurisconsultes y estoient en grande consideration, en sorte qu'il n'y avoit qu'eux qui y fissent de grandes fortunes, tous les Cadets des bonnes Maisons étudioient en Droit, & se faisoient Avocats & Legistes, comme on le voit par les exemples du Pape Innocent VI. Estienne Aubert, & du Cardinal Pierre de Fisticny. Le premier estoit Avocat lors qu'il fut fait Evêque de Clermont, & ensuite Pape, & le dernier plaidoit actuellement à Paris pour les Parties, lors qu'on luy porta le Cha-

170 MERCURE
peau de Cardinal, l'an 1323.
comme il est expressement
marqué dans les Registres du
Manuel des Places du Parle-
ment. Ce jour vint nouvelle en
la Cour de ceans, que Maistre
Pierre de Fisticny, Avocat,
avoit esté fait Cardinal par no-
stre S. Pere le Pape Clement VII.
Les Filles dudit Guillaume fu-
rent Guillemete, qui épousa
Guyon de l'Echarpit de Saint
Aulaire, proche Parent du
Cardinal Bertrand Latgier de
l'Echarpit; Almodie mariée
à Guillaume de Maynard
Damoiseau, & Dauphine.

GALANT

Abbesse des Cordeliers de Brive la Gaillarde. Hugue de Cognac, leur Frere, second du nom, eut trois Femmes. Il épousa en premieres Noces l'an 1226. Alix de Mouffedon, d'où sortirent trois maîtres, Guillaume, Bertrand, & Pierre, qui furent tous successivement l'un après l'autre Evêques de Tulle, & Jean qui continua la succession, comme on va voir.

Après la mort d'Alix de Mouffedon, ce Hugue épousa en secondes Noces Guine Faydit, fille de Pierre Faydit,

N iij

172 MERCURE

Damoiseau de Jurgals dans la
Vicomté de Turenne, Frere
de Jean Fuydit, fameux Ju-
risconsulte de ce temps-là,
dont parle Justel dans ses
Preuves genealogiques de la
Maison d'Auvergne, qui estoit
le Conseil & l'Avocat des Vi-
comtes de Turenne, avec les-
quels il se retira en Auvergne,
& s'établit à Riom, où il laissa
une posterité qui dure encore,
& qui pendant plus de trois
cens ans de Pere en Fils, par
une succession non interrom-
puë, a produit de celebres
Avocats, qui n'ont jamais

IGADANT.

voulu quitter leur profession,
& l'exercent encore aujour-
d'huy avec honneur. Du ma-
riage de Hugue de Cosnac
avec Guine Faydit sortirent
Raymond, Archidiaque d'Au-
relau Diocèse de Commençes,
& Bertrande, mariée en 1377.
avec Jean de Robert de Li-
gnerac, Neveu du fameux
Cardinal de Lignerac Robert.
Enfin après la mort de Guine
Faydit Hugue épousa en troi-
sièmes Noces Marguerite de
Palifas, Dame de Palifas près
Vandour. Jean son fils du
premier lit épousa l'an 1369.

154 MERCLURE

Marthe de Hautefort, Petite-fille de Marie de Camborn, dōc l'illustre Maison, par un privilege qui ne convient qu'aux Rois de France, a la garde des fruits, & le droit de Regale de l'Evesché de Limoge pendant la vacance du Siege. De ce mariage sortirent un mâle & trois filles, Raymond qui continua la posterité; Jeanne mariée à Bertrand de Tavors, Chevalier; Alix mariée à Jean de Pompadour, & Antoinette qui fut Femme de Hugue Peregrin, Damoiseau de Vicar en Quercy. Raymond prit al-

GALANT

liance dans une des meilleures Maisons de Perigord, nommée de Beynac. Il assista à la fameuse Assemblée qui fut tenue l'an 1392 sous Charles VI. à Paris, dans laquelle il fut résolu de se soustraire de l'obéissance du Pape Benoist XIII. Il n'y prend point d'autre qualité que celle de *Licencié es Droits*, par la raison que l'on a marquée cy-dessus. Les Actes originaux de cette Assemblée avec les Sceaux de ceux qui y assistèrent, sont entre les mains de M^r le premier President de Harlay. De Ray.

156 MERCURE

mond de Cofnac & de la Femme
me de Beynac fortir Helic,
qui époufa Louife de Gamel,
dont il eut deux mafles, à fça-
voir Pierre qui continua la
pofterité, & Guillaume qui
époufa l'an 1454. Catherine
Faydit, Fille d'Efienne Fay-
dit, Seigneur des Bordes, dans
la Viconté de Turenne, petit
fils de Pierre Faydit, fieur de
Jurgals, dont il vient d'efre
parlé, & Frere de Jean Faydit,
Auditeur du facré Palais. Ba-
lus t. 2. pag. 1071 vit. Pap. A-
venio. Ledit Helic de Cofnac
& ladite Louife de Gamel, cu-

GALANT.

rent aussi de leur mariage deux filles, à sçavoir Marguerite, qui fut mariée à Bertrand de la Tour, Seigneur de Saint Just, & Blanche qui épousa Jean Faydit, Seigneur de Tetsiac dans la Vicomté de Turenne. Pierre de Colnac l'an 1452 épousa Louise de Noailles fille de François Seigneur de Noailles, & de Marguerite de Roffiniac, d'une des plus illustres Maisons du haut Limousin. Cette Marguerite estoit petite Niece du Pape Innocent VI. Ils eurent un fils nommé Guillaume IV. du

148 MERCURE

nom , qui l'an 1484 épousa Marguerite des Tours , Sœur du fameux Gulpher des Tours , si renommé dans les Histoires de ce temps-là. De ce Mariage sortirent un mâle & deux filles, Louis , Marguerite & Jeanne. Marguerite épousa Pierre de Roberti , Damoiseau de Lignerac. Jeanne épousa Guyon Faydit , Seigneur de Teillac près de Brive-la-Gaillarde, où ses descendans font aujourd'huy leur demeure. Louis l'an 1517 épousa Claude de Beynac , fille de Geoffroy , Baron de Bey-

GALIAN 189

nac & de Marie de Montbe-
roux. Il fit testament l'an 1522
où il prend la qualité de *Pre-
mier Ecuyer tranchant de la Rei-
ne*, & l'un des cent *Gentilshom-
mes de la Maison du Roy*. De ce
mariage sortirent François,
Marguerite & Galiot, qui fu-
rent tous mariez. François é-
pousa Catherine de Saint Mi-
chel de Bagnieres, d'une noble
Maison de Quercy, dont il
n'eut point d'enfans. Margue-
rite sa Sœur épousa le Seigneur
de Champegnac en Perigord.
Galiot continua la posterité,
ayant eu d'Antoinette de

NO MERCURE

Platz de la Chaise, Secund
Leger de Platz, Eveque de
Leyroure, un fils nommé An-
net, qui l'an 1582 épousa Jean-
ne de Juy, fille unique de Se-
bastien de Juy, Ambassadeur
de France auprès du Roy d'Es-
pagne, Petite fille de Jean de
Solon, premier President du
Parlement de Paris. François
de Colnac leur fils aîné épou-
sa l'an 1618 Eleonor de Talay-
rande, des anciens Comtes de
Perigord, fille de Daniel de
Talayrande, Prince de Chalais,
& de François de Montuc,
fille de Blaise de Montuc,

Maréchal de France. De ce mariage sont sortis Arnaud, Clement & Daniel de Gofnac, freres. Ce dernier est M^r l'Archevesque d'Aix d'aujourd'hui, qui estoit cy-devant Evêque & Comte des Evêchez de Valence & de Die, & premier Aumônier de Monsieur Frere du Roy. Il est Docteur de Sorbonne. C'est un des plus sçavans Prelats de France, qui a l'ame grande & les sentimens élevez. Il fut nommé par le Roy pour recevoir à l'entrée du Royaume M^r le Cardinal Chigy, Legat

Fevrier 1694.

O

162 MERCVRE

à Latere, & s'en acquita avec
tant de magnificence & de
dignité, que les Prelats Ita-
liens qui accompagnoient M^r
le Legat dirent tout haut, que
les Evescques d'Italie n'estoient
que des Curez de village en com-
paraison des Evescques de France
es que ceux-cy estoient de petits
Papes, qui ne cedoit en rien
aux Cardinaux. En effect, il
crut qu'il estoit de l'honneur
& de la dignité de son caract-
ere de prendre toujours place
au fond du Carosse, & d'estre
assis à costé de M^r le Legat, au-
dessus de M^r de l'Esdiguiste,

GALANT 163

Gouverneur de la Province:
Armand de Cosnac son frere,
épousa l'an 1648 Marie de
Veilhan de Penacors, & de
Charlotte de la Guesle. De ce
mariage sont issus François
qui continue la succession,
Gabriel, Docteur de Sorbonne,
& Prevost de la Cathédrale
d'Aix, & Marie Susanne, Ab-
besse de Vernezon. François
épousa l'an 1671 Marguerite-
Louise d'Esparbez de Luffan-
d'Aubeterre, fille unique de
M^{le} le Comte de la Serre,
Lieutenant General des Ar-
mées du Roy, qui vit encore

O ij

& est fils du feu Maréchal
d'Aubeterre. François & Mar-
guerite, sont tous deux morts
& n'ont laissé qu'une fille uni-
que, qui est celle dont je vous
apprens la mort, avec celle de
Messire Clement de Cosnac,
Marquis de Cresse son Oncle.
M^r le Comte de Pontac,
Fils unique de feu M^r le pre-
mier President du Parlement
de Bordeaux, & de M^{lle} de
Thou, mourut le mois passé
dans une de ses Terres en
Guyenne, où il s'estoit retiré
pour s'appliquer plus en repos
aux sciences abstraites, où il

GALATI. 265
estoit fort profond. Il sçavoit
les Langues Orientales, la
Chymie, la Cabale, les Tra-
ditions des Hebreux, leur
Massore, leur Mishna, leur
Gemare & leur Talmud. Il
n'a point laissé d'Enfans de
Mademoiselle d'Uzer, de
Montale, qu'il avoit épou-
sé. Il ne faut pas oublier par-
smy, les Morts des gens de
Lettres, Dom Michel Ger-
main, Religieux Benedictin
de St. Maur, ny Messire Jean
Faydit, Seigneur de Gran-
ville, Conseiller du Roy en

166 MERCURE

la Senecobaulée d'Auvergne,
& Siege Presidial de Riom,
mort à l'âge de quatre vingt-
trois ans; car quoy que ny
l'un ny l'autre n'ayent rien
écrit de leur chef, ils ont plus
contribué qu'aucun Auteur à
l'avancement des Lettres &
de la Science Ecclesiastique,
en servant de Compagnons de
Voyages, de Copistes, de Lo-
cteurs, & Secretaires aux deux
plus sçavans hommes de ce
siècle, je veux dire, aux Pères
Jean Mabillon, Bened. Etin. &
Jacques Sirmond, Jesuite, qui
ont donné au jour par leur

moyen une infinité de beaux Manuscrits, ensovelis auparavant dans l'obscurité. Dom Germain a fait par ordre du Roy, le voyage d'Allemagne & d'Italie avec son Confrere le Pere Mabillon, dont ils revinrent enrichis de tout ce qu'il y avoit de plus curieux dans les Manuscrits & les Bibliothèques de ce Pays-là, quoy qu'on puisse dire qu'ils n'ayent fait que glaner, & ramasser les épics qui avoient échapé à la diligence du Pere Sirmond, & de Mr Faydit son Neveu. Vous avez veu dans la

Genealogie de Cognac une
bonne partie de celle de Mes-
sieurs Faydit. Celuy cy estoit
Frere ainé du S^r Amable Fay-
dit, dont je vous manday la
mort par ma Lettre du der-
nier mois, avec cette particu-
larité, que les Cadets de cette
Famille font depuis trois cens
ans Avocats, & que ce dernier
a laissé un Fils, & un Petit fils,
qui en font la profession avec
honneur, & la perpétueront
apparemment dans plusieurs
âges à venir.

Le 25. du mois passé, Madam
Henriette de Lorraine de
Chevreuse,

Chevreuse, ancienne Abbessé
de Jostatre, mourut icy dans
le Monastere de Port Royal,
âgée de soixante & trois ans.
Elle estoit Fille de Claude de
Lorraine, Duc de Chevreuse,
Pair, Grand Chambellan, &
Grand Fauconnier de France,
Chevalier des Ordres du Roy,
& de Marie de Rohan, Fille
d'Hercules, Duc de Montbas-
son, & Veuve de Charles d'Al-
bert, Duc de Luines, dont il
eut deux autres Filles ainées;
sçavoir Anne-Marie, Abbessé
du Pont aux Dames, morte à
Paris le 9. Aoust 1652. & Char-
Fevrier 1694. P

lotte-Marie, dite Mademoiselle de Chevreuse, née à Richemont en Angleterre, & morte aussi à Paris le 7. Novembre de la mesme année 1652. Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse, estoit. Fils puîné de Henry Duc de Guise, & se signala au Siege de la Fere en 1596. & à celuy d'Amiens en 1597. sous le nom de Prince de Joinville. Il fut constitué Procureur du Prince de Galles en 1625. pour épouser en son nom Henriette-Marie de France, qu'il conduisit en Angleterre, & après avoir ser-

vi avec beaucoup de fidelité au Siege de la Rochelle, & en plusieurs autres occasions, il mourut d'apoplexie à Paris en 1657. âgé de près de quatre-vingt ans. Madame Anne-Marguerite de Rohan, qui a succédé à Madame Henriette de Lorraine, luy a fait faire dans son Abbaye de Jouarre des Services tres. solennels, tant par les Religieuses, que par les Chanoines de ce lieu.

Les Nouvelles publiques vous auront appris que Jean-Louis Charles d'Orleans, Duc de Longueville & d'Estoute-

P ij

172 **MERCURE**

ville , Souverain de Neufchâ-
stel , Comte de Dunois, mou-
rut le 4. de ce mois , dans
l'Abbaye de Saint Georges
prés de Rouën , au com-
mencement de sa quarante-
neuvième année. Il avoit em-
brassé l'Estat Ecclesiastique
en 1669. & cedé son droit
d'ainesse à Charles-Paris d'Or-
leans son Frere , qui fut tué
en 1672 près de Tolhuis après
le passage du Rhin , où il s'e-
stoit signalé avec beaucoup
de distinction. Longueville est
un Bourg dans le Pays de Caux
en Normandie , avec titre de

GALANT. 173

Comté. Ce Comté ayant esté transporté au Roy Philippe-Auguste , fut depuis à Philippe , Roy de Navarre , Comte d'Evreux, Fils de Louis de France. On le confisqua sur Enguerrand de Marigny , & puis sur Philippe de Navarre. Le Roy Charles V. donna le Comté de Longueville à Bertrand du Guesclin, Connestable de France , & il passa à Olivier du Guesclin, son Frere , qui en 1391. le vendit au Roy Charles VI. Le Roy Charles VII. le donna en 1443. à Jean d'Orleans ,

P iij

174. MERCURE

Comte de Dunois, Fils naturel de Louis de France, Duc d'Orleans. Ce Jean d'Orleans qui mourut en 1470. est la tige de la Maison d'Orleans-Longueville. Il laissa de Marie d'Harcourt, sa seconde Femme, François d'Orleans I. du nom, qui eut d'Agnés de Savoye François II. Duc de Longueville, mort en 1512. ce Comté ayant esté érigé en Duché l'an 1505. par le Roy Louis XII. Louis d'Orleans premier du nom, fils de François I. laissa de Jeanne d'Hochberg, Marquise Ro-

thelin; Claude, Duc de Longueville, dont le fils Louïs d'Orleans II. du nom, épousa Marie de Lorraine, & eut François III. Duc de Longueville, mort sans enfans, auquel succeda Leonor d'Orleans, fils d'un autre François d'Orleans, Marquis de Rothelin, & de Jacqueline de Rohan. Il épousa Marie de Bourbon, Duchesse d'Estouteville, & fut Pere de Henry d'Orleans I. du nom, Duc de Longueville, tué en 1595. laissant de Cathérine Gonzague de Cleves Henry d'Orleans II. du

176 **MERCURE**

nom, Duc de Longueville ;
Gouverneur de Normandie ,
qui en 1617. épousa en pre-
mieres noccs, Loüise de Bour-
bon, fille de Charles, Comte
de Soissons. Il en eut deux fils,
morts jeunes, & Marie d'Or-
leans mariée en 1657. avec
Henry de Savoye II. du nom,
Duc de Nemours. En 1640. il
prit une seconde alliance avec
Anne Geneviefve de Bour-
bon, fille de Henry II. Prince
de Condé, dont il a eu Jean
Loüis Charles d'Orleans, Duc
de Longueville , qui vient de
mourir, & Charles. Paris, aussi

Duc de Longueville, tué près
du Fort de Tholhuis en 1672.
comme je l'ay déjà dit.

Dame Marie Charlotte de
Castelnau est morte dans le
commencement de ce mois.
Elle estoit femme d'Antoine
Charles Duc de Grammont ,
Pair de France, Chevalier des
Ordres de Sa Majesté, Souve-
rain de Bidache, Gouverneur
de Navarre & Bearn , de la
Ville & Chasteau de Bayonne,
& autres lieux. Je ne vous dis
rien de ces deux Maisons ,
vous en ayant parlé ample-
ment dans ma Lettre de De-

178 MERCURE

cembre, en vous apprenant le mariage de Mademoiselle de Grammont avec M^{le} le Maréchal de Boufflers.

Voicy les noms de quelques autres personnes considérables, mortes environ dans le mesme temps. M^{re} Antoine de Vrevin, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Abbé de Saint Pierre de Selincourt. M^r l'Archevêque a nommé à son Canoniat M^r Phelypeaux d'Herbaut.

Messire Philippe Charpen-

tier, Conseiller au Parlement de Paris, & Commissaire aux Requestes du Palais.

M^r Huret, Conseiller du Roy, & Avocat General en la Cour des Monnoyes.

Dame Françoisse Garnier. Elle estoit Veuve de Messire Georges de Bermondet, Seigneur, Comte d'Oradour & Lieutenant General de l'Artillerie de France. Mademoiselle de Bermondet d'Oradour sa fille estoit morte quelques jours auparavant. Elle en a laissé une autre, mariée à Messire Louïs de Bourbon, Comte de Buffet.

180 MERCURE

Je reçois tout presentement nouvelles de la mort du fameux M^r Patin , Medecin de la Faculté de Paris , où il a professé la Medecine , & ensuite à Padouë , lieu de son décès. La Republique de Venise l'avoit pourveu de la Charge de Professeur , & honoré de la dignité de Chevalier de Saint Marc. Il avoit esté longtemps *Principe* de l'Academie des *Ricovrati*, c'est à dire Chef ou Directeur. M^r de Vertron , qui est de cette sçavante Compagnie , comme je vous l'ay déjà marqué , a

esté prié, selon l'usage, de faire son Eloge funebre. Il l'a fait en Langue Latine, & l'a envoyé pour estre lu publiquement dans cette Assemblée. M^r Patin avant que de mourir luy écrivit une Lettre en Grec, éloquente, tendre, & chrestienne, & cette Epistre Academique, qui meritoit d'estre traduite en toutes sortes de Langues, estoit accompagnée des Lettres patentes d'Academicien, qu'il le prioit de la part de M^{rs} les *Ricovrati* de donner à M^r le Marquis de Dangeau, qui

182 MERCURE

comme vous sçavez , est l'un des quarante de l'Academie Françoisé. Vous voyez, Madame, que celle de Padouë a fait en fort peu de temps une perte & des acquisitions tres-considerables , dans les personnes de deux des plus beaux genies du siecle , & tous deux dignes Protecteurs de deux Academies Royales. L'un est ce Marquis , Protecteur de l'Academie d'Arles , & l'autre M^r Flechier, Protecteur de celle de Nismes. M^r l'Abbé Saurin, si connu dans la Republique des Lettres, & si estimé pour

GALANT. 183

tant de belles Traductions ,
vient de faire celle du Disti-
que Latin de M^r de Vertron ,
à la gloire de cet illustre Pre-
lat , par allusion à son nom,
ESPRIT FLECHIER.

*Digne Successeur des Apostres,
Ta rare pitié fait fléchir tous
les cœurs ,
Et ton sublime Esprit joint à de
saintes mœurs ,
Par son art triomphe des noirs.*

Aussi tost que M^r de Ver-
tron eut reçu le dernier pa-
quet de feu M^r Patin , il mit
la main à la plume , & fit un

184 MERCURE

compliment en Italien, pour M^r le Marquis de Dangeau, alla à son Hostel, & à son retour le mit en François, à la priere d'un de ses Confreres. Je vous envoie la traduction de ce compliment, que son Amy m'a donnée.

MONSIEUR,

Ce n'est point comme Député de l'Academie Royale d'Arles, que je viens vous saluer aujourd'hui. Je viens m'acquitter d'une Commission fort agreable. Messieurs les Ricovrati m'ont honoré de leur choix, pour vous

GALANT. 185

présenter ces preuves éclatantes
de la distinction particulière
qu'ils font de vostre illustre Per-
sonne. La celebre Academie de
Padouë en vous donnant une
place parmi les grands hommes,
& les sublimes Genies qui la com-
posent, n'a point eu égard à la
noblesse de vostre sang, à l'éclat
de vos Dignitez, à la grandeur de
vos emplois, ny au rang élevé que
vous tenez dans la Cour la plus
polie & la plus auguste du Mon-
de. Elle n'a considéré, Monsieur,
que vostre esprit seul, qui peut
remplir si dignement toutes les
vuës que l'on doit avoir pour

Fevrier 1694.

Q

186 MERCURE

former un Academicien parfait. Elle a voulu joindre son estime à celle mesme des Testes Couronnées, qui dans plusieurs occasions ont rendu justice à vos qualitez excellentes. Enfin, Monsieur, ce Parnasse Italien pouvoit se vanter avant vostre reception, d'avoir de grands ornemens, possédant des Musés Françoises, les Scudery, les des-Houlières, les Dacier, & les Saliez, mais il lui manquoit un Apollon.

M^r Magnin, de l'Academie Royale d'Arles, a fait des Devises pour toutes ces Musés.

POUR MADÉMOISELLE
DE SCUDÉRY.

Le corps est une Alouëtte
qui s'élève en chantant vers le
Soleil. Le mot ; ET PHOEBOS
SCIT DIGNA LOQUI.

*Quand cet Astre glorieux
Anime son allegresse,
Elle s'élève sans cesse,
Et le cherche vers les Cieux.
Depuis le temps qu'elle chante,
Qui ne voit pas aujourd'huy,
Que sa voix douce & tou-
chante*

N'est pas indigne de luy?

Qij

**POUR MADAME
DES HOULIERES.**

La fleur qu'on nomme Ama-
rante , avec ce mot , N O N
ILLI MORRTALE DECUS.

*Le temps qui devore tout
Ternit de mille Fleurs la couleur
la plus belle ,*

*Mais la sienne est immortelle,
Il n'en peut venir à bout.*

*C'est l'illustre des Houlières ,
C'est là de son mérite un fort le-
ger crayon ,*

*Ne pouvant exprimer le fond
de tes lumières ,*

*Ma Muse en cet essay croit en
voir un rayon.*

**POUR MADAME
DE SALIEZ.**

*L'Imperiale, avec ce mot Ita-
lien,*

**MODESTA MOSTRA DI SUOI TE-
SORI.**

Où trouve-t-on une Fleur

D'une si noble hauteur ?

Elle efface tout le reste ;

*Mais son air humble & mo-
deste*

Luy fait encor plus d'honneur.

**POUR MADAME
DACIER.**

Une branche d'Olivier. Le
mot , DONUM IMMORTALE
MINERVÆ.

*Elle couronne la teste
Des Heros en temps de Paix;
Quand elle conduit la feste,
On ne s'en lasse jamais.*

*Doctes Sœurs, son fruit con-
serve*

*La lampe de vos Autels,
Et la sçavante Minerve,
En fit present aux Mortels;*

Il ne faut pas oublier de dire icy, que la fameuse Helene-Lucrece Piscopia Cornaro, fille d'un Procureur de Venise, & feuë Madame de Chate, connuë sous le nom de Mademoiselle des Jardins, estoient Academiciennes Ricovrate, & que la digne Veuve & les deux admirables Filles du fameux M^r Patin, le sont aussi; de sorte que voilà le nombre des neuf Muses rempli, & dans ce Parnasse Italien, où l'on reçoit les Dames sçavantes, il n'y en a jamais que neuf. Il y a depuis long-

1722 MERCEUR

temps des promotions en France & en Italie pour les deux places qui vaquent, & l'on est embarrassé d'en faire le choix, par le grand nombre & par le mérite des uns & des autres.

Le Roy a fait depuis peu plusieurs Officiers de ses Troupes de terre, Chevaliers de S. Louis. Vous en aurez peut-être déjà vu une Liste mais comme celle qui a couru est sans qualitez, vous ferez bien-aise de les sçavoir. Il y a eu deux promotions, dont la première

GALANT. 193

premiere se fit le 6. de ce mois,
en faveur de

M^{rs}, le Duc de Vendôme.

Le Comte de Coignies, Lieu-
tenant General.

De Serignan , Lieutenant
des Gardes du Corps.

De la Taft , Lieutenant des
Gardes du Corps.

De Busca, Lieutenant Ge-
neral , & Lieutenant des Gar-
des du Corps.

Le Comte d'Arragnan, Ma-
réchal de Camp.

De Brissac, Lieutenant Ge-
neral , & Major des Gardes du
Corps.

Fevrier 1694.

R

194 MERCURE

Le Marquis de Vandeuil,
Maréchal de Camp, & Lieu-
tenant des Gardes du Corps.

Le Marquis de Châseron,
Lieutenant des Gardes du
Corps.

Le Marquis de Buzenval,
Lieutenant general, & Sous-
lieutenant des Gendarmes.

De Vieubourg, Colonel du
Regiment de Beauvois.

De Lée, Colonel d'Infan-
terie Irlandaise.

De la Devèze, Capitaine au
Regiment Royal d'Infanterie.

Le Chevalier de Gaffien,
Maréchal de Camp.

De Maupertuis, Lieutenant

general, commandant les
Mousquetaires blancs.

De la Viernos, Maréchal des
logis de Cavalerie.

Albernak, Major des Gardes
des Suisses.

D'Avignon, Enseigne des
Gardes.

De la Motte, Lieutenant
des Gardes du Corps.

De Longrue, Enseigne des
Gardes du Corps.

Le Comte de Montesson,
Lieutenant des Gardes du
Corps.

De Presse, Brigadier de Ca-
valerie.

R ij

196 MERCURE

De la Barre, Capitaine aux Gardes,

De Reynolds, Brigadier, Colonel d'un Regiment Suisse.

Le Marquis de Garaman, Brigadier d'Infanterie, & Capitaine aux Gardes.

De Reneville, Brigadier, Lieutenant des Gardes du Corps.

Le Chevalier de Verthilly, Major de la Gendarmerie.

Le Marquis de Vins, Lieutenant general, commandant les Mousquetaires noirs,

Le Marquis de Villars, Lieutenant general.

Le Marquis de Villeveille,
Lieutenant Colonel du Regi-
ment de Limosin.

Ferrand, Major general en
Roussillon.

De l'Estrades, Lieutenant
des Gardes du Corps.

De Barsin, Enseigne des
Gardes du Corps.

Le Marquis de Grammont,
Brigadier de Dragons.

De la Berange, Sous-lieu-
tenant des Gendarmes de
Bourgogne.

Philippe, Exempt des Gar-
des du Corps.

De Phelypeaux, Brigadier
de Cavalerie.

R. iij

198 **MÉRÇURE**

De Cayeux , Brigadier de Cavalerie.

D Arlu , Brigadier de Cavalerie.

Le Marquis de Nonant , Lieutenant general, & Sous-lieutenant des Gendarmes.

Le Chevalier de Romerý , Brigadier de Cavalerie, & Lieutenant des Gardes du Corps.

De la Forest , Commissaire Principal d'Armée.

De Saint Hilaire , Brigardier & Lieutenant d'Artillerie.

De Boisseleau , Brigadier d'Infanterie , & Gouverneur de Charleroy.

De Cray, Brigadier, Lieutenant d'Artillerie.

De Vigny, Brigadier, Lieutenant d'Artillerie.

Le Comte de Quinçon, Lieutenant general.

D'Imecourt, Gouverneur de Montmedy.

De Rossay, Lieutenant Colonel du Regiment de la Reine.

De Montalan, Lieutenant Colonel du Regiment Royal Infanterie.

Le Marquis de Puiffegur, Lieutenant Colonel du Regiment du Roy, Infanterie.

R iij

200 **MERCURE**

Des Jene, Enseigne des
Gardes du Corps.

De la Provenchere, Gou-
verneur de Philippeville,

Milon, Lieutenant Colonel
du Regiment de la Chastres,

De Violenne, Brigadier
d'Infanterie, & Commandant
à Dinant.

Ivaquever, Brigadier d'In-
fanterie.

S. Martin, cy-devant Com-
mandant au Chasteau de Di-
nant.

De Verpelle, Ingenieur.

De Vrevin, Brigadier d'In-
fanterie.

De Lagnon, Maréchal de
Camp.

De Solm Sainttrilles, Gou-
verneur de Saint-Omer.

De Mesieres, Lieutenant des
Gendarmes Anglois.

De Mainville, Mestre de
Camp.

De la Chassaigne, Brigadier
d'Infanterie, & Lieutenant
Colonel de Bretagne.

De la Roche-Lonchamp,
Lieutenant Colonel du Régi-
ment de Cavalerie de Talmont.

De Filley, Ingenieur, &
Capitaine au Regiment de
Vendosme.

202 MERCURE

Colombet, Gouverneur du Roy,
cy-devant Major de Norman-
die.

Le Comte d'Usson, Maré-
chal de Camp.

Le Chevalier de la Fare,
Maréchal de Camp.

Le Marquis de Soberville,
Maréchal de Camp.

Du Coudray, Lieutenant de
Roy de la Citadelle de Casal.

Rouffe.

De Maurepas, Commissaire
d'Artillerie.

De Ruys, Enseigne des Gar-
des du Corps, & Brigadier.

Le Comte de Revel, Lieu-
tenant general.

De Pracontal, Maréchal de
Camp.

De Theilladet, Mestre de
Camp.

De Barfabas, Major de la
Citadelle de Valenciennes.

D'Eck, commandant un
Bataillon d'Alsace.

De Saily, Brigadier d'In-
fanterie, & Lieutenant Colo-
nel d'Auvergne.

De Bartillat, Lieutenant ge-
neral.

Le Chevalier du Mesnil,
Mestre de Camp.

Le Marquis de Jarsé.

De Greder, Brigadier d'In-
fanterie & Colonel d'un Re-

giment Allemand.

Des Fontaines, cy-devant
Maréchal des Logis des Gen-
darmes du Roy.

Le Marquis de Larray, Lieu-
tenant General.

Le Marquis d'Harcourt,
Lieutenant General.

D'Huberçon, Lieutenant
Colonel du Regiment de Ca-
valerie de Roquelpine.

Marin, Lieutenant des Gar-
des du Corps.

La Lande, Brigadier de Dra-
gons.

De l'Isle du Vigier, Mestre
de Camp.

GALANT 205

De Saily, Colonel de Dragons & Brigadier.

**Le Marquis de Vaubecourt
Mestre de Camp.**

De Bolhen, Lieutenant Colonel du Regiment Royal Allemand.

D'Ezmont, Ayde-major du Regiment du Roy.

**Le Chevalier de Seraucourt,
Ayde-major aux Gardes.**

Des Noyers, Commissaire d'Artillerie.

**Le Marquis de la Bretesche,
Lieutenant General, Gouverneur de Hombourg.**

De Reynach, Lieutenant de

206 **MELACOUR**

Roy de Charleroy.

De Mircmont, ety devant
Capitaine des Grenadiers de
Normandie.

De Laumont, Colonel du
Regiment de Ponthieu, & Bri-
gadier.

Le Chevalier du Rosel, Ma-
ître de Camp.

De Marigny, Commissaire
d'Artillerie.

Le Comte de Servon, Ma-
ître de Camp.

De Segur, Capitaine-lieute-
nant des Chevaux légers
d'Anjou.

De S. Martin, Gouverneur
des Invalides.

Des Essarts, Capitaine des
Canonnières.

De Tracy, Enseigne des
Gardes.

Le Marquis de Sandricourt,
Gouverneur de Nîmes.

De l'Ecoffois, Commandant
de la Citadelle de Dunkerque.

Le Marquis d'Aubart de
Maréchal de Camp.

Des Roches d'Oranger, Bi-
gadier de Cavalerie.

De Saint Vians, Lieutenant
des Gardes du Corps.

De Faronville, Major du
Regiment de Berry, Cavalerie.

Desparts, Major des Vais-
seaux.

208 MERCURE

De Cerisy, Mestre de Camp.
Sanguin, Lieutenant Colo-
nel de Cavalerie.

Devizé, cy-devant Lieu-
tenant des Gardes du Corps.

Didier, Major de Clermont.

De Pelleport, Brigadier de
Cavalerie.

Des Rosieres, Ayde-Major
du Fort près d'Huningue.

De Touloujar, Premier Ca-
pitaine du Regiment Infanterie
de Condé.

De Monclar, Capitaine de
Cavalerie dans Puysegur.

De Pontbriant, Capitaine au
Regiment de Cavalerie de
Fienne.

GALLANT. 209

**D'Humont , Capitaine au
Regiment de Provence.**

**De Flamet , Commissaire
d'Artillerie.**

**De Mornet , Capitaine au
Regiment de Piedmont.**

**De Doncourt , Lieutenant
au Regiment de Cavalerie de
Prassin.**

De Saint Amand, Ingenieur.

**D'Avignon, Major de Char-
lemont, cy-devant Capitaine
de Limosin.**

**D'Armissan , Capitaine au
Regiment de Piedmont.**

**Navelas , Brigadier d'Infan-
terie.**

Février 1694.

S

210 MERCURE

De Pugsol, Capitaine de
Carabiniers.

De Villedieu, Lieutenant
des Grenadiers du Régiment
des Vaisseaux.

Bouter de Franconville,
Capitaine dans Navarre.

De Norion, Major du Ré-
giment de Cavalerie de Levi.

Raouffet, Major de Navar-
re.

Lascaris, gouverneur du Fort
de Beins.

De Gauville, Lieutenant
Colonel du Régiment des
Cravates.

Le Chevalier d'Artagnan,

Sous lieutenant aux Gardes.

De Pas, Colonel de Milice.

De Sarigny, Major de Dragons de Rennes.

De la Tour du Filsq, Capitaine dans la Chastres.

Du Mesnil Grandpré, Lieutenant Colonel de Pugecol.

De Martigni, Capitaine de Dragons de Fimarcon.

De Maron de Varcennes, Commissaire d'Artillerie.

Noller, Lieutenant Colonel.

De Salandres, Major du Regiment de Toulouse, Cavalerie.

S ij

212 **MERCURE**

De Vaucieux, Colonel du
Régiment d'Infanterie d'Au-
xerrois.

La Case Balagurié, Capitai-
ne de Grenadiers au Regi-
ment de Brie.

De Rohan, Lieutenant Co-
lonel du Régiment d'Infan-
terie du Maine.

Marmier, Capitaine de Dra-
gons dans Grammont.

Berchin, Capitaine de Gre-
nadiers de Vermandois.

Bernard, Capitaine de Dra-
gons du Régiment de Mon-
seigneur.

De Ganges, Capitaine de
Dragons.

LE CHATELAIN. 523

Belvoze, Lieutenant Colonel du Régiment Dauphin Étranger.

De Saint André, Gouverneur de Worms & Capitaine dans Saulx.

De Clary, Lieutenant de la Mestre de Camp de Castelan.

Capon, Maréchal des Logis des Chevaux-legers.

Palier, Capitaine d'Infanterie au Régiment du Roy.

Marsin, Mestre de Camp.

Mortagne, Sous-lieutenant des Chevaux-legers de la Reine.

De Labadie, Lieutenant Co-

214 MERCURE

lond de Guiche.

Taillet, Major de Chastres.

De Grefigny, Major de
Crussol.

De Soignan, Capitaine au
Regiment de Guiche.

Feuillage, Capitaine de Gre-
nadiers du Regiment de Ca-
lina.

*La seconde promotion se fit le
2. de ce mois, et le Roy nom-
ma pour Chevaliers du mesme
Ordre de S. Louis.*

Messieurs, le Marquis d'U-
zelles, Lieutenant General.

Le Comte de Guiscard,
Lieutenant General, & Gou-

GAUDANET 215

Gouverneur de Namur.

Le Comte du Bourgo

De Valpion, premier Sous-
lieutenant de la première
Comp. des Mousquetaires.

D'Attagnan, des Mousque-
taires.

De Serres, Lieutenant Co-
lonel du Reg. de Vienne.

De Sousternon.

Chambonas, Capitaine des
Gardes de Monsieur le Duc
du Maine.

Saint Georges, Cornette
dans la première Compagnie
des Mousquetaires.

De Balivieres, des Gardes
du Corps.

216 **MERCEURE**

De Lançon , des Gardes du Corps.

Melun , Lieutenant aux Gardes.

De Traversone , Capitaine aux Gardes.

Tressebous , des Mousquetaires.

La Garde , des Bombardiers.

Ligondez , Mestre de Camp.

De Salles , des Carabiniers.

De Beaujeu , de la Gendarmerie.

Curli , Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

Baudigne,

GALANTEM 217

**Baudigné de Tralay, Lieu-
tenant d'Artillerie.**

**De Galibert, Cornette de
la seconde Compagnie des
Mousquetaires.**

**De Mongommery, Briga-
dier de Cavalerie.**

**De Romainville, Mestre
de Camp.**

**De Sebeville, de la Gen-
darmerie.**

**De Chalmazel, du Regi-
ment de Picardie.**

**De Casguer, du Regiment
de Champagne.**

**De Puyguion, Mestre de
Camp.**

Fevrier 1694.

T

218 **MERCURE**

Siffredy.

De Vallavoit, Lieutenant-colonel general de Cavalerie.

Des Combes, Maréchal des logis de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

Magnac, Brigadier de Cavalerie.

De Villemance.

D'Arennes.

De Vaillac, Mestre de Camp.

De Refuge.

De Courlandon, Mestre de Camp.

De Resigny.

De Saillans.

De Rouffi

Flamanville.

De la Ferté, du Régiment
Royal.

De la Messelière. Sous-lieu-
tenant des Chevaux Légers de
Bourgogne.

De Villancourt.

De Castillas.

Dachy, Mestre de Camp ,
Commandant le premier Ré-
giment de Carabiniers.

Heissey.

De Saint Fremond , Maré-
chal de Camp.

De Chaumousscaud , de
Strasbourg.

Du Pont , du Régiment de

T ij

220 **MERCURE**

Navarre.

De Saint Maurice, Brigadier
de Cavalerie.

Du Teil, Maréchal des Lo-
gis des Chevaux-legers.

Davolé.

Broyas, de la Gendarmerie.

Mauray.

Tallard.

Tricaud, Major du Lion-
nois.

Niert, du Regiment de
Tierache.

De Megrigny, Brigadier
d'Infanterie & Gouverneur de
la Citadelle de Tournay.

Rousseler l'aîné.

De Combes.

Du Puis-Mondragon.

Charmont.

D'Aligny :

Perfy, Major de la Sarc,
Montifon.

D'Audigué.

Alfonse , Lieutenant de
Roy de Dinant.

Marquisat, d'Hautefort.

Ferville , du Regiment de
Guiche.

Poulet , du Regiment de
Piedmont.

Pontis, du Royal d'Artillerie.

Sorlant , du Regiment du
Commissaire general, Cavalerie.

T iiij

222 **MERCURE**

Du Bois des Perches, Capitaine Aide Major du Regiment Dauphin.

Massoulerin, du Regiment de Navarre.

Roussereau, Enseigne aux Gardes.

Saint Mauris, des Carabini-
niers.

De Chevigny, de la Gen-
darmerie.

Cœur de Chefne.

Du Plessis, du Regiment de
Cavalerie d'Orleans.

Landaïs du Repair, du Re-
giment d'Orleans.

Bruys, du Regiment de Na-
varre.

Belou.

De Vienne.

Du Repair, Gouverneur de
Biche.

Des Parelles.

D'Humermont, Capitaine
du Regiment de Souvray.

De Bormont.

De Masselier, des Vais-
seaux.

De l'Isle, de Normandie.

Albergotti.

Bachevillers, Maréchal de
Camp.

Feuquieres.

Rassan, Mestre de Camp.

D'Aligny.

T. iij.

224 MERCURE

Gargas, des Bombardiers.

L'Arboulerie, Lieutenant
Colonel de l'ancien Asfeld de
Dragons.

Farvet, du Reg. de Breslay.

Crüfel, Maréchal des Lo-
gis de la première Compa-
gnie des Mousquetaires.

D'Espinac, Sous-Lieutenant
des Gendarmes Dauphins.

Boissi, du Régiment de
Champagne.

De Neuville, du Regi-
ment de Cayeux.

De Nelle, des Carabiniers.

De Longval, du Régiment
de Thianges.

Verdusan, du Reg. Dauphin.

Du Pont, du Regiment de
Picdmont.

Des Aubrieres, Cornette
dans la premiere Compagnie
des Mousquetaires.

Chaffreix, du Regiment de
Picdmont.

Le Peulverat, Commissai-
re d'Artillerie.

Guercy.

Des Zodes, Lieut. Colo-
nel du Regiment de Dragons
Asfeld, Erranger.

Vaudray.

La Chastres, Brigadier d'In-
fanterie.

Manieres, du Regiment de
Vivans.

226 **MERCURE**

De Miannes, Exempt des Gardes du Corps.

De Saint Maurice, Major du Regiment Royal, Infanterie.

La Raiffieres, Mestre de Camp.

Hautefort.

Montalet, de la Gendarmerie.

Talonin, du Regiment de Brat.

Martin, des Galiores.

Rignac, du Regiment d'Alsace.

Zurlauben, Brigadier d'Infanterie.

Cadricux Cornette des Che-
vaux-legers.

La Motte, Lieutenant de
Roy de Maubeuge.

Janson, Sous-Lieutenant
dans la premiere Compagnie
des Mousquetaires.

Le Marquis de Mirepoix,
Sous-Lieutenant dans la se-
conde Compagnie des Mous-
quetaires.

Lussay, Capitaine d'Infan-
terie.

Parmy un si grand nombre
d'Officiers, dont plusieurs
peuvent avoir le mesme nom,
il a esté impossible de sçavoir

228 MERCURE

en si peu de temps les qualitez de chacun, mais il y en a si peu où elle manque, que cela n'est pas considerable. La gloire de ceux qui ont esté nommez par Sa Majesté Chevaliers de Saint Louis, est d'autant plus grande, que par les Lettres Patentes de l'établissement de cet Ordre, on n'y peut entrer qu'après avoir servi dix années sur mer ou sur terre. Il y en a peu dans cette Liste qui n'ayent servi pendant quinze & vingt années, & il y en a qui ont trente années de service.

Le Roy a fait aussi une promotion d'Officiers de la Marine & des Galères. Voicy les noms de ces nouveaux Chevaliers.

Lieutenans Generaux.

M^r Gabaret.

Le Marquis de Villeret de Meurfay.

Le Marquis de Nesmond.

Chefs d'Escadre.

M^r le Comte de Relingue.

Le Chevalier de Coëtlogon.

Desnos.

Capitaines de Vaisseaux.

M^r le Chevalier de Rosmadedec.

230 MERCURE

De Beaulieu.

De Beaujeu.

De la Harteloire.

Le Comte de Sebeville.

De la Caffiniere.

Bidaud.

Du Chalard.

Le Marquis d'Aligre S. Lié.

Le Comte de la Galissonniere.

Colbert de Saint Marc.

De Sevigné.

Herpin.

Desfrancs.

Le Marquis de Blenac.

De Perrinet.

Le Marquis de Rouvroy.

De Monbault.

De Coulombe.

De Sartous.

Desnos Champmeslin.

Le Comte de Chavigny.

Baert.

**Le Marquis de Chateau-Mo-
rand.**

Renau.

Le Chevalier de Reffons.

Le Chevalier de Rochalar.

De l'Isle.

Capitaines Inspecteurs.

M^{rs} de la Jonquiere.

Sorel.

De Chaulnes.

232 MERCURE

*Capitaines de Galioies &
d'Artillerie.*

M^{rs} Gombault.

Lauriere.

Capitaines de Fregates.

M^{rs} de Noyelles.

Le Chevalier de Pontac Beau-
tiran.

Lieutenans de Vaisseaux.

M^{rs} de Boissolly.

De Granges.

De Saint-Abre.

De la Motte-Chabanc.

M^r le Chevalier de Callicres,
Gouverneur de Montreal
en Canada.

M^r de Viviers, Chef d'Esca-

dre des Galeres.

Capitaines de Galeres.

M^r le Chevalier de Forville.

Le Chevalier de Roanez.

M^r de Bombelle , Major.

M^r le Chevalier de Villepas-
tant , Sous-lieutenant.

Vous remarquerez , Mada-
me, que de tous les Officiers
Generaux , il n'y a que M^r le
Chevalier d'Infreville , Chef
d'Escadre , qui ne soit point
Chevalier de Saint Louis. Ce-
la vient de ce qu'il est Cheva-
lier de Malte, & que ces deux
Ordres sont incompatibles.
Vous jugez bien que dans la

Fevrier 1694.

T

234 MERCURE

Promotion des Officiers de terre , c'est cette raison qui a empêché plusieurs Chevaliers de Malte d'y être compris.

S'il est souvent dangereux de trop écouter son cœur , l'effort qu'on fait pour l'assujettir à la raison , a quelque chose de si rigoureux , qu'il est mal-aisé de ne se pas repentir d'avoir remporté un pareil triomphe. Vous en jugerez par l'aventure dont je vais vous faire part. Une jeune Dame , Veuve depuis deux ans d'un homme d'Épée , qui lui avoit laissé pour tout avan-

rage un nom fort connu, & beaucoup d'affaires, fut obligée d'abandonner la Province, & de venir à Paris, pour donner ordre à de facheux embarras où la mettoient diverses poursuites qui luy estoient faites. Ce n'estoit pas une Femme que l'on pust dire belle régulièrement, mais il y avoit & dans son visage, & dans ses manieres, quelque chose de si vif & de si piquant, que ces charmes soutenus de beaucoup d'esprit, avoient de quoy engager les plus infatigables. Son mérite fit bien.

toit l'effet qu'elle en avoit attendu. On s'empressa pour la voir, & ceux dont elle voulut bien recevoir les soins, cherchent avec plaisir les occasions de l'obliger. Un jeune Marquis d'une Maison distinguée, se fit remarquer entre tous les autres, par l'ardeur qu'il fit paroître à luy prouver qu'il estoit véritablement dans ses interests. Comme il avoit de fort grandes alliances qui luy donnoient beaucoup de credit, elle fut bien aise de le ménager. Il estoit d'une figure à plaire par tout,

& marquoit en toutes choses une conduite si sage & si pleine de respect, qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'estimer. La Dame avoit trop d'esprit pour ne pas s'appercevoir que ses sentimens alloient à l'amour, & qu'il luy seroit aisé de s'en faire aimer avec excès, pour peu qu'elle voulust luy montrer de correspondance ; mais le Marquis dépendoit d'un Pere fort riche, encore assez jeune, & qui estoit si avare, qu'il n'en tiroit qu'une fort legere avance pour paroistre dans le monde. Ce Pere estoit d'ailleurs si

imperieux & si emporté, que si son Fils eust osé songer à disposer de luy-même, il n'y a rien qu'il n'eust deu apprehender. La connoissance qu'elle eut de toutes ces choses l'obligea de résister au penchant qui l'auroit portée à l'écouter. Si cest qu'il commençoit à l'entretenir de ce qui se passoit dans son cœur pour elle, elle le prioit d'ouvrir les yeux sur l'inutilité de l'engagement qu'il vouloit prendre, puis qu'il ne la trouveroit jamais disposée à rien de ce qui pouvoit avoir la moindre

apparence de galanterie, & que dans la dépendance où il étoit, il ne pouvoit luy estre permis de s'abandonner à des sentimens qui convinssent à une personne de son caractère, qu'aucune considération de toutes celles qui avoient accoutumé de faire des liaisons, ne pouvoit faire manquer à ce qu'elle se devoit. Quelque plaisir mesme qu'elle trouvast à le voir, elle poussa si loin ses scrupules, qu'elle s'obstina à luy défendre des visites assiduës, qui pouvoient porter atteinte à sa réputation. Ce

240 MERCURE

ne pouvoit estre sans se faire violence : mais tout ce que luy disoit son cœur en s'y opposant, luy estoit suspect, & le Marquis fut contraint de se soumettre à ce qu'exigeoit de luy la severité de sa sagesse. L'obstacle qu'il trouva par là à ses desirs ne fit qu'irriter sa passion, & elle devint toujours & plus empressée, & plus violente. Il n'avoit de joye que dans les heures qu'il passoit chez elle, & comme il ne voyoit aucun jout à obtenir de son Pere le consentement qu'il eust souhaité, il se contentoit

GALANT. 241

contenloit de l'assurer d'une amitié éternelle, puis qu'il estoit assez malheureux pour n'estre point maistre de sa destinée. Cependant la Dame ne negligant rien afin de sortir d'affaires, se servit de son credit pour avoir accès auprès du Ministre. Elle eut le plaisir d'en estre écoutée favorablement. La chose dont il s'agissoit, avoit besoin d'une tres-forte application pour en developper les difficultez, & pour bien connoistre l'équité de ses deffenses, & le soin en fut commis à un Finan-

Fevrier 1694.

X

242. MERCURE

cler fort éclairé, qui se chargea de l'approfondir avec le Traitant. Outre la recommandation du Ministre qui témoigna souhaiter que ses raisons fussent bien fondées, elle avoit celle de sa beauté & de son mérite, qui fit un fort prompt effet sur l'esprit du Financier. Il alloit souvent luy demander l'éclaircissement qui luy estoit nécessaire sur certains articles, & à force de la voir il la trouva toute aimable. C'estoit un homme poly, dont la conversation étoit amusante, & elle le fut

GALANT. 243

d'autant plus pour la jeune Veuve, qu'il y melloit beaucoup de douceurs qui la flatteroient. Le besoin qu'elle avoit de son secours l'obligeant à prendre pour luy les manieres les plus douces & les plus honnestes, elle l'attira puissamment dans son parry, & comme elle remarqua que les doutes qu'il sembloit avoir sur son affaire, n'estoient la plus-part que des pretextes pour autoriser ses visites assidues, elle laissa à ses charmes tous les agrémens qu'ils pouvoient avoir, afin de luy don-

X ij

244 MERCURE

ner de l'amour. Elle y reussit ; & plein d'une passion qu'il ne put vaincre ; il soutint si bien ses interets , qu'il luy fit avoir satisfaction entiere dans toutes les choses qu'elle demandoit. Si tost qu'elle fut hors d'embarras , le jeune Marquis, dont l'empressement avoit esté extraordinaire à solliciter le Financier , pria la Dame de luy permettre un voyage auprès de son Pere , qui le pressoit depuis fort long-temps de l'aller trouver. Elle ne put s'empescher de luy répondre qu'elle voyoit

bien qu'on le rappelloit afin que l'absence effaçast l'impression qu'elle pouvoit avoir faite sur son cœur, & qu'elle souhaitoit pour son repos que l'éloignement produisist l'effet qu'il en devoit esperer. Ce petit reproche donna sujet au Marquis de luy faire les plus tendres protestations, & de l'asseurer d'une constance dans ses sentimens, que rien au monde ne seroit capable d'ébranler. Il partit, & son départ apprit à la Dame qu'elle l'aimoit plus qu'elle ne croyoit. Elle eut pourtant as-

246 MERCURE

sez de raison pour estre bien aise d'une separation qui pouvoit d'abord luy faire peine, mais qui devoit la remettre ensuite dans son premier état de tranquillité. Elle en recevoit des Lettres assez rarement, parce qu'apprehendant le poison qu'elles ont pour ceux qui sentent un commencement d'amour, elle avoit réglé la chose de ceste maniere. Le Financier continuoit à la voir, & les services qu'il pouvoit luy rendre obligeant toujours la jeune Veuve à la mesme complai-

lance, plus il jouïssoit de la conversation & de sa vue, plus les nouveaux charmes qu'il luy découvroit donnoient de force à sa passion. Elle fut enfin si violente que rien pouvant devenir le maître, & connoissant que la Dame estoit d'une vertu & d'une sagesse à ne se promettre rien qui fust contraire à sa gloire, il ne se put empêcher de luy proposer un mariage. Cette proposition la mit dans quelque embarras. Le Financier estoit riche, & d'un tour d'esprit qui luy convenoit as-

sez , & en l'épousant elle se mettoit dans un état d'opulence qui ne pouvoit que luy faire un fort grand plaisir, mais il luy fâchoit qu'on la vîst la Femme d'un homme d'affaires , après avoir esté celle d'un Officier distingué , qui luy avoit laissé un rang dans le monde, & combattue par ces divers interests , elle demandoit du temps pour prendre une résolution déterminée. L'incertitude où elle mit le bonheur du Financier , l'enflammant de plus en plus, il la pressa si fort de luy dire ce qu'en

estoit la cause, qu'elle vouloit bien luy avouer, que portant un nom rendu illustre par un grand nombre d'actions fort éclatantes, elle avoit peine à y renoncer. Le Financier resta quelque temps, & luy dit ensuite qu'il suffisoit qu'il l'aimast pour la vouloir satisfaire en toutes choses, & qu'afin qu'elle pust toujours garder son nom, il n'y avoit qu'à tenir leur mariage secret; que même beaucoup de raisons qui regardoient sa fortune, l'obligeoient à souhaiter qu'il ne fust point sceu, & qu'ils n'en

250 MERCURE

vivroient que plus heureux ; puis que leur amour ayant toujours un air de mystère, en auroit plus d'agrément. La Dame, après avoir un peu raisonné, s'accommoda du parry. Les sentimens qu'elle avoit pour le Marquis, dont elle n'avoit rien à esperer, s'estant affoiblis par son absence, son cœur luy paroissoit assez libre. Elle demeureroit toujours ce qu'elle estoit à l'égard du monde, & on la tiroit d'inquietude en luy fournissant de quoy soutenir une dépense qu'elle n'eust pû faire sans ce ma-

riage. Il fut conclu si secrètement qu'on n'en eut pas le moindre soupçon. Le Financier regloit ses visites selon le temps que luy laissoient ses affaires, & comme ils en retranchoient l'assiduité pour ne point donner de pretexte aux rumeurs, ils évitoient les dégoûts que cause ordinairement aux gens mariez la nécessité de se voir sans cesse. Après deux mois passez de la sorte avec une égale satisfaction de l'un & de l'autre, le Financier parut reserveur & chagrin. La Dame luy en fit

plusieurs reproches, en luy disant qu'elle apprehendoit que ce ne fust un effet du mariage, qui faisoit moins estimer ce qu'on étoit assuré de ne point perdre. Il rejettoit cette reflexion sur l'accablement de ses affaires qui l'empêchoient même de la voir aussi souvent qu'il l'eust souhaité, & son chagrin augmentant toujours, la Dame commença à se chagriner de son costé. Il y avoit des instans où elle se repentoit de son mariage, mais elle en eut un sujet bien plus pressant lors qu'elle y estoit le

moins préparée. Elle resvoit
seule dans sa chambre, &
tout d'un coup, sans en
avoir esté avertie, elle y vit
entrer le jeune Marquis avec
une joye de la revoir qui
ne se peut exprimer. Il estoit
en deuil, son Pere estoit mort
en quatre jours, & il luy ve-
noit offrir sa fortune. Jugez
quel étrange contre-temps
pour elle, qui ne pouvant ac-
cepter ce qui auroit fait tout
le bonheur de sa vie, n'avoit
aucune raison qui pust justi-
fier son refus. Elle dit d'abord
que le Mariage estoit une af-
faire de trop d'importance,

254 MÉRŒURE

pour s'y engager légèrement; qu'il agissoit en jeune homme rempli d'une passion aveugle, qu'il estoit bon qu'il examinast, & que pour luy témoigner combien elle estoit de ses Amies, elle luy donnoit une année entière, afin qu'il pût s'éprouver sur les grands Partis qui s'offriroient, & qui pourroient tenter sa constance. Le Marquis prit sa générosité pour une injure, & ce qu'il y eut de rare, c'est que n'en pouvant tirer le consentement qu'il demandoit, il alla trouver le Financier qu'il

ſçavoit toujours de ſes Amis,
 pour l'engager à parler pour
 luy. Le Financier l'afſeuroit
 que rien ne luy pourroit faire
 un plus grand plaifir que de
 luy voir épouſer la Dame, &
 la Dame avoit une double af-
 fliction, & du refroidiſſe-
 ment que le Financier témoi-
 gnoit pour elle, & de l'impoſ-
 ſibilité où elle eſtoit de ſe don-
 ner au jeune Marquis. Il eſtoit
 toujours chez elle, parce que
 n'ayant que des veuës tres lé-
 gitimes, il eſtoit bien-aifé de
 les publier. Tous les Amis de
 la Dame condamnoient ſa ré-

256 MERCURE

sistance; & ce qui la surprenoit, c'est que quand elle parloit au Financier de son embarras à empêcher les empressemens du jeune Marquis, il la prioit de le voir sans appréhender qu'il devînt jaloux; la connoissant trop pour ne se répondre pas de sa sagesse. Les choses estoient en cet estat, quand le Financier fut attaqué d'une Fièvre dangereuse. Les accès en furent tres-violens; & le reduisirent à l'extrémité. Les Medecins en desespérerent, & la Dame l'estant allée voir comme elle avoit

fait d'as le cours de sa maladie, celui qui le dispoſoit à bien mourir luy vint dire, que ne voulant plus penser aux choſes du monde, il avoit prié qu'on ne luy fiſt voir perſonne. Comme elle infiſta ſur ce qu'elle avoit des droits que les autres n'avoient pas, l'Eccleſiaſtique luy répondit qu'il n'eſtoit pas beſoin qu'elle s'expliquaſt, qu'il ſçavoit ſon mariage, & que pour marque de la ſincere amitié que le Financier avoit pour elle, il luy avoit mis entre les mains une ſomme de dix-mille écus qu'il

Fevrier 1694.

Y

258 MÉRGLURE

luy compteroit après sa mort. La Dame s'en retourna assez consolée, & ayant veu le Marquis qui ne cessoit point de la presser, elle luy dit que puisqu'il persistoit dans sa passion il faudroit bien se résoudre à la reconnoître de la maniere qu'il le souhaitoit. Il la conjura de choisir un jour, & elle ne luy demanda qu'un peu de temps pour se consoler de la perte d'un amy, de qui elle avoit receu tant de bons offices. Le Financier demeura trois jours dans un estat qui le faisoit voir tout

prest d'expirer, & la nature
par un effort qu'on n'attendoit
pas, vainquit la malignité
d'un mal qui avoit mis tous
les Medecins à bout. De
quelx nouveaux embarras
cette resurrection ne mit-elle
point la Dame ! La certitude
qu'elle avoit pu prendre de
sa mort pendant plusieurs
jours, ayant reveillé toute
la tendresse que luy avoit in-
spirée le jeune Marquis, elle
avoit envisagé comme un
bonheur souverain, le pla-
sir de satisfaire son cœur en
l'épousant, & non le contraire.

Y 33

260 MERCUDE

il y falloit renoncer, mais luy
manquer de parole, sans qu'
elle pût appuyer fur aucune
excuse l'inegalité de femi-
mens qu'elle alloit faire paroi-
stre. Accablée d'un estat si
malheureux, elle ne pouvoit
sortir de ce labyrinthe qu'en
luy confiant, quoy qu'avec
chagrin, ce que la gloire vou-
loit qu'elle tint toujours ca-
ché, & elle prenoit cette re-
solution, lors que ce même
Ecclesiastique qui luy avoit
parlé des dix mille écus, vint
la trouver pour se décharger
de son deposit. Elle fut sur-

prise d'un don qu'on ne devoit point luy faire, puis que le Financier se retablissoit dans sa premiere santé, mais l'Ecclesiastique luy apprit d'étranges choses. Son mariage qui luy faisoit perdre le Marquis, n'estoit point valable, & le Financier n'estoit tombé dans la dangereuse maladie qui avoit pensé le mettre au tombeau, que par le remords du crime que la violence de sa passion luy avoit fait faire. Il n'avoit pu l'épouser, estant marié depuis dix ans dans une Provin-

ce fort éloignée, avec une
Femme qui par sa mauvaise
humeur l'avoit obligé de s'en
separer de corps & de biens.
Cette femme qui ne pouvoit
vivre avec personne, s'estoit
retirée dans un Convent, &
il estoit venu à Paris où il
s'estoit mis dans les affaires
sans faire connoistre qu'il
fust marié. La Dame sentit
vivement l'outrage que le Fi-
nancier luy avoit fait par sa
tromperie, & jura de s'en ven-
ger par toutes sortes de voyes,
mais l'Ecclesiastique lui ayant
fait voir combien l'éclat é-

soit dangereux, & qu'elle ne
 pût pour suivre le Financier
 sans se donner en spectacle
 au monde d'une manière fort
 désagréable, il l'obligea d'au-
 tant plus facilement à déférer
 au conseil qu'il luy donna de
 tenir toujours les choses se-
 cretes, qu'elle apprehenda que
 le Marquis ne prît du dégoût
 pour elle, s'il sçavoit son avan-
 ture. Ainsi la négociation
 roula seulement sur les inté-
 rests, qui après plusieurs allées
 & venues furent reglez à vingt
 mille écus. Elle toucha cette
 somme, & n'ayant rien à se

264 MERCURE

reprocher du côté de sa vertu ; puis que toute autre eust esté trompée comme elle l'avoit esté, elle ne songea plus qu'à vivre heureuse avec le Marquis, qu'elle épousa quelques jours après.

Il y a peu d'Etats dans l'Europe où les grandes Ceremonies, comme celles des Mariages, & des Pompes Funebres, se fassent avec plus d'éclat qu'en Suede. C'est ce qui m'a obligé de m'informer avec soin de tout ce qui s'est passé à Stokolm à l'occasion de la mort de la Reine regnante

gnante de Suede, afin de satisfaire vostre curiosité sur cet article. Vous trouverez que cette Relation répond à l'attente que vous en avez; cependant la marche, pour se rendre au lieu ou les Rois de Suede sont enterrez, ne s'est pas faite avec tout l'éclat qui a de coustume d'accompagner ces sortes de Ceremonies, le Roy qui occupe aujourd'huy le Trône ayant jugé à propos d'en retrancher une partie, & voulant servir d'exemple à ses Successeurs & aux Particuliers pour faire moderer

Fevrier 1694.

Z

266 MERCURE

les grandes dépenses qui se font dans les Etats. Je passe à la marche qui a précédé les Ceremonies de l'Eglise. La veille du jour qu'elles se firent, qui estoit le 7. Decembre, plusieurs Herauts d'Armes publierent dans les Places publiques de la Ville & des Fauxbourgs, que l'Enterrement se devoit faire le lendemain. Les quatre Estats du Royaume, sçavoir, les Députez de la Noblesse, du Clergé, des Bourgeois & des Payfans, qui estoient venus pour la Diette Generale,

furent avertis de se trouver
 ce jour-là aux endroits qui
 leur furent marquez pour
 s'assembler. Le soir de ce
 mesme jour, le Grand Maître
 de la Maison du Roy, se
 transporta dans l'Eglise, nom-
 mée Ridderholm, où sont
 les sepultures des Rois de
 Suede, & où estoit le Corps
 de la Reine. Il y vint accom-
 pagné de huit, tant Generaux
 qu'Amiraux & Gouver-
 neurs de Province, qui
 ostèrent le Corps du lieu
 où il estoit en depost,
 & le porterent dans le

268 MERCURE

Chœur sur un Mansolée dont
je vous parleray dans la sui-
te.

Le matin du huitième, les
Drabans faisant trois cens
Chevaux, le Regiment des
Gardes à pied faisant deux
mille hommes, tous habillez
de noir, se trouverent dans
la grande Place du Fauxbourg
du Nord. Quatre Compagnies
du Regiment du Roy, à che-
val, deux Compagnies de la
Bourgeoisie de la Ville à che-
val, & toutes les Compagnies
de la Bourgeoisie à pied, s'as-
semblerent en différentes Pla-

des de la Ville & des Faux-
bourgs. A dix heures du ma-
tin, les Drabans, & ensuite les
quatre Compagnies du Regi-
ment du Roy, commencè-
rent à marcher, & alleront se
ranger en haye aux endroits
qui leur furent assignez près
de cette Eglise. Le Regi-
ment des Gardes & les Com-
pagnies des Bourgeois, tant de
Cavalerie que d'Infanterie, fi-
rent la mesme chose.

○ Pendant la marche, la Ca-
valerie portoit l'épée sous le
bras gauche, & l'Infanterie
les piques trainantes, & les

270 MERCURE

mouffqués la croffe sous le bras. Les hauts & bas Officiers portoient pareillement les demy-piques & les perruifes sous le bras gauche, & les Drapeaux & les Etendarts étoient roulezz & portez de la mefme forte.

La Noblesse & les Principaux Officiers de Robe se trouverent le matin au Palais de la Noblesse en grands manteaux trainans, & marcherent à midy de là au Chasteau, le President ou Maréchal de la Noblesse à leur teste, pour accompagner enfuite leurs Ma-

1 Jostez, les Princes & les Prin-
2 cesses à l'Eglise.

3 Les Députz des trois autres
4 Etats s'assemblerent parcellie-
5 ment le matin dans les en-
6 droits accourumez, d'où ils se
7 rendirent en procession à l'E-
8 glise du Ridderholm à midy.

9 A une heure après midy, les
10 Senateurs du Roy se rendi-
11 rent au Chasteau, à l'appar-
12 tement de Sa Majesté. Les
13 Dames, Epouses & Veuves des
14 Senateurs, s'assemblerent dans
15 celui des Princesses, afin d'ac-
16 compagner la Reine-Mere &
17 les Princesses à l'Eglise. Les

Z iiij

autres Dames & Demeiselles de qualité se trouveroient dans l'Eglise, où elles furent placées par le Maître des Cérémonies en des places convenables à leur rang.

Aux deux costez du Mausolée il y avoit vingt quatre Drabans, commandez par le Colonel du Régiment des Gardes & des Drabans.

Un Lieutenant des Drabans & un Capitaine du Régiment des Gardes estoient placez au pied du Cercueil. Quatre Hérauts d'Armes estoient postez à l'entrée du Chœur, portant

de grands manteaux traînants
par dessus leurs Cottes d'armes.
A deux heures, les Cloches de
toutes les Eglises de la Ville
& des Fauxbourgs commen-
çerent à sonner, & à trois heu-
res la marche commença du
Château à l'Eglise, dans l'or-
dre suivant.

Le Maréchal de la Cour pa-
rut d'abord avec la moitié de
la Noblesse, qui s'estoit par-
tagée en deux troupes, & quan-
tité d'autres Officiers de la
Cour, en manteaux longs &
cottes traînants, les restes
suivirent.

274 MERCORE

Cette troupe estoit suivie du Carosse du Roy, à six chevaux caparaçonnez de noir, dans lequel estoit Sa Majesté, le Prince Royal, & le Prince Gustave, Cousin-germain du Roy. Autour du Carosse marchoient plusieurs Drabans à pied, avec des Pages & des Valets de pied.

Ensuite venoient deux autres Carosses de Sa Majesté, à six chevaux, dans lesquels estoient sept Senateurs du Roy.

Après ces deux Carosses marchoit un autre Carosse à

fix chevaux, dans lequel estoient les fix Senateurs qui devoient mener la Reine-Mere, & les deux Princesses. Il marchoit devant celui de la Reine, afin qu'ils fussent à l'Eglise avant Sa Majesté. Ce Carosse estoit suivy du Maréchal de Cour de la Reine-Mere, qui estoit à la ceste de l'autre moitié de la Noblesse, laquelle precedoit le Carosse de la Reine-Mere, en manteau long & escarpé trainant, la ceste nue.

Autour du Carosse où estoit Sa Majesté avec les deux Princesses, marchoient plusieurs

276 **MERCURE**

Drabans à pied , avec des Pages & des Valets de pied. Un autre Carosse de la Reine, à six chevaux, suivoit, & à la suite de celuy là quatre autres, tous à six chevaux, dont les deux premiers estoient remplis de la Dame & des Filles d'honneur de la défunte Reine; les deux autres, de la Dame & des Filles d'honneur de la Reine-mere. A la queue estoient les Carosses des Dames Femmes des Senateurs. Le Roy fut reçu à l'entrée de l'Eglise par le Grand-Maître, qui marchoit devant Sa Majesté. La

queuë du manteau du Roy
estoit portée par un des Cham-
bellans.

Le Roy & la Reine - mere,
furent receus à la porte de
l'Eglise par le Comte Charles
Guldenstierne, Sénateur du
Roy, & Gouverneur general
du Domaine de la Reine-mere.
Cette Princesse estoit menée
par deux Sénateurs, & sa
queuë portée par deux Cham-
bellans. Leurs Majestez s'e-
stant avancées dans le Chœur,
y trouverent le Mausolée dont
je vais vous faire la descri-
ption, ainsi que celle de tou-
te l'Eglise.

278 MERGURIE

Dans le fond du Chœur sur une Estrade élevée , au milieu de laquelle paroissoit une seconde élévation moins estendue , & fort enrichie , estoit le corps de la Reine dans un Cercueil d'argent, couvert de velours noir, & semé de Couronnes brodées d'or. Les moulures estoient couvertes de galons d'or, & tout autour de l'ouverture du couvercle il y avoit une riche frange d'or qui formoit des festons , qui estoient nouez avec des cordons, d'où pendoient de grosses houppes. Sous le Cercueil il y avoit de

chaque costé cinq bandellettes de moire garnie de franges d'or qui pendoient en bas. Ces bandellettes estoient mises pour servir aux Senateurs, pour le mettre dans un autre Cercueil d'étain qui estoit dans le caveau.

Sur le couvercle du costé de la teste on avoit mis une grande & magnifique Couronne d'or, enrichie de Diamans, sur deux quarrceaux de velours noir, garnis de franges d'or. Cette Couronne estoit composée de huit grandes pointes & de huit petites. Sur

280 MERCURE

chacune des grandes il y avoit une Estorie de Diamans, ce qui represente la Couronne de l'immortalité. Cette Couronne avoit esté faite exprés, & estoit de quinze poutces, ou environ de diametre. Elle estoit par dehors aussi bien que par dedans toute couverte de Pierres, & estimée environ quatre cens mille francs. Par dessus le Cercueil estoit le Dais, qui fut soutenu, tant que la ceremonie dura, par huit Generaux & Gouverneurs de Province, & ensuite porté par dessus le Cercueil jusques

au caveau. Le Dais estoit de velours noir, semé de Couronnes d'or fort richement brodées. Il y avoit à l'entour une crépine d'or fort massive & d'un tiers de haut, aussi bien que toutes les autres crépines, & également magnifique en dehors & en dedans. Les pommes quiornoient le haut des bastons du Dais estoient faites d'une manière particulière & enrichies de Couronnes royales. Un peu à la gauche du Cerueil estoit placée une table sur laquelle estoient les attributs de la Souveraineté

Février 1694.

Aa

282. MERCURE

ré, qui sont le Sceptre, la Couronne & la Pomme, sur des quaireaux de velours noir, ornés de houppes & de franges, couverts d'un drap noir. Aux quatre coins du Cercueil étoient quatre pedestaux, qui avec leur socles, avoient plus de huit pieds & demy de haut, dorés & bronzez de différente sorte d'or & de bronze, dont les seize faces estoient remplies de bas reliefs d'or représentant des trophées funebres d'une sculpture tres fine. Ces pedestaux portoient quatre Morts qui n'estoient

pourant point des Sque-
lettes, d'environ huit pieds
& demy de haut, dont les ar-
titudes estoient toutes diffé-
rentes & tres singulieres. C'é-
roit des corps fort secs, com-
me ceux qui ne sont pas su-
jets à la corruption. Leur cou-
leur estoit jaunâtre, ils é-
toient allez, pour marquer la
rapidité du temps. Leurs drap-
peries de dessous estoient de
taffetas blanc, & celles de des-
sus d'un riche tissu or & noir.
Ces draperies estoient jetées
négligemment sur ces corps,
de sorte qu'aux uns la moitié

A a ij

284 **MERCURE**

de la teste en estoit couverte,
 & les autres portoient des
 Couronnes de Cyprés. Ces
 quatre Morts soustenoient un
 monument magnifique, re-
 présenté par une grande Pira-
 mide. Aux deux costez pa-
 roissoient deux Renommées.
 Elles estoient de couleur de
 chair, leurs drapperies de cresp
 blanc rayé d'or, & celles
 de dessus estoit d'une moire
 d'or fort riche. Elles tenoient
 dans leurs mains des Lauriers
 & des Palmes. Sur le haut de
 la Pyramide estoit placée une
 Urne fort grosse avec une

• • •

Couronne royale. On voyoit par dessus tout cela le grand Pavillon qui contenoit deux cens jaunes de volours noir. Il estoit attaché en quatre endroits à la muraille par de gros cordons d'or. La Pyramide se trouvoit par dessus le Dais, & paroissoit ne toucher à rien. Elle avoit par en bas quatre pieds en quarré, quinze pieds & demy de haut, & trois pieds & demy de diametre. Il y avoit à chaque face une grande Inscription & douze Devises, qui exprimoient différemment

286 MERCURE

l'illustre naissance, la glorieuse vie, & la mort de la Reine, ce qui faisoit ensemble quarante-huit Devises & quatre grandes Inscriptions. Le fond sur lequel estoient peintes ces Inscriptions & Devises, estoit fort obscur. Le corps de la Pyramide estoit de taffetas blanc, peint de jaune, au travers duquel les lampes qui estoient dans les pyramides rendoient les lettres & les figures tout de feu & transparentes, & avec des houppes d'où tomboient en bas quatre grands rideaux.

Une grosse crespine or & argent bordoit chacun des rideaux du Pavillon en dehors. Au milieu, devant & derriere, l'on avoit mis des cartouches, avec le Chiffre de Sa Majesté, & une Couronne Royale par dessus. Sur les huit angles il y avoit de grands bouquets de plumes blanches avec des aigrettes. Ils estoient posez sur une corniche d'or, & qui étoit séparée de la crespine par des festons de crespé noir au dedans, il y avoit de certaines pentes de pieces de rapport, de velours noir, d'Hermine & de

288 MERCURE

Moire d'or, garnies de franges
or & argent, & renouées de
quarante-deux houppes d'or.
Le Pavillon & ses rideaux é-
toient semez en dedans d'envi-
ron dix huit cens Couronnes
d'or. Sur chaque feston il y
avoit un grand Cartouche
avec les Armes de Suede & de
Danneemarck, brodées ensem-
ble avec des Palmes, & une
Couronne Royale. Un peu
au dessus estoient des Inscrit-
ptions en gros caractères,
contenant le nom de la Reine.
Chaque feston avec leurs pen-
tes avoit quatre aunes de haut,
&

& autour il y avoit sur les neuf autres les Armes des Provinces de Suede , brodées , au nombre de cinquante-neuf, sur deux bordures larges , marquées par deux grosses bandes d'hermine, accompagnées de frange & de molets d'or. Entre ces bandes estoient placées les Armes des Provinces de Suede. Sous ces cartouches par en bas il y avoit des crespines d'or fort hautes & fort riches, qui avec leur frange finissoient la pente. Le Pavillon estoit tout couvert par dehors d'un crespé blanc rayé

Feurier 1694.

B b

290 MERCURE

d'or, qui se détachoit d'avec la crespine d'or & d'argent d'en haut, par le moyen de certains festons de crespé noir qu'on avoit eu soin de mettre entre la pente & la crespine.

Pour la Nef, elle estoit toute tendue de noir, sçavoit les murailles, les voûtes, les tribunes, les allées & les chaises & quoy que la structure de l'Eglise soit fort irreguliere, tout estoit si bien menagé que la symetrie ne laissoit pas de s'y trouver. Où il n'y avoit point de tribunes l'on en avoit fait de fausses par le

moyen des tentures. Il y avoit dans la grande voûte, comme aussi dans celle qui traverse, & sous les arcades des tribunes, quantité de festons de crepse noir, large, garny de gaze d'argent plissé de deux costez, qui paroissoit comme des franges, dont étoient aussi les nœuds qui separoient les festons. Les bandeaux des voûtes estoient aussi garnis de festons, tout en étant si remply que le nombre en étoit d'environ douze cens. Dans les arcades au dessus des vrayes tribunes, comme par

292 MERCURE

dessus les fausses, pendoient seize cartouches d'argent fort grands, avec des Couronnes royales d'or & environnées de Palmes. Une Devise remplissoit chacun de ces cartouches, qui estoient attachez aux piliers par de gros nœuds. Au coin des voûtes, & par dessus les cartouches, il y avoit sur les piliers tout du long de l'Eglise, d'espace en espace, des Bustes de mort qui finissoient par bas en maniere de Trumes ou de Consolés. Ils avoient plus de huit pieds & demy de haut, & on les

voyoit par dessus la foule du monde. Ces Bustes tenoient dans chaque main une Girandole de sept branches. Les mors portoient sur leurs testes des Lauriers, & des sables, & ils estoient couronnez & aïlez. Au bas des Consols il y avoit des carrouches avec des Couronnes, & des Palmes qui avoient six pieds & demy de large, dans lesquels il n'y avoit que deux mots Latins qui faisoient allusion aux vertus heroïques de la Reine. Ces Termes & ces Eouffons étoient de ronde

294 MERCURE

boffe, & d'argent, partie d'argent
 noir, & partie d'argent
 loifant. Les ornemens des Gi-
 randoles, des Sables & des
 Couronnes fur les cartou-
 ches estoient dorez, & les Lau-
 riers & les Palmes estoient é-
 maillez de vert. Les balustres
 des de toutes les tribunes é-
 toient rendus de bandes de
 velours noir, d'une autre de
 haut, & l'on voyoit par tout
 entre deux Morts de grandes
 Armoiries, cōtenant les Armes
 des Provinces de Suède, avec
 leurs Couronnes naturelles,
 brodées & enrichies par de

grosses franges d'or. Ces Armes faisoient de chaque costé le nombre de cinquante-neuf, qui est celui des Provinces qui composent le Royaume de Suede. Les premières de ces Armoiries estoient au grand Autel, & les dernières à la grande tribune qui est par dessus la porte de l'Eglise. Entre les Armes des Provinces sur ces bandes de velours il y avoit par tout les trois Couronnes qui sont les Armes de Suede brochées d'or. Il y avoit aussi tout autour par dessus la grande bande de ve-

B b iij

296 MERCURE

lours, un demy-lé de velours, au bas duquel une crespine faisoit le tour, comme aussi pareillement une frange d'or au haut tout autour du demy-lé de velours noir. Au bas de la grande bande sous les cartouches, regnoient tout à l'entour de l'Eglise des bandes fort larges d'une moire d'or tres-riche, qui de plus étoient garnies des deux costez de galon or & argent. Au dessous de ces armes de Province, estoient des Cierges dans de petites Couronnes ouvertes, dorées,

qui avoient assez de saillie pour ne donner pas sujet de craindre le feu, & pour ne pas empêcher la vue; au contraire, elles éclairoient les Armories. Devant le Grand Autel, il y avoit un grand Tableau peint avec des couleurs ardentes sur un fond obscur de taffetas, où estoit représenté grand comme nature, l'Agneau de l'Apocalypse, mort sur un petit Autel, avec les sept Chandeliers derrière, sur lesquels on voyoit un jeune homme se soustenant dans les airs, & tenant le Livre des

298 MERCURE

sept Sceaux. Au dessous estoit
 écrire, *Eui mortuus* & *ecce sum*
vivens, ce qui est pris dans
 l'Apocalypse, au premier
 Chapitre. Tout cela estoit
 fort lumineux & transparent,
 & faisoit un tres-bel effet. Les
 quatre Colonnes de l'Autel
 estoient couvertes d'un tissu
 or & noir. Par dessus la Cor-
 niche pendoit une fort gran-
 de & riche crespine or & ar-
 gent. Il y avoit encore sur
 l'Autel plusieurs Ornaments
 avec des Festons & des Can-
 delabres qui portoient cin-
 quante cierges.

GALANT. 299

Si tost que leurs Majestez , avec le Prince & les Princesses , furent entrées dans l'Eglise , la Musique du Roy commença à se faire entendre d'une maniere lugubre , après quoy l'Archevesque d'Upsal prononça l'Oraison Funebre , prenant pour texte le 21. verset du premier chapitre de l'Epistre de S. Paul aux Philippéens.

L'Oraison Funebre finie , la Musique recommença , pendant laquelle le Grand Maître , & les trois Senateurs nommez pour porter la Cour

300 MERCURE

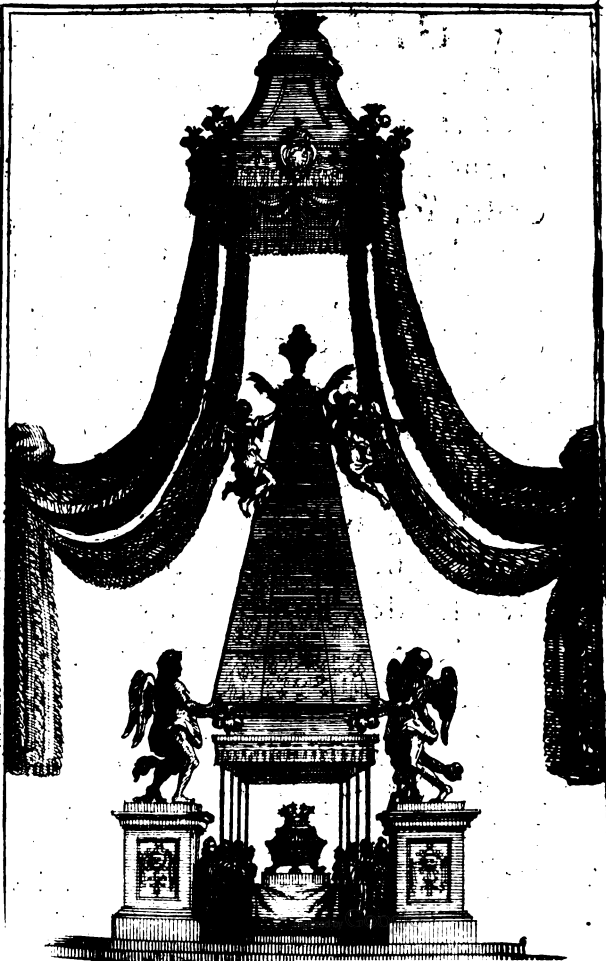
ronne, le Sceptre & la Pomme, s'avancerent vers le Mausolée avec les autres Senateurs, qui devoient porter le Corps. Ils leverent le Cercueil de l'Estrade où il estoit posé, & le porterent dans le Caveau. Devant le Corps marchoient les quatre Herauts, le Grand Maistre, & les trois Senateurs qui porroient les attributs de la Souveraineté, mais le Grand Maistre descendit dans le Caveau. Quand le Corps y fut posé, on tira deux cens coups de Canon en divers endroits de la Ville. Après cela, les

Drabans , le Regiment du Roy , la Cavalerie de la Ville , le Regiment des Gardes à pied , les Compagnies de la Bourgeoisie à pied , firent leur premiere decharge ; le Canon tira une seconde fois un même nombre de coups , ce qui fut suivi d'une seconde décharge des Troupes. A la fin de la Ceremonie , l'Evesque de Lincoping donna la benediction. Ensuite les Cloches recommencerent à sonner , & on retourna au Chasteau dans le même ordre. Pendant que le Service se faisoit dans l'E-

302 MERCURE

glise où estoit le corps, on faisoit de mesme des Services, & on prononçoit des Oraisons funebres dans toutes les autres Eglises de la Ville & des Faux-bourgs qui estoient éclairées & rendues de noir. La Ceremonie fut suivie d'un grand Souper. Les Senateurs du Roy, la Noblesse, les Dames, Epouses & Veuves des Senateurs, les autres Dames de la Cour, le Clergé, les Bourgeois & les Payfans, furent tous traitez en differens Appartemens du Chasteau, avec beaucoup de magnificence.

THE
JOURNAL
OF
THE
ROYAL ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE
OF GREAT BRITAIN AND IRELAND
VOLUME 10
PART 1
1880
LONDON
PUBLISHED BY THE INSTITUTE
21, BEDFORD SQUARE, W.C.
1880



Au retour le soir , la Cavalerie & l'Infanterie portoient les armes à la maniere ordinaire. Pendant les deux marches on touchoit les tambours & les timbales , mais ils estoient couverts.

Vous trouverez dans l'Estampe que je vous envoie une legere idée du Mausolée que j'ay fait graver. S'il estoit accompagné de la décoration de l'Eglise, l'union que feroit le tout ensemble vous le feroit paroistre d'une plus grande beauté , mais le peu d'étendue de la Plancher n'a

pas permis d'y rien faire graver davantage, à cause que la confusion auroit empêché d'y rien distinguer.

M^r de Tessin, Intendant general des Bastimens du Roy de Suede, & Chambellan de la Reine-mere, a fait ce Mausolée. La beauté de son genie & sa capacité sont connues en France, par tout ce qu'il y a de gens distinguez dans les beaux Arts.

A l'occasion de cette solemnité Sa Majesté Suedoise a fait fraper deux Medailles d'argent assez grosses, lesquelles ont esté distribuées parmy les Estats du Royau-

GALANT. 305

me. On voit à la face droite de la plus grosse le Buste de la feuë Reine, avec cette inscription: *Diva. Ulrica. Eleonora. Regina. Sueva. Regis. Regni. Seculique. desiderium.* On voit au bas du revers une partie du Globe de la Terre, sur lequel sont posez les Attribus de la Souveraineté, sçavoir la Couronne, le Sceptre & la Pomme. Au dessus paroist encore le Portrait de cette Reine, porté sur une nuée, & couronné d'une Couronne d'immortalité. L'insctiption est: *Solio meliore recepta.* Et dans l'Exergue: *Nata. 1656. Coron. 1680. Denat. 1693.* La plus petite est pareille à l'autre, excepté que sur le Buste de la Reine il y a cette inscription. *Vlr. Eleon. R. S. Regis & subditorum amor & desiderium.*

Fevrier 1694. Cc

306 MERCURE

L'Academie Françoise a perdu Messire Louis Irland, Prestre, Seigneut de Lavau, & de la Bussiere, dans un âge assez peu avancé, pour avoir sujet de croire qu'elle le conserveroit longtemps. Il mourut le 4. de ce mois après quatre jours de maladie. Il estoit d'une tres-noble & tres-ancienne famille, qui passa d'Hibernie en Ecoſſe. La Lettre Patente du Roy de la Grand' Bretagne pour la confirmation, & l'antiquité de la noblesse de cette Maison, avec une attestation faite sur les lieux, & une Patente du Roy de France donnée en consequence, sont imprimées chez le ſieur Muguet, Libraire à Paris. Je ne vous parleray que de la dernière de ces Pieces qui est la Patente du Roy, où après l'exposé, Sa Maieſté parle ainsi.

Sçavoir faisons qu'après avoir fait voir en nostre Conseil, les Lettres Patentes de nostre Frere & Cousin le Roy de la Grand' Bretagne, cy-attachées sous le contre-scel de nostre Chancellerie, contenant une authentique attestation de la noblesse & de l'ancienneté de la Race & Famille du nom d'Irland, dont les Auteurs sortirent d'Hibernie il y a plus de sept cens ans, pour venir s'habituier en Ecosse, où eux & leurs Descendans possederent pendant trois cens ans la Terre de Bordland, en la Frowince de Lorn, & depuis passerent en celle de Perik, où ils acquirent la Baronnie de Murthlie, & s'allierent par mariage avec les nobles Famille, des Moraves, Drummunds, Mercers, & autres, non moins illustres que la leur, Nous avons dit & déclaré; disons & de-

Cc ij

308 MERCURE

clarons par ces Presentes, signées de
nostre main, que nous reconnoissons
le Sr de la Van Irland, & tous les
Descendans de Robert Irland, son
Ayeul, qui a fait la branche qui s'est
établie en nostre Royaume, pour Gen-
tilshommes issus de la noble Famille
des Irland, Seigneurs de Burnbane, &
auparavant Barons de ce Murthlie,
Ecossois; Avouons & autorisons, en
tant que besoin seroit, l'ancienneté de
leur Noblesse, suivant le témoignage
qu'en a rendu nostredit bon Frere &
Cousin le Roy de la Grand' Bretagne.
Voulons & nous plaît que ledit Sr de
la Van Irland, & autres Descendans
de Robert, ensemble leurs Enfans
nez en loyal mariage, soient tenus,
reputez & traitez par tous nos Sujets,
da quelque qualite & condition qu'ils
soient, pour Gentilshommes issus de

ladite Famille, & ayant droit d'en porter le nom & les Armes, & que comme tels ils jouissent en tous lieux, &tes & assemblées, des privileges, prérogatives, titres & honneurs, qui sont deus & peuvent appartenir à la qualité de Gentilhomme d'une ancienne extraction. Si donnons en mandement, &c.

Feu Mr l'Abbé de la Vau avoit de grandes qualitez jointes à beaucoup d'esprit qui luy ont toujours acquis quantité d'amis du premier ordre dans l'Eglise, à la Cour & dans la Robe. Il alla à l'élection de l'Empereur avec feu Mr le Maréchal de Gramont, & feu Mr de Lionne, Ambassadeurs extraordinaires du Roy pour y assister. Il demeura à la Cour de Vienne, quelque temps après que leurs Excellences en fu-

310 MERCURE

rent parties, & il y rendit des services importants au Roy. Il passa de-là à la Cour de Rome où il s'acquit l'amitié d'un grand nombre de Cardinaux, en sorte qu'à son retour en France il en recevoit tous les ordinaires vingt ou trente Lettres, dont j'ay fort souvent esté témoin. La connoissance parfaite qu'il avoit alors de cette Cour-là, a depuis été de quelque utilité à celle de France. Il estoit considéré & aimé du feu Pere Ferrier, Confesseur du Roy, de Mr l'Archevêque de Paris, & du Pere de la Chaise. Quelques années après son retour de Rome, il embrassa le party de l'Eglise, & fut pourveu de la Tresorerie de S. Hilaire le Grand de Poitiers, ce qui fut suivy de l'agrément du Roy, pour la charge de Garde des Livres

du Cabinet de Sa Majesté, sur la demission de Mr l'Abbé de Chaumont, pour lors nommé à l'Evêché d'Aqs. Peu de temps après il fut reçu tout d'une voix dans l'Académie Française. Il vivoit avec beaucoup d'agrément dans cette Compagnie où il s'estoit fait aimer, s'estant toujours attaché à faire valoir l'esprit de ceux qui la composent.

Après vous avoir fait esperer par ma Lettre du dernier mois le retour de la santé de Madame des Houlières, comment vous apprendre qu'elle n'a pu résister à la violence de son mal, qui l'a emportée depuis peu de jours? Elle estoit d'un mérite si distingué & si généralement reconnu, qu'il n'y a qu'à dire que Madame des Houlières est

312 MERCURE

morte, pour faire entendre à tous ceux qui aiment l'esprit, qu'on a fait une perte irréparable. C'est ce qui a fait dire d'elle,

*Des Houlieres a scien par mille
chants divers*

*Le bel art de louer nostre Auguste
Monarque,*

*Ce sera de son zele une éternelle
marque,*

*Et l'on l'admira toujours dans l'U-
nivers :*

Mais hélas ! quel triste revers !

*Charon vient de passer cette Muse en
sa Barque ;*

Le mérite, l'Esprit, les Vers

*Ne garantissent point des fureurs de
la Parque.*

Le Public a témoigné beaucoup de douleur de cette mort. Aussi peut-on

GALANT. 331

peut-on dire que Madame des Houlières estoit la gloire du Parnasse, & de son Sexe, & qu'elle a mis nostre Poësie Lyrique au plus haut point de sa perfection, Elle avoit l'esprit d'une élévation extraordinaire, un stile pur & delicat, & des expressions justes & nobles. Jamais rien de faux ny de rampant n'est sorty de sa Veine, & elle excelloit dans tous les genres. Mais si la nature & l'art s'estoient épuisez pour former la beauté de son esprit, elle avoit l'ame encore plus belle. Elle estoit fidelle & genereuse, & s'interessoit courageusement dans les affaires de ses Amis. Elle en avoit d'illustres, & son merite qui luy en avoit acquis un grand nombre, avoit porté son nom dans toutes les

Fevrier 1694.

D d

314 MERCURE

Cours de l'Europe, où ses Ouvrages sont admirez autant qu'en France. Tout estoit charmant en elle. Les graces de l'esprit estoient jointes à celles du corps, & elle a esté belle jusques à sa fin, quoy qu'agée de cinquante six ans. Elle est morte le 17. de ce mois, après une longue maladie, avec une resignation humble & chrestienne, & une constance heroïque, demandant elle-mesme tous les secours spirituels, qu'elle a receus dans les sentimens d'une parfaite contrition, d'une foy vive, & d'une ferme esperance.

- Messire Canille Savary, Comte de Brève, Seigneur d'Esterres, de Lory, Hauvours, Chanclou, & Saint Bonet en Forests, est mort dans le mesme temps. Cette Fa-

milie est ancienne & illustre,, & il en est toujours sorty des personnes d'un merite distingué, & qui ont rendu à l'Etat des services importants. Camille Savary, Comte de Breve, grand Pere de celuy qui vient de mourir, fut Ambassadeur à Constantinople, & à son retour de cette Ambassade le feu Roy luy donna celle de Rome. Il réussit si bien à toutes les deux qu'il fut choisi ensuite & nommé Gouverneur de feu Monsieur le Duc d'Orleans, il se fit aimer & considerer de ce jeune Prince tout le temps qu'il en eut la conduite, & la Cour fut tres-contente de l'éducation qu'il luy donna. Il fut fait Chevalier des Ordres du Roy, & Conseiller d'Etat, & épousa en secondes nopces une sœur de feu Mr de Thou, President à Mor-

Dj ij) •

tier, & fille de Messire auguste de Thou, Premier President au Parlement de Paris. De ce mariage sont issus Messire Camille Savary, Comte de Breve, Messire Gaston Jean Baptiste Savary, Abbé de Breve, qui a esté nommé à l'Evesché de Condom, & Messire Colme Savary, Marquis de Maulevrier. L'Ainé fut fait Maistre de la Garderobe de feu monsieur le Duc d'Orleans, & épousa mademoiselle de Gerzé, Sœur de mr le marquis de Gerzé, qui a fait quelque temps la charge de Capitaine des Gardes du Corps. Son Altesse Royale donna la survivance de sa charge de maistre de la Garderobe à son Cadet le marquis de Maulevrier, qui fut dans la suite un Gentilhomme plein de merite & tres estimé à la Cour. De ce se-

cônd Camille Savary, Comte de Breve, est issu Camille III. du nom, Comte de Breve, dont je vous apprens la mort. Il estoit tres-bien fait, & un des plus adroits Gentilshommes de France, sur-tout à cheval. Il avoit servy sous Mr le maréchal de Chulambert, & s'y estoit fort distingué. Il a laissé trois fils & une fille mariée, & deux Religieuses, de Dame Helene de Saint Bonnet, de l'ancienne maison de Saint Bonnet de Forests. L'ainé des trois fils, qui vivent tous, est Messire Camille de Savary, marquis de Breve, Seigneur de Lory, d'Hauvours, de Chanteloup, & de Saint Bonnet, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-legers, dans le Regiment de Metinville. C'est un Gentilhomme plein de cœur, d'esprit &

Dd iiij

318 MERCURE

d'un grand merite. Il estoit au combat de Leuze , où il receut trois grandes blessures, & demeura longtemps parmy les morts. Sa jeunesse & sa vigueur l'ont fait revenir de là , & il sert plus assidument qu'avant qu'il eust esté blessé. Il a épousé mademoiselle de la Bourelie, fille de feu Mr le Comte de la Bourelie, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Sedan, & cy-devant Sous-Gouverneur de Sa Majesté. Elle est aussi sœur de Mr le Comte de Guiscard, Lieutenant General des Armées du Roy, & Gouverneur de Sedan & de Namur. Le second de ses fils est César Savary, Chevalier de Breve, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Plessis Mornay. Il est tres-bien fait, & se signala à la Campa-

gne dernière au combat où Mr le Comte de Guiscard batit les Ennemis, & sauva un grand Convoy pour l'armée. Le troisième Fils n'a que dix-huit ans, il y en a quatre qu'il est dans le service, & il reçut une blessure au combat de Leuze. Il est Cornete de Carabiniers, & ne se distingue pas moins que les deux aînez. Mademoiselle de Breve leur sœur, a épousé Mr le Marquis de Joux, d'une très bonne Maison, & dont le Pere estoit Lieutenant de Roy, dans la Province de Nivernois. Mr le Comte de Breve est fort regretté dans la Province, il estoit âgé de cinquante-neuf ans.

Mr l'Abbé de Creil est mort dans ce mesme mois. C'estoit un jeune homme fort bien fait de sa person-

D d iiii

ne, & que les bonnes qualitez font regretter sensiblement de toute sa famille. Il estoit frere de Mr de Creil, Seigneur de Bazoches, qui est Conseiller en la cinquiésme des Enquestes, & de Madame la Marquise de Congis, tous Enfans de feu Mr de Creil, qui est mort Conseiller de la Grand'Chambre. La Maison de Creil est des plus anciennes de la Robbe, & a donné depuis prés de deux cens ans quantité de Conseillers au Parlement de Paris, de Maistres des Requestes, & de Maistre des Comptes. Mr de Creil, Capitaine aux Gardes, & Mr de Creil, Maître des Requestes, sont les Chefs de cette famille, qui est alliée aux Maisons de Nicolai, Briconnet, Charreton de la Terriere, Amelot, Maupeou, Molé, Betaut & autres.

J'ay encure à vous parler de la mort du Pere Honoré de Cannes Capucin. Il y a peu de noms en France plus connus que le sien. Il s'estoit acquis une si grande reputation par les Missions qu'il a faites dans presque toutes les Eglises Cathedrales du Royaume, & dans les Principales Villes, que le public, qui a tant profité de sa vie, a quelque interest d'apprendre sa mort, car il avoit cette pratique à la fin de chaque Mission, de demander des Prieres, & sur tout, disoit-il, *lors que vous entendrez dire que le Pere Honoré sera mort, je vous prie de demander à Dieu le repos de son ame.* Il a passé trente-quatre ans à faire la Mission, allant de Ville en Ville sans aucune interruption. Il preschoit le jour

322 MERCURE

qu'il partoit d'un lieu, & fort souvent il preschoit encore ce mesme jour, en arrivant dans un autre. Son talent estoit principalement pour reconcilier, & pour faire restituer. Qupy que sa maniere parust simple, & son stile peu élevé, il avoit une éloquence naturelle qui le faisoit parvenir toujours à sa fin. Il estoit populaire avec le Peuple, mais il preschoit sçavamment devant les Sçavans, comme on l'a souvent remarqué dans les retraittes Ecclesiastiques. Il a esté dans les plus belles Villes, estimé des grands & des petits; cependant il n'a jamais eu de curiosité pour en voir les raretez, ny pour faire des visites. Il employoit les jours entiers au service du prochain, & la nuit pour luy en medi-

ration, conversant rarement, même avec les Religieux. Il venoit d'achever une mission à la Ciou-tat dans la Provence, qui est la Province naturelle, & il se prepa-roit à la faire pour la seconde fois dans la Cathedrale de Toulon, où estant tombé malade, il y mourut le 14. du mois passé, âgé de soi-xante & trois ans.

Les nouvelles publiques vous auront appris que le premier de ce mois Jean Louis d'Elteren, Evê-que & Prince de Liege, mourut presque subitement dans son Pa-lais. Il estoit fort vieux, & s'étoit trouvé le soir à un grand diver-tissement. Sur le point d'expirer, il sonna une Clochette, & appella ses Valets de Chambre qui vinrent trop tard. Il avoit esté élu par une

324 MERCURE

brigue qu'avoit formée le Prince d'Orange dans la veüe que ce Prelat ne se mesleroit point des affaires, & qu'il en laisseroit tout le soin au grand Doyen, qui est entierement à ce Prince. C'est ce qui est arrivé à la honte des Princes Catholiques de la Ligue.

Le 15. de ce mois Messire Hercule Meriadec, Prince de Rohan, Gouverneur de Champagne & de Brie, fils aîné de Mr le Prince de Soubise, Capitaine Lieutenant des Gendarmes, épousa Madame la Princesse Douairiere de Turenne, fille unique de Mr le Duc de Vendadour. Je ne vous diray rien de cette Princesse, vous en ayant parlé amplement, quand je vous appris son mariage avec Mr le Prince de Turenne, Fils de Mr le Duc de

Bouillon. Mr le Prince de Rohan a esté Abbé , & la mort de son aîné , tué pour le service du Roy, l'a obligé à prendre le party des Ames, pour ne pas laisser manquer la Maison. Vous sçavez qu'elle est une des plus anciennes & des plus illustres du Royaume, tirant son origine des anciens Princes de Bretagne. Alain , Vicomte de Rohan, qui vivoit au commencement du douzième Siècle, prit le nom de cette Terre qui est sur la Rivière de l'Aoult , au dessus de Josselin, d'où elle vient à Redon se joindre à la Vilaine. On donne en France le nom de Prince à ceux de cette Maison, qui s'est toujours maintenue dans un grand éclat par elle mesme & par les grandes Alliances. Jean II. du nom, Vicomte de Ro-

326 MERCURE

han, épousa Marie de Bretagne, Fille de François Duc de Bretagne, qui ordonna en mourant que les deux Filles fussent mariées aux deux plus proches Princes du Sang de Bretagne. Marguerite l'aînée épousa François II. du nom, Duc de Bretagne, qui fut Père d'Anne, Duchesse de Bretagne, Femme des Rois Charles VIII. & Louis XII. Jean I. du nom, Vicomte de Rohan, avoit épousé en secondes nocces Jeanne de Navarre, Fille de Philippe d'Evreux, Roy de Navarre, dit le bon & le sage, & de Jeanne de France, & Sœur de Charles II. dit le mauvais, Roy de Navarre. Ce fut de ce mariage que sortit Charles de Rohan, Sieur de Guimené, qui a fait la branche des Princes de Guimené. J'aurois trop

à dire , si je rapportois tous les avantages de la Maison de Rohan.

M. le Duc de Montfort , Fils aîné de M. le Duc de Chevreuse , épousa le 18. de ce mois , Mademoiselle de Dangeau, Fille de Mr le Marquis de Dangeau, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Touraine, Chevalier d'Honneur de feu Madame la Dauphine, & Grand maître de l'Ordre de S. Lazare. Mr de Chevreuse est Duc & Pair , Capitaine Lieutenant des Chevaux-Legers de la Garde , & petit Fils du Connestable de Luines. Mr le Duc de Montfort son Fils a l'esprit vif. Il est des plus braves, & a reçu beaucoup de blessures, qui sont autant de marques glorieuses de son courage & de sa valeur. Mademoiselle de Dangeau est une personne

328 MERCURE

d'un fort grand mérite. Elle a presque toujours vécu, retirée dans des Communantez, d'où elle sortoit rarement, & a fait voir beaucoup de sagesse dans des temps & dans un âge où la coqueterie est en regne.

Le Livre intitulé *Arlequiniana* dont je vous ay parlé le mois passé, a paru au commencement de celui-cy. On court l'acheter en foule, & il y a plus de vingt ans que l'empressement du public n'a paru si grand pour avoir un Livre. Ce succès vous doit faire croire qu'on y trouve quantité de bonnes choses, & que cet Ouvrage ne doit pas manquer de Censeurs. Ces deux choses sont inseparables de tout ce qui réussit, & la voix des Critiques a toujours esté mêlé aux applaudissemens. Quoy qu'on se püst faire hon-

329

(391)

GALANT

neur d'un pareil Livre, je declare que je renonce à celuy qu'une partie du public me fait, en voulant croire que j'en suis l'Auteur. Je ne m'en suis mêlé en aucune sorte, & n'en ay pas même veu une page avant qu'il ait esté imprimé.

Le Carnaval s'est passé à l'ordinaire. Monsieur a donné le bal cinq ou six fois au Palais Royal avec la magnificence qui est naturelle à ce grand Prince. Monseigneur le Dauphin s'y est trouvé, & l'affluence des masques y a esté grande. Le Mardi du Carnaval toute la Cour superbement parée se rendit dans le grand Appartement du Roy à Versailles, où il y eut un bal digne de l'éclat de la Cour de France, qui

Fevrier 1694. Es.

330 MERCURE

conserve toujours la même splendeur.

Le Prince d'Orange n'a pu empêcher de témoigner beaucoup de chagrin de ce que le Parlement, après avoir réglé les fonds pour l'Armement de mer, a ordonné qu'il seroit pris sur ce même fond dequoy entretenir quarante-trois Fregates pour s'opposer à nos Armateurs. Rien ne prouve mieux la supériorité que nous avons sur les Anglois, & sur les Hollandois, sur lesquels nous prenons quatre fois autant de Bâtimens qu'ils nous en enlèvent, ayant fait dix-sept prises sur eux dans le seul mois de Février. Le Prince d'Orange qui pour ses intérêts seuls fait souffrir ces deux Nations, ainsi que toutes les Puissances li-

guées, tâche à perpétuer la guerre, sans laquelle il ne sçauroit demeurer sur le Trône, en les engageant toujours à la soutenir encore une Campagne. Cependant la France s'est fait de toutes parts des barrières, qu'il est malaisé de forcer, puis qu'il estoit bien plus difficile de prendre des Places estimées imprenables, que de les conserver. Ainsi il est impossible que la Ligue pendant le cours de cette Guerre, en épuisant tous les Brats des Alliez, d'hommes & d'argent, puisse remettre les choses dans l'état où elles estoient avant la Guerre presente, quand la France ne seroit que demeurer sur la deffensive. Il n'y a pas un homme de bon sens qui puisse penser autrement, & cependant lors

E c ij

que la Ligue en est persuadée, elle ne laifle pas de se laiffer gagner en même temps par le Prince d'Orange, & de continuer une Guerre qui n'est utile qu'à ce Prince, tous les Alliez pouvant regner en repos chez eux après la Paix, & le Prince d'Orange seul ne pouvant non plus jouir de ce repos, qu'un homme qui après avoir eu une bonne escorte pour traverser un Pays Ennemy, s'y trouveroit seul, & craindroit avec justice d'estre dépouillé. Aussi peut-on dire que jamais l'Angleterre ne s'est trouvée dans une aussi méchante situation que celle où elle se voit aujourd'huy pour les interests de ce Prince. Toute la Nation est sacrifiée par le party Presbiterien, autrement Pro-

testant ; & ce party se trouve à present fort brouillé avec le Prince d'Orange , qui ne cherchant qu'à regner arbitrairement , tâche peu à peu à sécoüer le joug du party auquel il s'est soumis par de secretes conventions , lorsqu'il a esté élevé sur le Trône , car il a beau le deguiser dans ses manifestes ; son Traité estoit fait pour la Couronne , lors qu'il est party de Hollande. Il l'a déjà violé plusieurs fois ; & comme le seul moyen de parvenir au Gouvernement arbitraire , est d'estre le maistre des Parlemens , il a si bien fait qu'ils ne sont en partie composez que de ceux qui ont des charges dans la maison , ou qui sont ses pensionnaires ; ce qui a fait resoudre les plus zelez de la Nation à faire dresser un Bill contre cet abus. Voicy en

334 MERCURE

propres termes ce que l'on écrit de Londres, sur ce qui s'est passé touchant cette affaire.

Le Prince d'Orange a refusé de donner son consentement au Bill contre les Charges des Membres de la Chambre des Communes, à quoy on ne s'attendoit point. Tout le monde convient que de la manière dont il estoit conçu il ne pouvoit apporter que très-peu de changement à l'estas présent des affaires, car il contenoit, qu'il ne seroit permis à aucun Membre d'accepter des Charges & des Pensions, après avoir esté choisi Membre de la Chambre des Communes; mais que s'il en avoit auparavant, il les pourroit garder. Ainsi on croyoit que le Prince d'Orange ne feroit point de difficulté de complaire à la Nation en ce rencontre; mais le con-

vaire estant arrivé, on s'en est plaint fort hautement dans la Chambre des Communes, & on en a attribué la faute aux Conseillers de ce Prince. Plusieurs estoient d'avis qu'on devoit le supplier d'en éloigner quelques-uns de sa personne, & nommément Milord Roriland, mais à la fin on prit resolution de deliberer le lendemain plus meurement sur cette affaire. On est persuadé que ce refus fera de mauvaises impressions sur la Nation.

Le lendemain il y eut de tres-grands débats dans la Chambre des Communes, & on y delibera, Que ceux qui ont donné au Roy le conseil de ne pas consentir au Bill pour les Procédures libres, & sans partialité dans les Parliemens, lequel Bill tendoit à prévenir les abus, & à

336 MERCURE

oster tout scandale de la Chambre des Communes, sont ennemis de leurs Majestez & du Royaume. On y résolut aussi de remonter au Prince d'Orange, que dans les Regnes precedens il y a fort peu d'exemples que les Rois aient refusé leur consentement aux Bills pour le bien public. & que c'est avec tres-grand regret que la Chambre des Communes a vu divers Bills pour le bien public rejettez, & particulièrement celui qui a pour titre, Acte pour les procédures libres & sans partialité dans les Parlemens, par lequel Bill la Chambre esperoit de maintenir sa reputation.

Ensuite de cette resolution, les Communes ayant esté admises à l'audience du Prince d'Orange, luy firent le discours suivant.

Nous

Nous, les tres-humbles & tres-fidelles serviteurs de V. M. les Communes assemblees en Parlement, nous nous tenons obligez par nostre devoir envers V. M. de vous représenter humblement, que l'usage du Parlement en tout temps a esté, que les Bills dont les deux Chambres sont convenuës pour la reparation des griefs, ou pour autre bien public, ont obtenu le consentement Royal, quand ils ont esté presentez au Trône; qu'il y a peu d'exemples dans les Regnes precedens où ce consentement n'ait esté donné en pareil cas, & où le refus que l'on en a fait n'ait esté suivi de grands inconveniens pour la Couronne d'Angleterre, particulièrement quand ce consentement a esté empêché par l'induction des personnes particulieres, & sans l'avis du

Fevrier 1694.

FF

338 MERCURE

Conseil Privé, cela a produit de grands mécontentemens & jalousies dans les cœurs du peuple. C'est pourquoy, comme vos Communes ont un desir sincere pour le bien de V. M. & vostre Gouvernement, & que vous puissiez toujours jouir avec prospérité & bonheur de l'affection de vos Sujets, elles ne peuvent réfléchir sans beaucoup de douleur, que depuis l'avenement de V. M. à la Couronne, divers Bills publics faits par les deux Chambres du Parlement, n'ont pas obtenu le consentement Royal, & particulièrement un Bill intitulé, Acte touchant les procédures libres & impartiales du Parlement, qui avoit esté fait pour reparer un grief, & oster un scandale, par rapport aux procédures des Communes en Parlement, & cela après qu'elles ont résolu

de donner de grands subsides, pour les affaires publiques, ce qu'elles ne peuvent imposer qu'aux inductions des personnes particulières, qui par des veues intéressées entreprennent de donner à V. M. des avis contraires aux avis du Parlement. C'est pourquoy on ne peut regarder telles gens que comme ennemis de V. M. & de vos Royaumes.

Par ces considerations nous supplions humblement V. M. de croire que personne ne peut avoir un si grand interest dans la prosperité & le bonheur de V. M. & de vostre Gouvernement, que les deux Chambres du Parlement; & parlant nous vous prions humblement qu'à l'avenir V. Majesté veuille bien recevoir les avis de son Parlement. & nom les avis secrets de personnes particulieres, qui peuvens

F f ij

340 MERCURE

avoir des intereſts propres & particuliers, ſeparez des veritables intereſts de V. Maieſté & de voſtre Peuple.

Le Prince d'Orange répondit, qu'il vouloit conſiderer l'affaire, & qu'il donneroit aux Communes une réponſe au plûtôt.

Le mot de l'Enigme du mois paſſé eſtoit le Fer à Cheval. Ceux qui l'ont trouvé ſont Mrs du Gain l'aiſné : Bonnard de l'Hoſtel Bruſard : Congis : les grands Amis Charpentier d'Anet & Roume : Jean Hermant & Louiſon Coſſon : des Crenelles : Benard de Clermont en Auvergne, le charmant Cupidon, & ſon Aimable Décſſe : le Solitaire Billot : le Berger d'Ornoy, & ſa Paſſionnée Bergere : La Bignoſſe Baudouin, & les plus Belles Nymphes de la

CALANT. 341

Forest d'Apollon : la Monstre du
Vailliand : Paré du Faux-bourg
Saint Jacques : le Chevalier Paci-
fique : le Chevalier de Tinville de
Lorraine , & le marquis de Dury
de Picardie : les Deputez de No-
gent le Rotrou : Verdier de Go-
nesse : Juliotte de Nogent le Ro-
trou : l'aimable Fanchet du quay
de l'Horloge : l'Abbé melon de
Saint Brice, & son Amy le Vicai-
re : l'Exilé de Saint Flour : l'Il-
lustre mal heureux : les quatre
Filles : leur aimable Compagnie :
la belle Bassé , & leurs bergers assi-
dus : Baptiste , & son Aimable Ma-
riane : le Fidelle de la rue Saint
mederic : le Fidelle Bourguignon :
l'Aimable Sourd : le Folaistre ber-
ger , & son Aimable Cybele : le
Geant Brufaldore : le Sage Lirgan-

Ff iij

342 MERCURE

dée : le petit Clincan : la jeune
 A. M. : Charlotte Deigin : l'Ai-
 mable Pensionnaire des Vrfulines
 de T. : la Belle incomparable du
 Chambort : la Princesse Clari-
 diane & son Chevalier du foteil :
 la Princesse Briane : la Princesse
 Olive, & son Chevalier Rôficlair :
 le coëffé du faux Casque de la
 rue aux Ours : le Fidelle Normand
 de la rue S. Jacques : le Beau tene-
 breux : la Belle Lindabride : Thire
 de Gentou ennemie du Tabac : les
 trois Sœurs Junon , Pallas & Ve-
 nus : le Charme de la Voix, & le
 Brunet son Amant,

Ce qui fait le mot de l'Enigme
 que vous allez lire, vous doit plai-
 re, puisque c'est le nom d'une
 chose qui annonce la belle saison.

225552 52252 555222

ENIGME.

J'Annonce le retour de la saison nouvelle ,

Le Printemps après moy promet mille douceurs.

La Nature toujours plus riante & plus belle ,

Fait naître sur mes pas la verdure & les fleurs.

Personne cependant ne me trouve agreable ,

Au contraire on me braint à l'égard d'un facheux ;

Quoy que mon joug semble peu favorable ,

Malheur à qui de mes loix fait des jeux.

344 MERCURE

Vous ferez part, s'il vous plaist,
à vos Amies de l'Air nouveau que
je vous envoie. Elles entendent
peut-estre souvent ce qui n'est dit
icy qu'en Chançon.

AIR NOUVEAU.

*Vous vous plaignez de ma tristesse,
Vous me reprochez ma langueur,
Et j'ay beau soupirer sans cesse,
Rien ne scauroit toucher vostre paisible cœur.
Vous résistez sans vous contraindre,
Vous immolez mon cœur à vos divins appas.
Cruelle Iris, si je me plains, hélas!
Ne suis-je pas encore plus à plaindre ?*

GALANT. 345

Voicy ce que l'on écrit de Hollande touchant la suite des affaires d'Angleterre.

Du 22. Fevrier, &c.

Tout ce que l'on a pu penser sur la Remontrance du Parlement, se réduit à present à bien peu de chose, & à faire uniquement appercevoir que le Parlement d'aujourd'huy se contente d'un vain bonheur d'avoir osé faire des Remontrances. Car c'est à quoy aboutit tout ce qu'il vient de faire, puisque l'on a pu se contenter de la Réponse du Prince d'Orange, qui fait rire tous les Hollandois de voir que les Anglois sont pour le moins aussi Dupes que nous. Voicy la Réponse à la Remontrance.

Je suis tres-sensible aux témoignage d'affection que vous m'avez donnez en plusieurs rencontres, & au zele que vous avez fait paroître à nostre égard; je me sers de cette occasion pour vous dire que jamais Prince n'a eu plus d'estime que moy pour les Constitutions du gouvernement d'Angleterre, & que j'auray toujours beaucoup d'égards aux avis du Parlement; je suis persuadé que rien ne peut mieux servir à la prospérité & au bonheur de la Nation qu'une parfaite intelligence entre le Roy & le Peuple, laquelle je tâcheray d'entretenir par toutes sortes de moyens, & je vous assure que je regarderay pour mes Ennemis tous ceux qui voudroient me conseiller de faire quelque chose qui peut la diminuer.

346 MERCURE

Le Prince d'Orange ayant évité de répondre à l'article du Bill touchant les procédures libres, & le Parlement n'ayant point poussé les choses plus avant, on peut dire que ce Prince a eu le dessus en cette occasion ; mais selon toutes les apparences, cet avantage luy doit coûter cher, & le broüillera avec toute la Nation, qui murmure hautement, & qui se plaint de ce que le Parlement n'est plus composé que des Officiers & des Pensionnaires de la Cour. La Chambre Basse doit avoir plus de cinq cens trente Membres, & elle n'est aujourd'huy composée que de trois cens dix-sept, la plus-part s'estant absentez, de crainte d'estre maltraitez en faisant paroistre leurs véritables sentimens, & pour éviter les reproches qu'ils pourroient un jour recevoir de la Nation.

Le Prince de Badé a reçu pour cent mille écus de Présens du Prince d'Orange, qui l'a prié de détourner l'Empereur des sentimens qu'il a pour la Paix. Je suis, Madame, &c,

A Paris ce 28. Février 1694.

22225252525 552525

TABLE.

P <i>Rehude,</i>	8
<i>Sonnet.</i>	
<i>Traité sur les Striges de Russie.</i>	11
<i>L'homme de parole.</i>	119
<i>Tout ce qui s'est passé touchant la recep- tion de Mr de Nismes à l'Academie des Ricourati de Padoue.</i>	128
<i>Morts.</i>	139
<i>Compliment fait à Mr le Marquis de Dangeau, de la part de Mrs de l'Academie des Ricourati.</i>	184
<i>Devises.</i>	186
<i>Noms & qualitez des Chevaliers de S. Louis</i>	200
<i>Histoire.</i>	234
<i>Détail de tout ce qui s'est passé aux Ceremonies de la Pompe funebre de la Reine de Suede.</i>	264
<i>Autre Article de morts.</i>	304
<i>Mariages.</i>	324

TABLE.

<i>Divertissement du Carnaval.</i>	329
<i>Suite curieuse des Affaires d'Angleter-</i> <i>re.</i>	330
<i>Article des Enigmes.</i>	343
<i>Nouvelles de Hollande.</i>	345

Fautes à corriger dans le Mercure de Janvier 1694.

Page 258, Cette comparaison, lisez cette compensation.

Page 263. les fantanges des unes, lisez les louanges des unes.

Page 268. les assujettir, lisez l'assujettir.

Dans la mesme page, étouffant, lisez étouffent.

La Figure doit regarder la page 303.

L'Air regarde la page 344.

CATALOGUE DES LIVRES
nouveaux qui se vendent chez MICHEL
BRUNET, grande Salle du Palais, au
Mercuré Galant. 1694.

- A**RLIQUINIANA, ou les bons mots, les hystoires plaisantes & agreables, recüeillies des conversations d'Arlequin, 12.
- Pratique curieuse, ou les Oracles des Sibylles, pour se divertir en compagnie, 12.
- Les differens caractères des femmes du siècle, avec la description de l'amour propre, 12.
- Les Loix civiles dans leur ordre naturel, 4. 3. vol.
- Observations sur le Petrone trouvé à Belgrade, 12.
- Le Portrait de l'honneste Homme, 12.
- Le Portrait de l'honneste Femme, 12.
- Reflexions sur les défauts ordinaires des hommes, & sur leurs bonnes qualitez, 12.
- Les Satyres de Perse en vers François, avec le Latin à côté & des Remarques, par M. de Silvecane, 12.
- Satyres de Juvenal, 12. 2. vol. par le même Auteur.
- L'Homme de Cour, 12.
- Les Annales de Tacite, avec des Reflexions & Notes Politiques & Historiques, 4. & 12. 2. vol.
- Les Pensées ingenieuses des Anciens & des Modernes, par le P. Bouhours, 12.
- La maniere de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit, 12.
- Lettres à une Dame de Province sur la maniere de bien penser, 12.
- Entretiens d'Ariste & d'Eugene par le P. Bouhours, 12.
- Valesiana, ou les Pensées critiques, historiques & d'érudition, & les Poësies Latines de M. de Valois, in 12.
- Menagiana, ou les bons mots, les Maximes de Morale & d'érudition recüeillies de M. Menage, 12.
- Scaligerana, ou les Pensées de Scaliger, 12.
- Peroniana & Thuana, ou les Pensées de M. le Cardinal du Perron, & de M. de Thou, 12.
- Harangues sur toutes sortes de sujets, 4.
- Toutes les Histoires de M. Maimbourg en 12. vol. in 4.
- Les mêmes en 26. vol. in 12.
- Traité historique de l'Eglise de Rome & de ses Evêques, 12.

Entretiens sur les Vies & les Ouvrages des plus excellens
 Peintres, Anciens & Modernes, par M. Felibien, 4. 3. v.
 Recueil Historique de la Vie & des Ouvrages des plus cé-
 lebres Architectes, par M. Felibien des Aaux, 4.
 Recueil des Descriptions de Peintures, & d'autres Ouvra-
 ges pour le Roy, 12.
 Traité Historique des Monnoyes de France, par M. le
 Blanc, 4.
 Abrégé de l'Histoire de France par Mezeray, 4. 3. vol.
 Methode pour apprendre le Blazon par le P. Menestrier,
 12. rempli de figures.
 La science heroïque du Blazon par la Colombiere, fol.
 Le Voyage de Siam, 4. 2. vol. du B. Tachard.
 Le second Voyage de Siam séparé, 4.
 Ordonnance du Roy pour les Eaux & Forests avec les
 Edits, 1.
 Les Plaidoyers de M. le Maître, 4.
 Les Fables d'Esopé avec les figures, 12.
 L'art de vivre heureux selon Descartes, 12.
 Abrégé des dix Livres d'Architecture de Vitruve, 12.
 Les Memoires de Henry de Lorraine Duc de Guise, 4.
 La Vie de François Duc de Guise, 12.
 Metamorphose d'Ovide, nouvelle édition, enrichie de fi-
 gures en taille douce, 12. 3. vol.
 L'Espion du Grand Seigneur, & les Relations secretes, dé-
 couvertes pendant le Regne de Louis le Grand, 12. 4. vol.
 Journal du Voyage de Siam de M. l'Abbé de Choisy, 12.
 La Maison Reglée, 12.
 Histoire du Prince d'Orange, remplie de figures & conte-
 nuë en plusieurs Dialogues qui font la onzième & la
 douzième partie des Affaires du Temps, 12. 2. vol.
 Affaires du Temps, 12. 10. vol.
 Explication en Vers des Tableaux de la Gallerie de Ver-
 sailles, 4.
 Recherches curieuses d'antiquitez, contenues en plusieurs
 Dissertations sur les Medailles, bas reliefs, statues Mo-
 saïques & inscriptions antiques, enrichies d'un grand
 nombre de figures en taille douce, par M. Spon, 4.
 La Découverte des mysteres du Palais, où il est traité des
 Parties en general, des Intendans des grandes Maisons,
 des Procureurs, Avocats, Notaires & Huissiers, 12.
 Oeuvres de le Maître, 4.
 L'Histoire du Monde par Chevreau, 12. 5. vol.
 Histoire de l'Afrique, ancienne & moderne, enrichy de
 80. figures, 12. 4. vol.

- Histoire de la Réunion de Portugal , 12. 2. vol.
 Histoire du Siege de Namar , 12.
 Histoire des troubles de Hongrie , 12. 6. vol.
 Histoire Monastique d'Irlande , 12.
 Lettres Familieres & autres sur différentes matieres , par
 le sieur Millerant , 12.
 Essais de Morale & de Politique , où il est traité des De-
 voirs de l'Homme considéré comme particulier , & com-
 me vivant en société , 12. 2. vol.
 Entretien de l'Astrologie judiciaire , 12.
 L'Arioste moderne , 12. 4. vol.
 Les Conseils de la Sagesse , ou le Recueil des maximes de
 Salomon , les plus nécessaires à l'homme , dernière
 Edition , 12. 2. vol.
 Ouvrages de Proses & de Poësies des Sieurs Mautroy , &
 la Fontaine , 12. 2. vol.
 Histoire de Normandie , par Monsieur de Maffeville , 12.
 3. vol.
 Histoire la feuë Reine d'Angleterre , dans laquelle on ra-
 ses actions particulières de piété , on trouve ce qui
 s'est passé de plus remarquable pendant les Regnes des
 Rois Charles I. & Charles II. in 8.
 La Politique du Prince Chrétien , de Saverda , 12. 2. vol.
 remplis de figures.
 Oeuvres de la Mothe le Vayer , 12. 15. vol.
 Le Roman Comique de Scaron , 12. 2. vol.
 Le Virgile travesti , 12. 2. vol.
 Oeuvres Poëtique de Scaron , 12. 2. vol.
 Oeuvres de Voiture , 12. 2. vol.
 Theatre Philosophique , sur lequel on représente par des
 Dialogues dans les Champs Elisées , les Philosophes an-
 ciens & modernes , augmenté en cette dernière Edition
 des Femmes Philosophes , par M. Bodelon , 12.
 Description de l'Aiman , qui s'est trouvé à la pointe du
 Clocher neuf de Nôtre Dame de Chartres , par M. de
 Vallemant , 12.
 Nouvelles Reflexions , ou Sentences & Maximes Morales
 & Politiques , dédiées à Madame de Maintenon , 12.
 De l'Education Chrétienne des enfans ; selon les maximes
 de l'Ecriture Sainte , & les Instructions des SS. Peres de
 l'Eglise , 12.
 Bibliothèque , Choisy de Colamiez , 8.
 Memoires de Sully , fol. 3. vol.
 — in 12. 8. vol.
 Oeuvres de M. Corneille , 12. 10. vol.

La Sainte Bible , contenant le Vieil & Nouveau Testament , 12. 5. vol.

— Idem , fol.

Geographie de Robbe , 12. 2. vol. remplie de figures.

Dictionnaire Royal , 4.

Memoire de la Reine Marguerite , 12.

O E U V R E S D' E T T M U L L E R.

Pratique generale de Medecine de tout le corps humain , 8. 2. vol.

Pratique speciale du même Auteur sur les maladies propres des hommes , des femmes & des petits enfans , avec des

Dissertations du même Auteur sur l'Épilepsie, l'Yvresse, le mal hypocondriaque, la douleur hypocondriaque, la corpulence , & la morsure de la Vipere , 8.

La nouvelle Chirurgie Medecinale & raisonnée de Michel Ettmuller , avec une Dissertation sur l'infusion des liqueurs dans les vaisseaux , 12.

Nouvelle Chimie raisonnée du même Auteur , 12.

Les Instituts de Medecine du même Auteur , 8.

O E U V R E S D E M O N S I E U R D E F O N T E N E L L E.

Dialogue des Morts , 12. 2. vol.

Jugement de Pluton , 12.

Entretiens sur la pluralité des Mondes , 12.

Histoire des Oracles , 12.

Poësies Pastorales avec un Traité de la nature de l'Eglogue, & une Digression sur les Anciens & les Modernes, 12.

Lettres galantes de Monsieur le Chevalier d'Her, 12. 2. vol.

T R A D U C T I O N D' A B L A N C O U R T.

Commentaire de César , 12. 2. vol.

Lucien , 12. 3.

Tucidide , 12. 3.

Tacite , 12. 3. vol.

Guerres d'Alexandre , 12.

L'Afrique de Marmol , 4. 3. vol.

La Retraite de dix mille de Xenophon , 12.

Il se trouve dans la même Boutique toutes les nouveautez qui s'impriment à Paris , & plusieurs bons livres de Droit , & quantité de livres Italiens.



